



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1308 *th MEETING: 17 OCTOBER 1966*

ème SÉANCE: 17 OCTOBRE 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1308)	1
Adoption of the agenda	1
The Palestine question:	
Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540).	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1308)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question de Palestine:	
Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540).	1

representatives of Syria and Israel to exercise their right of reply to the full debate.

The meeting rose at 12.15 a.m., 15 October 1966.

parole et je demanderai ensuite aux représentants de la Syrie et d'Israël d'exercer leur droit de réponse pour l'ensemble du débat.

La séance est levée à 0 h 15, le 15 octobre 1966.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* * *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

THIRTEEN HUNDRED AND EIGHTH MEETING
Held in New York, on Monday, 17 October 1966, at 3 p.m.

MILLE TROIS CENT HUITIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le lundi 17 octobre 1966, à 15 heures.

President: Lord CARADON
(United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1308)

1. Adoption of the agenda.

2. The Palestine question:

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question

Letter dated 12 October 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7540)

1. The PRESIDENT: In accordance with the decisions taken at the 1307th meeting, on Friday last, I shall now, with the consent of the Council, invite the representatives of Israel, Syria and the United Arab Republic to take seats at the Council table in order to participate without vote in the discussion.

At the invitation of the President, Mr. M. Comay (Israel), Mr. G. J. Tomeh (Syria) and Mr. M. A. El-Kony (United Arab Republic) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT: The Security Council will now continue its discussion of the item on the agenda for this afternoon. The first speaker on the list is the representative of the United Arab Republic.

3. Mr. EL-KONY (United Arab Republic): Mr. President, I should like on behalf of the United Arab Republic delegation to thank you and the members of the Council for inviting me to participate in the discussions regarding the letters dated 12 and 13 October 1966 contained in documents S/7540 and S/7544.

4. Once again, and after less than three months, the Security Council has to deal with another of the cases

Président: Lord CARADON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgare, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1308)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question de Palestine:

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question de Palestine

Lettre, en date du 12 octobre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7540)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise vendredi dernier à la 1307ème séance, je vais, avec l'assentiment du Conseil, inviter les représentants d'Israël, de la Syrie et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. M. Comay (Israël), M. G. J. Tomeh (Syrie) et M. M. A. El-Kony (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité va poursuivre la discussion du point inscrit à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi. Le premier orateur inscrit est le représentant de la République arabe unie, à qui je donne la parole.

3. M. EL-KONY (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République arabe unie, je voudrais vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir invité à participer aux discussions relatives aux lettres, en date du 12 et du 13 octobre 1966, contenues dans les documents S/7540 et S/7544.

4. Une fois de plus, en moins de trois mois, le Conseil de sécurité est appelé à s'occuper d'un autre

which Israel continues to create in our part of the world. It is always the same: no new imagination in setting the plot or in jumping to the same conclusion. The goal again is the same: either to justify an act of aggression which Israel defiantly announces to the United Nations or to create a pretext for future aggression against another Arab country. The only variations are in the dates and sites of the incidents. However, this time the Israel authorities have gone too far in their quest to implicate Syria, as you must have noticed, by attributing to Syria an alleged incident within the Israel sector of Jerusalem located approximately 100 miles away from the Syrian demarcation line.

5. Israel, as an agent of colonialism and imperialism in the Middle East, is doing its best to serve its masters and benefactors. It is being used as a tool of pressure against the Arabs, threatening their security and impeding their economic development. In serving imperialism, Israel does not fail to claim big parts of the prizes, if any. There is no end to its ambitions.

6. Almost exactly ten years ago to the day, the world witnessed that most infamous aggression which unmasked the true designs of Israel and exposed its alleged peaceful intentions. The words of Mr. Eban at the 1307th meeting on 14 October reminded me of the words of his leaders during that time.

7. Throughout the summer and the month of October of 1956 the whole world was deceived, only to be shocked later by that shameful aggression. And yet, it seems that Israel has not learned its lesson, or perhaps it feels that others might have forgotten it. Israel, now, is paving its way to an attack against Syria in the hope of doing away with the régime in Damascus which, unfortunately, does not enjoy the affection of certain big Powers. But as, in 1956, Israel attempted to grab Sinai, today it is aiming at the sources of the Jordan River in Syria.

8. The Israelis consider themselves masters in the art of aggression. They are confident of their success. After all, did they not, with the help of the colonialists and imperialists, establish their State by means of aggression, and later expand it, again by means of aggression? Why not, then, try their luck again—this time with Syria after having already felt the support of the the imperialists? In this connexion I deem it necessary to state that Syria is not alone in defending its integrity against any aggression on the part of Israel.

9. The Security Council listened to two speakers during its last meeting: Mr. Eban, representative of the Israel authorities, and the representative of the United States Government. So similar in content were both speeches that I should have preferred to listen only to Mr. Goldberg. The members of the Council would have been able to retire much earlier after a long and busy Friday.

10. The United States Government cannot pretend that it is impartial between Israel and the Arab States.

incident du genre de ceux qu'Israël continue de créer dans notre partie du monde. C'est toujours la même chose: il n'y a rien de nouveau dans la façon de monter l'affaire ou de tirer précipitamment les mêmes conclusions. Une fois de plus, l'objectif est le même; il s'agit soit de justifier un acte d'agression qu'Israël annonce d'un air de défi aux Nations Unies, soit de créer un prétexte à une future agression contre un autre pays arabe. Seuls varient les dates et les lieux des incidents. Cette fois-ci cependant, les autorités israéliennes sont allées trop loin dans leurs efforts pour mettre en cause la Syrie, comme vous avez dû le constater, lorsqu'elles ont attribué à la Syrie un présumé incident dans le secteur israélien de Jérusalem, situé à environ 160 km de la ligne de démarcation syrienne.

5. Israël, agent du colonialisme et de l'impérialisme au Moyen-Orient, fait de son mieux pour servir ses maîtres et bienfaiteurs. Ceux-ci l'utilisent comme instrument de pression contre les Arabes, menaçant leur sécurité et entravant leur développement économique. En servant l'impérialisme, Israël ne manque pas de revendiquer une grosse part du butin éventuel. Il n'y a pas de limite à ses ambitions.

6. Il y a presque exactement 10 ans jour pour jour, le monde était témoin de cette infâme agression qui a mis au jour les véritables desseins d'Israël et démasqué ses présumées intentions pacifiques. Les paroles prononcées par M. Eban le 14 octobre à la 1307ème séance me rappellent les propos de ses chefs à l'époque.

7. Pendant tout l'été et tout le mois d'octobre de 1956, le monde entier n'a été leurré que pour subir plus tard le choc que représentait cette agression indigne. Et pourtant, il semble qu'Israël n'a pas retenu la leçon, ou peut-être pense-t-il que d'autres l'ont oubliée. Israël s'apprête aujourd'hui à monter une attaque contre la Syrie, dans l'espoir de faire disparaître le régime de Damas qui, malheureusement, ne jouit pas de l'affection de certaines grandes puissances. Mais, de même qu'en 1956 Israël a tenté de mettre la main sur le Sinaï, il s'en prend aujourd'hui aux sources du Jourdain en Syrie.

8. Les Israéliens se considèrent comme passés maîtres dans l'art de l'agression. Ils se croient assurés du succès. Après tout, n'ont-ils pas, avec l'aide des colonialistes et des impérialistes, établi leur Etat par l'agression, et ne l'ont-ils pas plus tard agrandi, toujours par l'agression? Pourquoi dès lors ne pas tenter leur chance encore — cette fois-ci avec la Syrie, après avoir déjà bénéficié de l'appui des impérialistes? A ce propos, il me paraît nécessaire de déclarer que la Syrie n'est pas seule à défendre son intégrité contre une agression d'Israël.

9. Le Conseil de sécurité a entendu deux orateurs à sa dernière séance: M. Eban, représentant des autorités d'Israël, et le représentant du Gouvernement des Etats-Unis. Ces deux discours avaient une teneur tellement semblable que j'aurais préféré n'écouter que M. Goldberg. Les membres du Conseil auraient pu rentrer chez eux beaucoup plus tôt après cette journée de vendredi qui fut longue et bien remplie.

10. Le Gouvernement des Etats-Unis ne saurait prétendre qu'il observe une attitude impartiale entre

From the beginning, it was the big Power which used all its weight to create Israel, and since then has spared neither money, arms nor any other efforts to bolster Israel both economically and militarily. This it does, while at the same time grudging the few dollars which it gives annually to the Arab refugees of Palestine, the poor victims of that policy. Is it, then, the intention of the United States to liquidate these Arab people through misery and starvation?

11. It was distressing to hear some representative in this Council praise Israel for not taking the law into its own hands and attacking Syria as a reaction to that alleged incident, in line with its aggressive behaviour. I can hardly believe that we should pat someone on the back for not committing a crime. No wonder then that this spoiled child should act in this irresponsible manner.

12. The failure of the Security Council to act after the latest aggression of Israel against Syria will long be remembered with regret. That was a clear-cut case of aggression boastfully announced by Israel itself to the Security Council.

13. It is significant that the representatives of the three English-speaking countries in this Council have taken a collective stand against the Arabs. It is unfortunate that the Arabs, who have suffered and are still suffering through the policy of some of them, should be treated in this unjust way. Those are the Arabs whose resources of wealth are still exploited by these countries; and still these Governments claim to be friends of the Arabs. The same Governments are pursuing the same policy whether in Africa or in Asia. They are doing it in Rhodesia, South West Africa, South Africa and the colonies, whether in Africa or in Asia. I hate to think that there is a racial element in this policy in addition to the economic and strategic considerations which are calculated to perpetuate their domination.

14. It seems to me that African and Asian peoples are not valued equally with others. Sympathy and protection are extended only to those who come from afar to settle in Africa and enslave its peoples, or to Palestine and chase its people away.

15. Thank you, Mr. President, and I should like to reserve my right to intervene later, with your permission, when my delegation finds it necessary.

16. Mr. QUIJANO (Argentina) (translated from Spanish): My delegation must, before speaking in a debate in which the representative of Syria is taking part, express to him its concern at the incidents which occurred on Friday last at the Permanent Mission of Syria to the United Nations. We extend our sympathy to our colleague, as the representative of a friendly country, and draw the attention of the Council to the serious implications of incidents of this kind, which injure not only the country concerned but the prestige of the United Nations.

Israël et les Etats arabes. Dès le début, les Etats-Unis ont été la grande puissance qui a usé de toute son influence pour créer Israël, et qui, depuis, n'a épargné ni l'argent, ni les armes, ni aucun autre moyen pour consolider Israël tant sur le plan économique que sur le plan militaire. Les Etats-Unis agissent ainsi, tout en lésinant sur les quelques dollars qu'ils donnent chaque année aux réfugiés arabes de Palestine, malheureuses victimes de cette politique. Les Etats-Unis ont-ils donc l'intention de liquider ces Arabes par la misère et la famine?

11. Il a été navrant d'entendre certain représentant au Conseil féliciter Israël de ne s'être pas lui-même fait justice et de n'avoir pas réagi à ce présumé incident en attaquant la Syrie, fidèle en cela à son comportement agressif. J'ai du mal à croire qu'il faille congratuler quelqu'un de n'avoir pas commis de crime. Il n'est donc pas surprenant que cet enfant gâté agisse de façon aussi irréfléchie.

12. On se souviendra longtemps avec regret du fait que le Conseil de sécurité n'a pas agi après la dernière agression d'Israël contre la Syrie. C'était là un cas patent d'agression, qu'Israël lui-même a annoncé en s'en vantant au Conseil de sécurité.

13. Il est significatif que les représentants des trois pays de langue anglaise membres du Conseil aient adopté une attitude collective contre les Arabes. Il est regrettable que les Arabes, qui ont souffert et souffrent encore en raison de la politique de certains de ces pays, soient traités de cette façon injuste. Il s'agit des Arabes dont les sources de richesse continuent d'être exploitées par ces pays; et ces gouvernements persistent à se dire les amis des Arabes. Ces mêmes gouvernements poursuivent la même politique aussi bien en Afrique qu'en Asie. Ils agissent de la sorte en Rhodesie, dans le Sud-Ouest africain, en Afrique du Sud et dans les colonies d'Afrique ou d'Asie. Je répugne à croire que cette politique comporte un élément racial en plus des considérations d'ordre économique et stratégique destinées à perpétuer leur domination.

14. Il me semble que l'on ne donne pas aux peuples d'Afrique et d'Asie la même valeur qu'à d'autres. Sympathie et protection ne vont qu'à ceux qui sont venus de loin pour s'installer en Afrique et en asservir les populations, ou à ceux qui sont allés en Palestine pour en expulser les habitants.

15. Je vous remercie, Monsieur le Président, et je voudrais me réserver le droit d'intervenir plus tard, avec votre permission, lorsque ma délégation le jugera nécessaire.

16. M. QUIJANO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: La délégation argentine ne saurait intervenir dans ce débat, auquel participe le représentant de la Syrie, sans lui exprimer ses plus profonds regrets des incidents qui se sont produits vendredi dernier au siège de la Mission permanente de la Syrie auprès des Nations Unies. Toute notre sympathie va à notre collègue, représentant d'un pays ami; en même temps, nous appelons l'attention du Conseil sur la gravité de tels incidents, qui affectent non seulement le pays qui en est victime, mais aussi le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

17. We are accordingly grateful for the United States representative's assurance to the Council that steps will be taken to endeavour to prevent a recurrence of these incidents.

18. The communications addressed to the Council by the delegations of Israel and Syria [S/7540, S/7544] and the statements made at the 1307th meeting indicate that the situation between the two countries is one which must be described as serious. Recent months have witnessed a gradual deterioration in the area and the statements of the two Governments directly concerned have now taken on a dramatic tone as they invoke their right and duty to protect national sovereignty or reject any act of aggression.

19. The Security Council, if it is to fulfil its obligations, cannot close its eyes to these facts and must seek to devise the necessary measures or recommendations to protect peace and stability in the area. For that reason my delegation, when consulted on the matter, informed the President of the Security Council that it was in favour of an urgent meeting to deal with the question.

20. Among the dark and pessimistic circumstances of the question we are considering there is one encouraging feature which raises the hope that common sense and prudence may play an important part in preventing a worsening of the conflict. This encouraging feature is the attitude of the Government of Israel, which, by submitting its complaint to the Security Council, met the wishes clearly expressed by all delegations during a debate on a similar case towards the end of July 1966.

21. The United Nations has devoted much attention and effort to keeping the peace in the Middle East. There have been repeated references to the high proportion of the Council's meetings that have been devoted to the problems of Palestine. A Truce Supervision Organization has been established, there are the Armistice Commissions, and since 1956 an Emergency Force has been operating in the area.

22. It is the earnest hope of the Argentine Government—and, I believe, of all Member States—that this peace machinery will yield results and that full advantage will be taken of it by the States of the region. Should existing bodies prove to be inadequate or lack the means to act effectively, we believe that the Council should try to remedy any shortcomings and to give them all the reinforcements needed. No one has said, however, that the machinery is inefficient or inadequate. But in some cases it has been disregarded, with the result that vital links in the system set up by the United Nations have been broken.

23. My delegation, having heard the weighty statements of the delegations of Israel and Syria, sincerely appeals to both these Governments, with which we have maintained very cordial relations since they became independent, to strive for a peaceful solution

17. A cet égard, nous avons été heureux d'entendre le représentant des Etats-Unis donner devant le Conseil l'assurance que des mesures seraient prises pour éviter la répétition d'incidents de cette nature.

18. Les communications dont le Conseil a été saisi par les délégations d'Israël et de la Syrie [S/7540, S/7544], ainsi que les déclarations entendues au cours de la 1307ème séance, nous donnent à penser qu'il existe entre les deux pays une situation que nous devons qualifier de grave. Ces derniers mois ont vu la situation peu à peu empirer dans la région, et le ton des deux gouvernements intéressés se fait maintenant en quelque sorte dramatique lorsqu'ils invoquent leur droit et leur devoir de sauvegarder leur souveraineté nationale ou de répondre à tout acte d'agression.

19. Le Conseil de sécurité, dans l'exercice de ses obligations, ne peut fermer les yeux sur ces événements et doit prendre les mesures ou faire les recommandations qui s'imposent pour sauvegarder la paix et la stabilité de la région. C'est pour cette raison que la délégation argentine a déclaré au Président du Conseil de sécurité, dès qu'elle a été consultée à ce sujet, qu'elle était en faveur de convoquer d'urgence le Conseil pour procéder à l'examen de cette question.

20. Le tableau assez sombre et pessimiste que nous examinons comporte cependant un aspect positif qui permet d'espérer que le bon sens et la prudence auront leur rôle à jouer pour éviter une aggravation du conflit. Cet aspect positif réside dans l'attitude adoptée par le Gouvernement d'Israël lorsqu'il a saisi le Conseil de sécurité de sa plainte, attitude devant laquelle on éprouve un sentiment analogue à celui qui a été clairement exprimé par toutes les délégations lors des débats que nous avons eus à la fin du mois de juillet 1966 sur un incident similaire.

21. L'Organisation des Nations Unies a consacré beaucoup d'efforts et d'attention à la pacification du Moyen-Orient. On a cité à plusieurs reprises le pourcentage élevé de réunions que ce conseil a consacrées aux problèmes de la Palestine. Il a été créé un organisme chargé de la surveillance de la trêve, il existe également des commissions d'armistice et, depuis 1956, une force militaire d'urgence est établie dans la région.

22. Le Gouvernement argentin nourrit l'espoir — comme, je pense, tous les autres Etats Membres — que la mise en place de ce dispositif de maintien de la paix portera ses fruits et que ses possibilités seront utilisées au maximum par les Etats de la région. Si les organismes existants s'avèrent insuffisants ou ne disposent pas des moyens qui leur sont nécessaires pour être efficaces, le Conseil devrait selon nous essayer de remédier à leur insuffisance et leur fournir tout l'appui dont ils auraient besoin. Toutefois, personne n'a dit que ce dispositif était inefficace ou insuffisant. En fait, dans certains cas, on a préféré en faire abstraction, de sorte que des rouages fort importants du mécanisme créé par les Nations Unies se sont trouvés inutilisables.

23. La délégation argentine, devant les déclarations importantes et empreintes de gravité des délégations d'Israël et de la Syrie, se permet d'insister amicalement auprès des deux gouvernements, avec lesquels elle entretient des relations très cordiales depuis

and to work through United Nations bodies for a negotiated settlement of this dispute and of their other common problems, the seriousness of which we have no wish to minimize.

24. For similar reasons we support the suggestion made by you, Mr. President, in your capacity as representative of the United Kingdom, that the Security Council should be given a report as soon as possible on the events in question, as established after the most thorough possible investigation by the United Nations Truce Supervision Organization.

25. My delegation does not believe this is a matter of assigning blame; we do, however, believe that the facts must be reported clearly and objectively, so that the States concerned may be brought face to face with the responsibilities they have formally accepted under the United Nations Charter and the other treaties and agreements voluntarily concluded by them as sovereign States.

26. Once the problems have been set out impartially, we hope that each of the parties will accept its international obligations and work for the required solutions. The United Nations, and in particular the Council, will be able to provide all necessary assistance and co-operation.

27. The Council may, in the light of the reports it receives, decide that other steps are to be taken, but we hope that the conciliatory attitude of the parties will be sufficient to prevent a recurrence of incidents which are endangering peace in the area. Both Governments are well aware of what is happening on these frontiers and of their responsibilities. The Security Council is once again bringing those responsibilities to their notice.

28. Mr. MATSUI (Japan): My delegation is gravely disturbed by the renewed occurrence of the alarming incidents in the border area between Israel and Syria. On the basis of the information at present available to the Council, it would appear that these incidents are of a sufficiently grave nature to cause further aggravation of the situation if appropriate measures are not taken promptly.

29. Under these circumstances, first of all, my delegation would like to appeal to the Governments concerned to refrain, with the maximum of self-restraint, from any action which might, whether directly or indirectly, further aggravate the already serious situation, particularly while the Council has it under consideration.

30. When the Council considered similar incidents in the area last summer, my delegation regretted the retaliatory action undertaken by the Israel Air Force and noted that the Syrian Arab Republic, exercising self-restraint, had instead correctly brought the situation to the Council's attention. On the present occasion, it should be said in all fairness that the Israel Government has acted correctly in bringing the matter to the attention of the Council without re-

leur accession respective à l'indépendance, pour qu'ils essaient d'aboutir à une solution pacifique et de recourir aux organismes de l'Organisation des Nations Unies en vue de résoudre par la négociation ce conflit et leurs autres problèmes communs, que nous ne cherchons certes pas à minimiser.

24. Dans le même esprit, nous appuyons l'initiative que vous avez vous-même prise, Monsieur le Président, en tant que représentant du Royaume-Uni, pour que le Conseil de sécurité reçoive le plus tôt possible, au sujet des événements en question, un rapport fondé sur une enquête des plus complètes qui serait effectuée par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

25. La délégation argentine ne pense pas qu'il s'agisse d'établir la culpabilité de l'une ou l'autre partie, mais elle estime en revanche qu'il est bon de connaître clairement et objectivement les faits pour que les Etats intéressés soient mis en présence des responsabilités qu'ils ont formellement acceptées en signant, volontairement et en toute souveraineté, la Charte des Nations Unies et les autres traités et accords.

26. Une fois que les problèmes auront été présentés de façon impartiale, nous espérons que chacune des parties assumera ses responsabilités internationales et trouvera les solutions voulues. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, pourront leur offrir toute l'assistance et la coopération nécessaires.

27. Le Conseil pourra se prononcer éventuellement, compte tenu des rapports qu'il aura reçus, sur d'autres mesures, mais nous espérons qu'une attitude conciliante des deux parties suffira pour éviter la répétition d'incidents qui compromettent la paix dans la région. Les deux gouvernements sont tout à fait conscients de ce qui se passe aux frontières et ils connaissent leurs responsabilités. Le Conseil de sécurité ne fait que les leur rappeler une fois de plus.

28. M. MATSUI (Japon) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est vivement préoccupée par la reprise d'incidents alarmants dans la région frontière qui sépare Israël de la Syrie. Sur la base des renseignements dont le Conseil dispose actuellement, il semblerait que ces incidents soient suffisamment sérieux par leur nature pour aggraver encore la situation si des mesures appropriées ne sont pas prises sans tarder.

29. Dans ces conditions, ma délégation voudrait tout d'abord adresser un appel aux gouvernements intéressés afin qu'ils fassent preuve de la plus grande modération et s'abstiennent de tout acte qui pourrait, directement ou indirectement, aggraver encore une situation déjà grave, surtout pendant que le Conseil l'examine.

30. Lorsque le Conseil s'est occupé d'incidents semblables survenus dans la région l'été dernier, ma délégation a déploré les mesures de représailles appliquées par l'armée de l'air israélienne et a noté que la République arabe syrienne, faisant preuve de modération, avait préféré, comme il se devait, porter la question devant le Conseil. Dans le cas présent, il faut dire en toute équité que le Gouvernement israélien a agi comme il devait en saisissant le Conseil de

sorting to retaliatory measures, and it is to be commended for having done so.

31. My delegation listened carefully to the statements made by the representatives of Israel and Syria at the 1307th meeting of the Council. We carefully noted the detailed exposition presented by the Foreign Minister of Israel in support of his Government's contention that the Government of Syria is responsible for the series of recent incidents, particularly those of 7 and 9 October this year, taking place in Jerusalem and in the Shaar Hag Golan area, which, it is claimed, were caused by armed groups operating from Syrian territory. We also noted carefully the refutation of the Israel contention set forth by the representative of Syria.

32. On the basis of these conflicting statements alone, it would seem very difficult for the Council to formulate a considered and wise judgement. However, no one has denied and certainly no one would gainsay, that a series of very grave incidents involving a deplorable loss of human life has in fact recently taken place. This cannot be condoned. We deeply regret that, despite the untiring attention which the Council has paid to the problems of the area, there have been few, if any, indications of improvement in the situation there. On the contrary there would seem to be no doubt about the fact that it has deteriorated in recent months.

33. It is certainly appropriate, therefore, and indeed essential, that the Council should exert every possible effort to find ways and means by which, if it is at all possible, this very dangerous trend can be reversed. For this purpose, it would seem essential for the Council to have before it a first-hand, impartial, factual report to be submitted by the United Nations Truce Supervision Organization.

34. My delegation, therefore, joins with others in suggesting that the Security Council might make the necessary arrangements for the early submission of such an objective report to the Council.

35. Meanwhile, my delegation would like to reiterate its appeal to the Governments concerned to abide fully by the provisions of the General Armistice Agreement between the two Governments and to refrain scrupulously from taking any steps which might lead to further aggravation of the situation.

36. Mr. LIU Chieh (China): No one can view the Middle Eastern situation of today without disquiet and concern. Tension has been on the rise and tempers seem to have been shortened by frustrations and impatience. One of the unmistakable manifestations of this has been the increase in the number of acts of violence and border clashes.

37. Only a little over two months ago this Council was called upon to deal with the dangerous situation that had developed in the border area between Syria and Israel. At that time my delegation expressed its strong disapproval of all measures of reprisal, believing that no country, even under provocation, was justified in taking the law into its own hands without first seeking redress from the appropriate international organ. It is heartening to note that this time

l'affaire, sans avoir recours à des mesures de représailles, et qu'il convient de l'en féliciter.

31. Ma délégation a écouté attentivement les déclarations faites à la 1307ème séance par les représentants d'Israël et de la Syrie. Nous avons dûment noté les exposés détaillés présentés par le Ministre des affaires étrangères d'Israël à l'appui de l'affirmation de son gouvernement selon laquelle le Gouvernement syrien était responsable de la série d'incidents récents, surtout ceux des 7 et 9 octobre, qui se sont produits à Jérusalem et dans la région de Shaar Hag Golan, incidents provoqués, nous dit-on, par des groupes armés en provenance du territoire syrien. Nous avons également noté avec soin la réfutation de la thèse israélienne par le représentant de la Syrie.

32. Sur la base de ces seuls renseignements contradictoires, il semble fort difficile pour le Conseil de parvenir à un jugement fondé et objectif. Cependant, personne n'a nié et, certes, nul ne saurait contester qu'une série de très graves incidents entraînant de regrettables pertes de vies humaines ont récemment eu lieu. Il n'y a à cela aucune excuse. Nous regrettons profondément qu'en dépit de toute l'attention que le Conseil a inlassablement consacrée aux problèmes de cette région, rien ou presque rien n'indique une quelconque amélioration de la situation. Au contraire, il ne semble faire aucun doute que celle-ci s'est aggravée ces derniers mois.

33. Dans ces conditions, il est à coup sûr indiqué et même essentiel que le Conseil fasse tous les efforts possibles pour trouver les moyens, s'ils existent, de renverser cette tendance dangereuse. A cette fin, il semble indispensable que le Conseil dispose, de première main, d'un rapport impartial et concret présenté par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

34. C'est pourquoi ma délégation s'associe aux autres pour suggérer que le Conseil de sécurité prenne les dispositions nécessaires afin qu'un rapport objectif de cet ordre lui soit soumis rapidement.

35. En attendant, elle réitère son appel aux gouvernements intéressés pour les inviter à respecter pleinement les dispositions de la Convention d'armistice général signée par eux et à s'abstenir scrupuleusement de prendre une quelconque mesure pouvant conduire à une nouvelle aggravation de la situation.

36. M. LIU Chieh (Chine) [traduit de l'anglais]: Nul ne peut manquer d'être inquiet et préoccupé devant la situation qui règne aujourd'hui dans le Moyen-Orient. La tension s'est accrue et le ton monte sous l'effet, semble-t-il, de la déception et de l'impatience. Nous en trouvons une preuve manifeste dans la multiplication des actes de violence et des incidents de frontière.

37. Il y a à peine un peu plus de deux mois, le Conseil était appelé à examiner la situation dangereuse qui s'était développée dans la zone frontière entre la Syrie et Israël. A l'époque, ma délégation avait dit combien elle désapprouvait toutes mesures de représailles, estimant qu'aucun pays, même face à des provocations, n'avait le droit de se faire justice soi-même sans d'abord demander réparation auprès de l'organe international approprié. Il est réconfortant

Israel, instead of resorting to retaliation, has promptly brought its complaints to the Security Council.

38. The Israel complaints involve a series of acts of violence which are said to have been perpetrated by terrorist bands organized, equipped and directed by the Syrian authorities. The Syrian representative, on the other hand, has categorically rejected the Israel charges. While disclaiming his Government's complicity in the outrages, he has not, however, altogether discounted the possibility that the terrorist activities might have been the work of the Arab refugees over whom his Government has no control.

39. Whatever the actual facts of the case may be, pending a report from the United Nations personnel on the spot, it seems to my delegation that in a sensitive area such as the Middle East, where the climate of fear, suspicion and exacerbated nationalism has already engendered a cycle of injustice, violence, retaliation and counter-retaliation, any further aggravation of the situation could touch off a crisis of great magnitude, with all the tragic consequences not only for the countries of the region but for all the world. My delegation therefore appeals to both Syria and Israel to exercise the utmost restraint to avoid such an unfortunate eventuality.

40. The obligations solemnly assumed by them, both under the United Nations Charter and under the General Armistice Agreement, should not and must not be lightly disregarded. In the present context, it is pertinent to remind them of article III, paragraph 3, of the General Armistice Agreement, to the effect that:

"No warlike act or act of hostility shall be conducted from territory controlled by one of the Parties to this Agreement against the other Party or against civilians in territory under control of that Party."^{1/}

This applies with equal force to Syria as well as to Israel.

41. What the United Nations seeks to promote in the Middle East is peace and stability. In the present case, the task of the Security Council is not so much to apportion responsibility or to mete out condemnation as to appeal to the enlightened self-interest of both parties so that acts of violence from either side of the demarcation line will be prevented. My delegation, in common with other delegations, has more than once urged the full utilization of the United Nations machinery in the area, set up with the agreement of both parties, for the settlement of disputes. The reactivation of the Mixed Armistice Commission, we believe, could go a long way towards the restoration of peace and tranquillity in the area.

42. Mr. DE BEUS (Netherlands): Before I deal with the subject on our agenda, I should like to say something about the regrettable incident which took place on Friday, 14 October 1966, at the Permanent Mis-

de constater que cette fois-ci Israël, au lieu de recourir aux représailles, a sans tarder présenté une plainte au Conseil de sécurité.

38. Cette plainte israélienne porte sur une série d'actes de violence qui auraient été perpétrés par des bandes de terroristes organisées, équipées et dirigées par les autorités syriennes. Pour sa part, le représentant de la Syrie a catégoriquement rejeté les accusations israéliennes. Mais, en niant toute complicité de son gouvernement dans ces actes, il n'a pas écarté la possibilité que ces activités terroristes aient pu être le fait des réfugiés arabes, sur lesquels son gouvernement n'a aucun contrôle.

39. Quels que soient les faits réels, et en attendant un rapport du personnel des Nations Unies qui se trouve sur place, ma délégation pense que, dans une région névralgique comme l'est le Moyen-Orient, où règne une atmosphère de crainte, de suspicion et de nationalisme exacerbé qui a déjà engendré tout un cycle d'injustices, de violences, de représailles et de contre-représailles, la moindre aggravation de la situation pourrait déclencher une crise de grande envergure, avec toutes les conséquences tragiques qui en résulteraient non seulement pour les pays de la région, mais encore pour le monde entier. Ma délégation demande donc à la Syrie et à Israël de faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une aussi tragique éventualité.

40. Les obligations solennellement assumées par ces deux pays, tant en vertu de la Charte des Nations Unies que de la Convention d'armistice général, ne peuvent et ne doivent être prises à la légère. En l'occurrence, il y a lieu de leur rappeler ici la teneur du paragraphe 3 de l'article III de la Convention d'armistice général, ainsi conçu:

"Aucun acte de guerre ou d'hostilité ne sera dirigé du territoire contrôlé par l'une des Parties contre l'autre Partie ou contre des civils dans le territoire contrôlé par celle-ci."^{1/}

Cette disposition s'applique avec une force égale à la Syrie tout autant qu'à Israël.

41. Ce que les Nations Unies recherchent au Moyen-Orient, c'est la paix et la stabilité. Dans le cas présent, la tâche du Conseil de sécurité n'est pas tellement de répartir les responsabilités ou de distribuer les condamnations que d'en appeler aux intérêts bien compris des deux parties afin d'empêcher tout acte de violence d'un côté ou de l'autre de la ligne de démarcation. Ma délégation, avec d'autres, a plus d'une fois préconisé le recours à tous les moyens offerts par le mécanisme que les Nations Unies ont mis sur pied dans la région, avec l'accord des deux parties, pour le règlement des différends. Nous croyons que, si la Commission mixte d'armistice pouvait être remise en activité, un grand-pas serait fait dans la voie du retour à la paix et à la tranquillité dans la région.

42. M. DE BEUS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Avant de traiter de la question inscrite à notre ordre du jour, je voudrais dire un mot de l'incident regrettable qui s'est produit le vendredi 14 octobre 1966 à

^{1/} Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 2.

^{1/} Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 2.

sion of Syria and which was discussed here by several members of the Council. I feel all the more bound to do so because my delegation had, by chance, on the previous day made a general statement in this Council on the subject of respect for diplomatic privileges, a statement which was referred to by several members of the Council on Friday.

43. In our general statement on Thursday, 13 October [1304th meeting], my delegation expressed its deep concern at the ever-increasing number of attacks on diplomatic missions and at other breaches of time-honoured diplomatic immunity, and my delegation appealed "to all Governments to make clear in word and in deed their strong feeling that such infringements on diplomatic practice and privilege should stop." Our statement also said: "These attacks are by no means the doubtful privilege of any particular country or any particular area. They have in more recent years taken place in almost all parts of the world."

44. Little could my delegation foresee on Thursday that already the very next day would bring another sad confirmation of the timeliness of such a warning. The regrettable incident which befell the Syrian Mission to the United Nations merely confirms everything my delegation said on Thursday, and I am thankful to Mr. Tarabanov, who wondered why I did not immediately express this, for thus implicitly emphasizing the usefulness of our statement.

45. I should also like to remind the Council that in the case of the Congo complaint, my delegation went on to say, as did several other delegations, that we took note with appreciation, in that case, of the regret expressed by the Foreign Minister of the Congo and of his assurance that his Government intended strictly to observe its duties in this respect. In the same way my delegation wishes to express now its appreciation of the statement and of the action of the representative of the United States, Mr. Goldberg, to the effect that the perpetrators of the incursion in the Syrian Mission have been apprehended on his orders and will be brought to trial.

46. With regard to the subject on our agenda, my delegation wishes, in the first place, to welcome the fact that Israel decided this time not to consider military retaliation as an answer to provocation, but to address itself to the Security Council instead. This approach surely is more conducive to improving the situation and should be the guideline for the future as well. Only two months ago the Council discussed the mounting tension between Israel and Syria. At that time the Members clearly expressed their concern at this state of affairs and their hope that strict compliance with the Charter and the General Armistice Agreements would guide the policy of the countries concerned. Unfortunately, this has not been the case, and at our 1307th meeting we heard new evidence of strained relations and of acts of violence. My delegation is deeply concerned, like others, over this increasing use of violence, since it obviously contains serious elements of an explosive threat to the peace and stability of the area. The world today surely is not in need of another situation of armed conflict.

la Mission permanente de la Syrie et dont plusieurs membres du Conseil ont fait état ici. Je me sens d'autant plus tenu de le faire que, par hasard, il s'est trouvé que ma délégation avait, la veille même, fait devant le Conseil une déclaration de caractère général sur le respect des priviléges diplomatiques, déclaration à laquelle plusieurs membres du Conseil se sont référés vendredi.

43. Dans sa déclaration générale de jeudi 13 octobre [1304ème séance], ma délégation disait combien la préoccupaient le nombre toujours croissant d'attaques contre des missions diplomatiques et les autres violations de l'immunité diplomatique consacrée par un usage séculaire, et elle adressait "un appel à tous les gouvernements pour qu'ils précisent par paroles et par actes combien ils estiment que de telles atteintes à la pratique et aux priviléges diplomatiques devraient cesser". Nous disions aussi dans notre déclaration: "Ce genre d'agression ne constitue pas du tout le discutable privilège d'un pays ou d'une région donnés. Il s'est manifesté, ces toutes dernières années, dans presque toutes les parties du monde."

44. Ma délégation ne pouvait guère prévoir jeudi que, le lendemain même, les faits viendraient hélas montrer combien cet avertissement tombait juste. L'incident regrettable survenu à la Mission syrienne auprès des Nations Unies ne fait que confirmer tout ce que nous disions jeudi et je suis reconnaissant à M. Tarabanov, qui s'est demandé pourquoi je ne m'y suis pas immédiatement référé, d'avoir implicitement souligné l'utilité de notre déclaration.

45. Je voudrais également rappeler au Conseil que, dans le cas de la plainte congolaise, ma délégation, comme plusieurs autres, s'était félicitée que le Ministre des affaires étrangères du Congo ait exprimé ses regrets et donné l'assurance que son gouvernement avait l'intention de respecter strictement ses obligations en la matière. De même, ma délégation tient maintenant à dire combien elle a apprécié la déclaration du représentant des Etats-Unis, M. Goldberg, ainsi que son action grâce à laquelle les coupables de l'incursion contre la Mission syrienne ont été appréhendés sur ses instructions et seront traduits en justice.

46. Pour ce qui est de la question inscrite à notre ordre du jour, ma délégation se félicite tout d'abord du fait qu'Israël a décidé cette fois-ci de ne pas envisager des représailles militaires en riposte à la provocation dont il a été l'objet, mais de s'adresser plutôt au Conseil de sécurité. Une telle attitude est certainement davantage de nature à améliorer la situation et devrait être aussi la règle pour l'avenir. Il y a deux mois seulement, le Conseil discutait de la tension croissante entre Israël et la Syrie. Ses membres ont alors nettement manifesté l'inquiétude que leur inspirait cet état de choses, en même temps que leur espoir de voir la politique des pays intéressés s'inspirer du strict respect de la Charte et de la Convention d'armistice général. Malheureusement, tel n'a pas été le cas et, à notre 1307ème séance, nous avons eu de nouvelles preuves de tension des relations et d'actes de violence. Ma délégation, comme d'autres, est profondément préoccupée de cette recrudescence de violence, car elle contient de toute évidence de graves éléments de menace et d'explosion pour la paix

47. I am sure that members of the Council will understand why my delegation did not participate in the debate at the 1307th meeting. As I explained to the Council at the 1304th meeting, my delegation's consistent attitude has been that we cannot take a stand on the substance of a complaint until both parties have been heard and until an impartial investigation has taken place, especially where the facts are contested. In the present case the United Nations has its own representative on the spot in the person of the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization. My delegation had hoped that by today a report from that representative might be available so that we could base our opinion on impartially established facts. Since such a report has not come out yet—and to this subject I shall return in a minute—my delegation for the moment wishes to limit itself to a provisional statement taking into account those basic elements which are known to the Council and on which our attitude should be based.

48. Members of the United Nations have, in Article 2, paragraph 4, of the Charter, undertaken the obligation to refrain from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of other States. Even more relevant in this present situation is article III, paragraph 3, of the General Armistice Agreement between Syria and Israel, which says that:

"No warlike act or act of hostility shall be conducted from territory controlled by one of the Parties to this Agreement against the other Party or against civilians in territory under control of that Party."^{2/}

49. Another general guideline can be found in resolution 2131 (XX), adopted on 21 December 1965 by the General Assembly, containing the Declaration on the inadmissibility of intervention in the domestic affairs of States. This resolution, which was adopted with near-unanimity, stipulates, among other things, in operative paragraph 1:

"No State has the right to intervene, directly or indirectly, for any reason whatever, in the internal or external affairs of any other State. Consequently, armed intervention and all other forms of interference or attempted threats against the personality of the State or against its political, economic and cultural elements, are condemned."

And operative paragraph 2 thereof states:

"... no State shall organize, assist, foment, finance, incite or tolerate subversive, terrorist or armed activities directed towards the violent overthrow of the régime of another State, or interfere in civil strife in another State."

50. The Israel delegation in our debates has put before us complaints of a twofold nature: in the first place, acts of aggression and sabotage by groups operating from Syrian territory; and secondly, threats and

et la stabilité de la région. Le monde aujourd'hui n'a sûrement pas besoin d'un autre conflit armé.

47. Je suis certain que les membres du Conseil comprendront pourquoi ma délégation n'a pas participé au débat de la 1307ème séance. Comme je l'ai expliqué au Conseil à la 1304ème séance, ma délégation n'a jamais cessé de penser que nous ne pouvions prendre position sur le fond d'une plainte tant que les deux parties n'avaient pas été entendues ni une enquête impartiale effectuée, surtout lorsque les faits sont contestés. Dans le cas présent, les Nations Unies ont leur représentant sur les lieux, en la personne du Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve. Ma délégation avait espéré que nous serions aujourd'hui en possession d'un rapport de ce représentant, ce qui nous aurait permis de fonder notre opinion sur des faits établis de manière impartiale. Ce rapport ne nous étant pas encore parvenu — et je reviendrai sur ce point dans un instant — ma délégation se bornera pour le moment à faire une déclaration provisoire, compte tenu des éléments de base qui sont connus du Conseil et sur lesquels doit se fonder notre attitude.

48. Aux termes du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, les Membres des Nations Unies ont assumé l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Plus pertinent encore dans la situation actuelle est le paragraphe 3 de l'article III de la Convention d'armistice général entre la Syrie et Israël qui est ainsi conçu:

"Aucun acte de guerre ou d'hostilité ne sera dirigé du territoire contrôlé par l'une des Parties contre l'autre Partie ou contre des civils dans le territoire contrôlé par celle-ci^{2/}."

49. On trouve une autre directive générale dans la résolution 2131 (XX) adoptée le 21 décembre 1965 par l'Assemblée générale et qui contient une déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats. Adoptée à la quasi-unanimité, cette résolution stipule notamment ce qui suit, au paragraphe 1 du dispositif:

"Aucun Etat n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat. En conséquence, non seulement l'intervention armée, mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigées contre la personnalité d'un Etat ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels sont condamnées."

Et le paragraphe 2 dispose de son côté:

"Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat."

50. La délégation israélienne nous a présenté des plaintes revêtant un double aspect: en premier lieu, des actes d'agression et de sabotage commis par des groupes opérant à partir du territoire syrien; en

^{2/} Ibid.

^{2/} Ibid.

incitement to war by Syria. The delegation of Syria, on its part, disclaims responsibility for these particular acts committed by the El-Fatah organization. It is, nevertheless, an undeniable fact that raids and terrorist activities by infiltrating groups are taking place, and that they are publicly welcomed and acclaimed by the Syrian Government radio and by pronouncements of officials. Such raids endanger the peace and should therefore be stopped. All Governments in the region are under the obligation to prevent these incursions and acts of sabotage. The articles of the Charter and of the General Armistice Agreements, and the provisions of resolution 2131 (XX) which I cited before, are very clear in this respect. These are firm commitments entered into by all countries, including Syria and Israel.

51. On record, furthermore, are statements by officials of Syria calling for an all-out war against Israel, which were published in the Press and not refuted by the representative of Syria in the Council. Such inciting declarations under the present circumstances can only worsen an already most dangerous situation. The Syrian representative from his side has charged Israel with aggressive intentions, especially by its massing of troops along the border. Here too, we feel that an impartial survey could be most helpful in dismissing such fears. The Foreign Minister of Israel has already declared his country's readiness to have General Bull investigate this point. If the representative of Syria could agree to this idea it would probably help to allay fears on the part of his country. This could be one of the measures the Council might take in order to improve the situation between the two countries.

52. In addition, my delegation strongly endorses the appeals made by previous speakers for moderation and respect for the Charter and the General Armistice Agreements. Syria and Israel are both under the obligation to respect each other's territory, to abstain from the threat or use of force and from giving support to any terrorist activities.

53. Both parties should be ready to reaffirm their respect for the Charter and the General Armistice Agreements, especially article III, paragraph 3. A solemn promise from both sides to that effect would certainly help to clear the road. My delegation has noted with satisfaction that the Foreign Minister of Israel pledged his willingness to make such a solemn declaration. A similar statement from the Syrian side would be most helpful. The United Nations has been involved in the cause of peace in the Middle East for nearly twenty years, as the Organization played such a big role in the realization of the Armistice Agreements. Is it too much for our Organization to ask the parties once again to stick to their commitments and respect the letter and spirit of the Agreements into which they freely entered? Retaliation can never be the answer to provocation, but the latter should not be allowed to take place. Both parties should do their utmost to prevent the recurrence of new acts of violence.

second lieu, des menaces et incitations à la guerre de la part de la Syrie. De son côté, la délégation syrienne décline toute responsabilité pour ces actes, commis par l'organisation El-Fatah. Il est indéniable, néanmoins, que des incursions et activités terroristes ont lieu, qui sont le fait de groupes d'infiltration et sont publiquement saluées et accueillies par la radio du Gouvernement syrien ainsi que dans les déclarations de personnalités syriennes. Ces incursions mettent la paix en danger et il doit donc y être mis fin. Tous les gouvernements de la région sont tenus de prévenir ces incursions et actes de sabotage. Les dispositions de la Charte, celles de la Convention d'armistice général et celles de la résolution 2131 (XX) que je viens de citer sont très claires à cet égard. Il s'agit d'engagements formels contractés par tous les pays, y compris la Syrie et Israël.

51. De plus, il est de fait que des personnalités officielles syriennes ont lancé des appels à une guerre totale contre Israël; leurs déclarations publiées dans la presse n'ont pas été réfutées ici par le représentant de la Syrie. De telles incitations à la violence, dans les circonstances présentes, ne peuvent qu'aggraver une situation déjà fort dangereuse. De son côté, le représentant de la Syrie a accusé Israël d'intentions agressives, manifestées notamment par des concentrations de troupes le long de la frontière. Là encore, nous estimons qu'une enquête impartiale ne pourrait être que fort utile pour dissiper de telles craintes. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a déjà déclaré que son pays était disposé à ce que le général Bull fasse enquête sur ce point. Si le représentant de la Syrie pouvait se ranger à cette idée, pareille solution contribuerait sans doute à apaiser les craintes de son pays. C'est là une des mesures que le Conseil pourrait adopter afin d'améliorer la situation entre les deux pays.

52. De plus, ma délégation appuie fortement les appels des orateurs précédents à la modération et au respect de la Charte et de la Convention d'armistice général. La Syrie et Israël sont chacun tenus de respecter le territoire de l'autre et de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force, comme de toute aide à des activités terroristes.

53. Les deux parties devraient être disposées à réaffirmer leur respect de la Charte et de la Convention d'armistice général, notamment du paragraphe 3 de l'article III. Une promesse solennellement donnée par les deux parties contribuerait assurément à frayer la voie à une solution. Ma délégation a noté avec satisfaction que le Ministre des affaires étrangères d'Israël s'est déclaré prêt à prendre cet engagement solennel. Une déclaration semblable de la part de la Syrie ne pourrait qu'être fort utile. L'Organisation des Nations Unies se préoccupe de la cause de la paix au Moyen-Orient depuis près de vingt ans; à cet titre, elle a joué un très grand rôle dans la conclusion des conventions d'armistice. Serait-ce trop de sa part que de demander une fois de plus aux parties de s'en tenir à leurs engagements de respecter strictement la lettre et l'esprit des conventions auxquelles elles ont librement souscrit? Les représailles ne sauraient jamais constituer une réponse à des actes de provocation, mais ces derniers ne devraient non plus jamais se produire. Les deux parties doivent tout faire pour empêcher de nouveaux actes de violence.

54. These are the remarks of a general nature which in our opinion can be made at this moment, awaiting an impartial report about the facts of this particular case.

55. With regard to such a report, I should like to say the following. When a few months ago I fulfilled your present duties, Mr. President, by force of circumstances I had an opportunity to acquaint myself with the practice of making available reports of the UNTSO Chief of Staff to the Council. I then found that, in view of certain complications which had arisen in the past, it has become a standing and well-founded practice to make these reports available to the Council only at its express wish or at the request of the President acting on behalf of the Council. In your intervention on behalf of the United Kingdom on Friday night [1307th meeting], you expressed the desire for such a report. The representative of Syria did the same on Friday, and since then many representatives have expressed the same wish. In case this should not yet be enough from the formal point of view, Mr. President, may I respectfully suggest that, on behalf of the Council, you express the wish to receive from the Secretary-General a report from his representative on the spot, in order that we may have such a report available at the shortest possible notice.

56. Mr. TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): The Security Council is once again discussing the Palestine problem, as a result of a letter to its President from the Permanent Representative of Israel [S/7540].

57. The statements at the last Council meeting and those we have heard today give rise to anxious speculation as to whether the urgent convening of the Security Council is not a further example of the tactics so often employed in the past to mislead world public opinion and distract attention from the real causes of tension in the Middle East, thereby paving the way for further adventuring.

58. The Foreign Minister of Israel spent only a few moments describing the latest incidents, without producing any proof which would make us believe that those responsible for the incidents were acting with the consent of the authorities of the Syrian Arab Republic. On the other hand, he dwelt on other matters at great length, and it would not seem that he did so by chance. The Foreign Minister of Israel knows better than anyone that the Syrian representative has denied, in the document he has issued, that his Government had any responsibility for the latest incidents. He knows that the United Nations armed forces in the area must carry out an inspection if a case is to be presented and he also knows that if such a case is to be discussed, it must first be brought to the attention of the Israel-Syrian Mixed Armistice Commission—which does not function because Israel is opposed to it.

59. Despite that, the Government of Israel has deemed it necessary to appeal to the Security Council, resorting to allegations about acts of aggression, Syrian

54. Telles sont les observations générales qui, à notre avis, peuvent être formulées pour le moment, en attendant qu'un rapport impartial sur les faits relatifs à cette affaire nous soit parvenu.

55. Au sujet de ce rapport, je voudrais ajouter ce qui suit. Lorsque, il y a quelques mois, je remplissais vos fonctions actuelles, Monsieur le Président, les circonstances m'ont fourni l'occasion de connaître la procédure selon laquelle les rapports du Chef d'état-major de l'ONUST sont mis à la disposition du Conseil. J'ai pu alors constater, étant donné certaines complications survenues dans le passé, qu'il était d'usage de ne fournir ces rapports au Conseil que s'il en formulet expressément le désir, ou à la requête du Président agissant au nom du Conseil. Dans votre intervention de vendredi soir [1307ème séance] au nom du Royaume-Uni, vous avez exprimé, Monsieur le Président, le désir d'être saisi d'un tel rapport. Le représentant de la Syrie en a fait autant vendredi et, depuis, de nombreux représentants ont manifesté le même souhait. Si, du point de vue de la forme, cela ne suffisait pas encore, je me permettrai de suggérer respectueusement, Monsieur le Président, que vous exprimiez au nom du Conseil le désir de recevoir du Secrétaire général un rapport émanant de son représentant sur les lieux, afin que nous puissions disposer de ce document dans le plus bref délai possible.

56. M. TARABANOV (Bulgarie): Le Conseil de sécurité discute une fois de plus de la question palestinienne à propos d'une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël [S/7540].

57. Après les interventions faites à la dernière séance du Conseil ainsi qu'à la réunion d'aujourd'hui, on se demande avec anxiété si la convocation urgente du Conseil de sécurité n'a pas été une nouvelle manœuvre, maintes fois utilisée dans le passé, pour induire en erreur l'opinion publique mondiale, détourner son attention des causes réelles de la tension au Moyen-Orient et préparer ainsi le terrain à de nouvelles aventures.

58. En effet, il n'a pas fallu plus de quelques minutes au Ministre des affaires étrangères d'Israël pour décrire les nouveaux incidents — sans présenter les preuves — qui nous convaincraient que les responsables de ceux-ci opéraient avec le consentement des autorités de la République arabe syrienne. Par contre, il s'est longuement étendu sur d'autres sujets; ceci paraît ne pas être fait au hasard. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël sait, mieux que tout autre, que le représentant de la Syrie a rejeté toute responsabilité de la part de son gouvernement quant aux derniers incidents survenus, dans le document qu'il a fait publier. Il sait qu'il est nécessaire que les forces armées de l'Organisation des Nations Unies qui se trouvent dans cette région procèdent à une inspection, si l'on doit présenter un cas; il sait aussi que, en premier lieu, si la discussion d'un pareil cas doit être entreprise, il faut en saisir la Commission mixte d'armistice entre la Syrie et Israël, Commission qui ne fonctionne pas puisque ce dernier n'en veut pas.

59. Malgré cela, le Gouvernement israélien a jugé nécessaire de s'adresser au Conseil de sécurité, en ayant recours à des allégations comme celles d'actes

threats to Israel's political and territorial independence, and so forth.

60. Two questions immediately come to mind. Why, instead of calling a meeting of the Mixed Armistice Commission and taking part in it, or asking the United Nations forces on the spot to conduct an inquiry, for example, has Israel adopted another procedure? Why convene an urgent and hasty meeting of the Security Council? Is the aim not to seek to justify what is being planned? Such tactics, which are as old as time, are not likely to allay apprehension.

61. The statements of the representatives of the United States, the United Kingdom and New Zealand concerning the submission of the complaint to the Security Council seem to be an encouragement for such preparations rather than a call for a calmer attitude. The Netherlands representative associated himself with those statements when speaking today about provocation of one State by another.

62. Instead of making use of the machinery established by the Israel-Syrian Armistice Agreement, Israel, which had the effective support of certain countries, chose not to call on the services of the Commission or the United Nations armed forces in the area, but rather to adopt a course of action whereby it can take full advantage of established friendships.

63. All this arouses justified concern. Many facts show that certain circles in Israel, encouraged by imperialist forces, have not renounced the use of force in their relations with the Arab countries. The activities of the forces of imperialism and reaction in the Middle East are governed by the fact that an ever-growing number of Arab countries are pursuing independent policies, that every passing day sees the strengthening of the Arab people's struggle for liberation and of their desire to consolidate their political and economic independence and that the forces fighting against reaction and imperialism in the area are growing and uniting.

64. It is precisely this moment that has been chosen for a build-up of tension on the Syrian border. In July and August, the Security Council examined the serious situation which resulted from the attack by the Israel Air Force on Syrian territory. An atmosphere which carries the threat of new military action is now being built up by exploiting sabotage carried out by unidentified persons and calls for guerrilla action by individuals and organizations for which the Syrian Government is in no wise responsible. The statement by General Rabin of Israel that activity is directed primarily against the political régime of Syria is most significant.

65. Furthermore, the statements of the Foreign Minister of Israel at a press conference a few days ago are equally significant in that connexion. He said: "We are now taking action at the political and diplomatic level." One may well ask what action will be

d'agression, de menaces de la part de la Syrie contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'Israël, etc.

60. Deux questions viennent en effet immédiatement à l'esprit. Pour quelle raison a-t-on employé une procédure contraire à celle qui consiste, par exemple, à convoquer la Commission mixte, en y participant, ou à s'adresser aux Forces des Nations Unies stationnées sur place pour faire une enquête? Pourquoi a-t-on demandé la convocation urgente et hâtive du Conseil de sécurité? N'est-ce pas dans le but de chercher une justification à ce qui se prépare? Cette façon d'agir, vieille comme le monde, n'est pas de nature à apaiser les appréhensions.

61. Les déclarations des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande au sujet de la déposition de la plainte devant le Conseil de sécurité paraissent être un encouragement à une telle préparation, plutôt qu'une exhortation tendant à calmer les passions. Le représentant des Pays-Bas, parlant aujourd'hui de provocations d'un Etat contre un autre Etat, s'est joint à ces déclarations.

62. Jouissant de l'appui effectif de certains pays, Israël, au lieu de participer au mécanisme créé en vertu des accords d'armistice israélo-syriens, préfère ne pas recourir aux bons offices de cet organisme, ni aux Forces armées des Nations Unies qui se trouvent dans la région, mais plutôt adopter des moyens d'action où il pourra mettre à profit des amitiés établies.

63. Tout cela suscite une inquiétude bien justifiée. De nombreux faits montrent que certains milieux, en Israël, encouragés par les forces impérialistes, n'ont pas renoncé à l'emploi de la force dans le règlement de leurs relations avec les pays arabes. Les agissements des forces de l'impérialisme et de la réaction au Moyen-Orient sont liés au fait qu'un nombre toujours plus grand de pays arabes mènent une politique indépendante, que chaque jour qui passe voit se renforcer la lutte de libération des peuples arabes, leur aspiration à la consolidation de leur indépendance politique et économique et que, en outre, s'unissent et croissent les forces qui luttent, dans cette région, contre la réaction et l'impérialisme.

64. C'est ce moment-là que l'on choisit pour faire monter la tension aux frontières de la Syrie. Aux mois de juillet et d'août, le Conseil de sécurité a examiné une sérieuse situation, créée à la suite de l'attaque commise par les forces aériennes d'Israël au-dessus du territoire syrien. Se servant maintenant des sabotages perpétrés par des personnes non identifiées, de mots d'ordre lancés par des individus et des organisations pour des actes de guérilla dont le Gouvernement de la Syrie ne porte nullement la responsabilité, une atmosphère qui fait présager de nouvelles actions militaires est en train d'être créée. La déclaration du général israélien Rabin selon laquelle des actions sont dirigées avant tout contre le régime politique de la Syrie, est bien significative.

65. D'autre part, les déclarations du Ministre des Affaires étrangères d'Israël devant les journalistes, il y a quelques jours, sont également significatives dans ce sens. Il disait en effet: "Nous agissons actuellement sur le plan politique et diplomatique." On se

taken tomorrow. Will it not be on another level, for example, the military? He went on to say: "These acts have got to stop and the Government of Israel is committed to ensure that they do stop."

66. The representative of Syria, however, stated: "... the Syrian Government has repeatedly rejected the Israel accusation that the activities of the El-Assefa organization have been 'planned, organized, equipped or directed by Syria'." [1307th meeting, para. 66.]

67. Nevertheless, there are many here who do not wish to take these statements seriously. They prefer to consider merely the accusations and the footprints which apparently are to be found on Israel's soil and which are discovered, of course, by people sent by Israel to discover them.

68. There are grounds for believing that the Security Council meeting is only one stage in a plan directed against the Government and people of the Syrian Arab Republic. The other known stages are as follows: economic or political pressure on Syria by the imperialist countries, a show of strength in the guise of a friendly visit by the United States Sixth Fleet to Syrian ports, attempts to disrupt the unity of the Arab countries in order to strengthen Arab reactionary circles, frontier incidents, acts of provocation and so forth.

69. The Security Council has a supreme duty not to close its eyes to these facts. We have not been a member of this body long, but since we have been participating in its work the Palestine question has twice appeared on the Council's agenda.

70. On the first occasion, in July and August, we had before us a complaint by the Syrian Arab Republic concerning an aerial attack organized and carried out by the Israel armed forces. Bombs had been dropped, people killed, and material damage caused by persons and aeroplanes whose origin was clearly identified. Those persons were acting on the orders of the Israel Government, which publicly recognized its responsibility for the crime.

71. At that time, the representatives of certain countries deemed it fit to call for the adjournment of the discussion for days, and even weeks. They remained silent for a long time during the meetings, unable to accept the fact that such action by Israel should be condemned and that that country should be warned against a repetition of acts of aggression against neighbouring territories. As you will certainly recall, the Security Council was unable then to adopt the draft resolution submitted by the representatives of Jordan and Mali [S/7437].

72. I must say here that I agree with the representative of New Zealand when he says: "This sterile outcome reflected little credit upon either the role of the Council or its effectiveness as the organ charged with the principal responsibility for maintaining international peace. The explanation is well known to all members here." [1307th meeting, para. 126.]

demande quelle action sera entreprise demain; ne sera-ce pas sur un autre champ, par exemple militaire? Il ajoutait encore: "Ces actes doivent cesser et le Gouvernement israélien est décidé à ce qu'ils cessent."

66. Cependant, le représentant permanent de la Syrie a déclaré: "... le Gouvernement syrien a rejeté à maintes reprises l'accusation d'Israël selon laquelle les activités de l'Organisation El-Assefa ont été "décidées, organisées, équipées et dirigées" par la Syrie." [1307ème séance, par. 66.]

67. Et pourtant, beaucoup ici ne veulent pas prendre au sérieux ces déclarations; ils préfèrent simplement prendre en considération les accusations et les traces de pas que l'on relève, paraît-il, sur le sol israélien, et qui seront découvertes, bien entendu, par ceux envoyés par Israël pour les faire découvrir.

68. Il y a des raisons de croire que la session du Conseil de sécurité n'est qu'un maillon d'un plan dirigé contre le peuple et le Gouvernement de la République arabe syrienne. Les autres maillons connus sont les suivants: pressions économiques et politiques sur la Syrie, exercées par les Etats impérialistes; démonstration de force, sous la forme d'une visite amicale de la sixième flotte américaine dans les ports de la Syrie; tentative de rompre l'unité des Etats arabes, dans le but de donner plus d'efficacité aux milieux réactionnaires arabes; incidents frontaliers; provocations, etc.

69. Le suprême devoir du Conseil de sécurité est de ne pas fermer les yeux devant ces faits. Il n'y a pas très longtemps que nous sommes membre de cet organe et pourtant, depuis que nous participons à ses travaux, la question palestinienne s'est trouvée par deux fois à l'ordre du jour du Conseil.

70. La première fois, en juillet-août, nous avons été saisis par la République arabe syrienne d'une plainte concernant une attaque aérienne organisée et effectuée par les forces armées d'Israël. Des bombes ont alors été jetées, des gens massacrés, des dégâts matériels causés par des personnes et des avions d'origines bien précises. Ils agissaient sur l'ordre du Gouvernement israélien qui a publiquement reconnu avoir commis le crime.

71. A ce moment-là, les représentants de certains pays avaient jugé bon d'ajourner le débat sur ce problème pendant des jours, voire même des semaines. Ils ont longtemps gardé le silence lors des séances, ne pouvant accepter le fait que cette action, de la part d'Israël, devait être condamnée et que ce pays devait être mis en garde contre la répétition d'actes d'agression envers les territoires voisins. Ainsi que vous vous en souvenez certainement, le Conseil de sécurité n'était pas alors en état d'adopter la résolution introduite par les représentants de la Jordanie et du Mali [S/7437].

72. Je dois déclarer ici que je m'associe au représentant de la Nouvelle-Zélande quand il dit: "Ces efforts stériles ne sont guère à l'honneur du Conseil quant à son rôle ou à son efficacité d'organe responsable au premier chef du maintien de la paix internationale. Tous les membres ici présents en connaissent la raison." [1307ème séance, par. 126.]

73. As all United Nations Members and the world at large know and have seen, the explanation is the fact that certain members of the Security Council are reluctant to take steps against an aggressor who is one of their friends—as in the case of Israel's aggression against Syria in July.

74. We are now facing an entirely different situation. Bombs have exploded on Israel's soil and the representative of Israel presumes that they were placed there by unidentified individuals operating from Syrian territory. The Government of the Syrian Arab Republic has categorically denied being in contact with those responsible for the acts of sabotage in question. The Syrian representative, Mr. Tomeh, recently quoted the statement by his Government dismissing as incorrect and entirely groundless allegations that the activities of the El-Fatah and El-Assefa organizations are organized by Syria.

75. In the present case, as has rightly been pointed out, internal forces are not involved, no Government has given any orders and there have been no frontier violations. Despite that, those delegations which were in no hurry in July, which asked for a report from the Commander of the United Nations forces and were seeking excuses for the aggressor—for it would have been difficult to agree with Israel's description of the measures as a police action—have now seen fit to call for an urgent examination of the question and have gone to great lengths to interrupt the work of the Security Council, which had been considering the complaint from the Democratic Republic of the Congo. At the time of the attack in July, even the Government of Israel's admission that it ordered its regular forces to attack objectives in a neighbouring country was not sufficient reason, in their view, to condemn the aggressor. Now, on the other hand, a news bulletin broadcast at night by Radio Damascus, and coming not from a Government but from an independent organization, is sufficient reason for them to call for an urgent meeting of the Security Council and to attempt to secure the condemnation of the Syrian Government.

76. Such an attitude can only increase our apprehension. The Government of the People's Republic of Bulgaria, together with other peace-loving countries, is seriously concerned by the growing tension in the Middle East. We cannot remain indifferent to the fact that the Syrian Arab Republic is subjected to continuous threats and provocations, which could lead to a serious conflict. We hope that the Security Council will issue a warning to those planning aggression against the independence and sovereignty of the Syrian Arab Republic. If we allow such plans to be put into operation they will have consequences endangering the peace of not only the Middle East but the entire world.

77. Mr. BERRO (Uruguay) (translated from Spanish): I confess that on 1 August 1966, when I finished my statement on the reciprocal accusations by Syria and Israel, my mixed feelings of relief and hope were very similar to those I used to experience long ago

73. Comme tous les Membres des Nations Unies, de même que l'opinion publique mondiale, le savent et ont pu le constater, c'est l'explication de la résistance de certains membres du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit de prendre des mesures contre un agresseur qui est un de leurs amis, ainsi que ce fut le cas dans l'agression israélienne du mois de juillet contre la Syrie.

74. Maintenant, nous nous trouvons devant une situation tout à fait différente. Des bombes ont éclaté sur le sol israélien et le représentant d'Israël suppose qu'elles ont été déposées par des individus non identifiés venus du territoire syrien. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a nié catégoriquement être en rapport avec les auteurs des actes de sabotage dont il était question. Le représentant de la Syrie, M. Tomeh, l'autre jour, a cité la déclaration du Gouvernement syrien rejetant comme fallacieuses et entièrement dépourvues de fondement les allégations selon lesquelles les activités d'El-Fatah et d'El-Assefa sont organisées par la Syrie.

75. Dans le cas présent, comme on l'a justement souligné, il n'y a ni forces intérieures impliquées, ni gouvernement qui ait donné des ordres, ni violations de frontières. Malgré cela, les délégations qui, en juillet, ne se pressaient pas, qui demandaient un rapport du commandant des forces des Nations Unies et qui cherchaient des raisons pour excuser l'agresseur — car il aurait été difficile d'accepter sa théorie de mesures répressives — ont maintenant jugé bon de demander un examen urgent de la question et ont fait presque l'impossible pour interrompre le travail du Conseil de sécurité qui était saisi de la plainte de la République démocratique du Congo. Lors de l'attaque de juillet, même l'aveu du Gouvernement d'Israël d'avoir donné l'ordre à ses troupes régulières d'attaquer des objectifs situés dans le pays voisin n'avait pas constitué un argument suffisant, à leurs yeux, pour condamner l'agresseur. Par contre, il suffit maintenant d'un communiqué transmis de nuit par Radio-Damas et provenant, non pas d'un gouvernement, mais d'une organisation indépendante, pour demander au Conseil de sécurité de se réunir de toute urgence et pour s'efforcer de faire condamner le Gouvernement syrien.

76. Une telle attitude ne peut qu'augmenter notre appréhension. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie, avec les autres pays épris de paix, est sérieusement préoccupé par la tension montante au Moyen-Orient. Nous ne pouvons rester indifférents devant le fait que la République arabe syrienne est soumise à des menaces et à des provocations continues qui peuvent mener à un grave conflit. Nous espérons que le Conseil de sécurité mettra en garde ceux qui cherchent à établir des plans d'agression contre l'indépendance et la souveraineté de la République arabe syrienne, plans qui, si nous permettions leur réalisation, conduiraient à des événements de nature à menacer la paix, non seulement au Moyen-Orient, mais dans le monde entier.

77. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Je dois avouer que le 1er août 1966, lorsque j'ai terminé mon exposé sur les dénonciations réciproques de la Syrie et d'Israël, j'ai éprouvé un sentiment de soulagement et d'espoir proche de celui qui s'emparait de

as a student when I sat for one of those terrifying examinations which were considered insuperable barriers on the long road to a university degree. On that occasion I left this chamber saying to myself: "You have just got through one of the most intricate and difficult subjects on the agenda of the United Nations." The serious nature of that tense, bitter and occasionally electrifying debate had revealed to me the existence of psychological and emotional factors which were beyond the strict limits of the law or even the political considerations which have to be taken into account in this type of dispute. I myself, after studying the legal position of both parties, had spoken in terms which, though not an admonition, amounted to a reminder of their responsibilities and a statement of deep human solidarity.

78. I told them at that time:

"The clashes between Israel and Syria must not recur.

"In view of the circumstances I have mentioned, a Security Council condemnation would be neither useful nor conducive to the end that it is our duty to seek. Our mission is to ensure peace. Considering the heightened passions, political tensions and even hatred prevailing between the peoples concerned, any condemnatory resolution would be self-defeating and would impede the achievement of peace. We must therefore seek solutions that will lighten the cloud of passion and hatred that hangs over that important region, whose peaceful destiny we must protect and preserve. This should be the last time that the Security Council is called upon to deal with a clash between Arabs and Jews. I turn to the Psalms in addressing the representatives of Israel and Syria: 'Out of destruction comes the exhortation, which is also hope. Make straight the road and through the darkness shall come the light'. That is my exhortation: I appeal to you, representatives of Israel and Syria, in the hope that you will dedicate yourselves to the common task of building the road that will lead your peoples to peace, well-being and stability." [1293rd meeting, paras. 56 and 57.]

79. When I said these words two and a half months ago, I did not imagine that a few days later the incidents would begin again and complaints to the Security Council would continue, as if this body had been set up for the sole purpose of sorting out the affairs of peoples whose maturity and wisdom should give them a greater respect for the law and a less inconstant devotion to peace.

80. The agenda of the Council ought not to offer the sorry spectacle of the Arab and Jewish peoples occupying first place on the list of disorders, clashes and disputes and of the burden these disorders, clashes and disputes have placed on the body set up by the international community to maintain peace throughout the world, by settling disputes, avoiding dangers or, in the last resort, curbing acts of aggression.

moi lorsque, au temps lointain où j'étais étudiant, je passais l'un de ces examens considérés comme des obstacles insurmontables le long du chemin qui mène au titre universitaire tant convoité. Ce jour-là, je suis sorti de la salle en me disant: "Tu viens de te tirer avec honneur d'une des questions les plus compliquées et les plus difficiles parmi celles qui figurent à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies". La gravité du débat qui se déroulait alors, débat tendu et acerbe, parfois électrisant, m'avait permis de constater la présence de facteurs psychologiques et passionnels qui débordaient le cadre étroit du droit et même celui de facteurs politiques explicables et admissibles dans ce type de controverse. Après avoir analysé juridiquement la position des deux adversaires, je leur avais adressé des paroles, qui sans prendre le ton d'une admonestation, constituaient néanmoins un rappel pressant de leurs responsabilités et qui, en même temps, étaient animées d'un sentiment profond de solidarité humaine.

78. Je leur ai dit à cette occasion:

"Les conflits entre Israël et la Syrie ne doivent plus jamais se renouveler.

"J'estime qu'une condamnation, dans les circonstances que je viens de mettre en évidence, serait inutile et ne servirait en rien nos objectifs. Notre mission est de maintenir la paix. Compte tenu de l'exaltation des passions, de la tension politique, et je dirais même de la haine qui divise ces peuples, toute résolution ayant un caractère de condamnation aurait des conséquences contraires et nuisibles à l'avènement de la paix. Il nous faut donc rechercher une solution visant à réduire la tension qui, née des passions et de l'animosité, menace cette importante région du monde dont il nous appartient d'assurer le destin pacifique. Ce doit être la dernière fois que le Conseil de sécurité s'occupe de conflits entre Juifs et Arabes. Et c'est en recourant aux psaumes que je dis aux représentants de la Syrie et d'Israël: "De la destruction naît la prière, qui est aussi espoir. Préparez la voie. La lumière jaillira des ténèbres." Voilà ma prière personnelle. Je m'adresse à vous dans l'espoir que vous vous consacrerez ensemble à préparer la voie qui mènera vos peuples à la paix, au bien-être et à la stabilité." [1293ème séance, par. 56 et 57.]

79. Lorsque je prononçais ces paroles, il y a deux mois et demi, j'étais loin de penser que, quelques jours plus tard, des incidents analogues allaient se produire à nouveau et que les plaintes continueraient d'affluer au Conseil de sécurité, comme si cet organe avait été exclusivement créé pour veiller au destin de peuples dont la maturité et la sagesse devraient leur inspirer un sens plus élevé du droit et un respect plus strict de la paix.

80. L'ordre du jour du Conseil ne devrait pas offrir le triste spectacle qui résulte du fait que les Arabes et les Juifs occupent le premier rang en ce qui concerne les perturbations, les conflits, les litiges, et les tâches que ces perturbations, conflits et litiges entraînent pour l'organe institué par la communauté internationale afin de maintenir la paix dans le monde en apaisant les controverses, en prévenant les dangers

81. The "distinction" of being at the top of the list does no honour to peoples which have inherited age-old cultures, which are still in the forefront in all spheres of knowledge and whose conduct ought to be an example to those new civilizations which, despite their youth, are not guilty of the continuous flagrant breaches of international duty committed, as the records of the United Nations show, by parties who can offer no justification and deserve no indulgence, since they might be expected to demonstrate the intellectual and moral superiority for which they are renowned in the community of civilized countries.

82. Documents S/7477 of 27 August 1966, S/7485 of 8 September 1966, S/7488 of 11 September 1966, S/7536 of 10 October 1966 and S/7540 of 12 October 1966, submitted by Israel, and document S/7470 of 23 August 1966, submitted by Syria, show how credulous and unrealistic it was of me to assume that the intense and bitter debate in the Council concerning the events of 12 to 14 July would produce a radical change of conduct by the Governments of Syria and Israel.

83. I do not regret my optimism. The fault lies with those who have not suited their actions to the clear intent of the Council by respecting the General Armistice Agreement, concluded in 1949 and violated again and again, year after year, ever since the representatives of both Governments signed that sound and judicious instrument of peace and security. Be that as it may, we are now faced with the latest of the endless series of clashes between Arabs and Israelis.

84. I may say, in order to clarify my position with regard to this new incident [S/7536 and S/7540], that on the last occasion—Syrian complaints against Israel and vice versa—I made an objective summary "with neither hate nor love", according to Tacitus' rule for the writing of history, which he might also have applied to the administration of justice. My conclusions then were as follows: (a) if the air attack on Syria of 14 July is considered in isolation it undoubtedly constitutes an illegal aggressive act; (b) if that attack is linked to the repeated acts of sabotage by Syria on 12 and 13 July, the responsibility of the State of Israel is considerably mitigated in the light of a number of attenuating circumstances (such as emotional reaction, patriotic fury at the nation's injury, claim to be exercising a legitimate right, reaction against recent acts of aggression and other unjust acts, injury to compatriots' persons and property), especially if both the Syrian and Israel incidents are viewed against the background of hostility and hate which has prevailed in that region since 1947, as is borne out by the records of the United Nations; (c) it is obvious that reprisals cannot in any circumstances be recognized as a lawful instrument in international relations and that the illegal use of force constitutes a violation of the positive international law created in San Fran-

ou, en dernier ressort, en réprimant les actes d'agression.

81. A vrai dire, le "privilège" de cette première place n'est pas à l'honneur de ces peuples qui, héritiers de cultures millénaires, se sont toujours trouvés à l'avant-garde dans tous les domaines de la connaissance et du savoir et dont on penserait que l'attitude devrait être un exemple pour d'autres civilisations naissantes si on ne notait que celles-ci, précisément, ne se livrent pas aux écarts flagrants et continuels à l'égard du droit international dont les registres de l'ONU sont remplis par ceux-là mêmes qui n'ont aucune excuse et ne méritent pas l'indulgence étant donné le progrès intellectuel et moral qui les caractérise et qui fait leur valeur parmi les pays civilisés.

82. Les documents S/7477 du 27 août 1966, S/7485 du 8 septembre 1966, S/7488 du 11 septembre 1966, S/7536 du 10 octobre 1966 et S/7540 du 12 octobre 1966, présentés par Israël, et le document S/7470 du 23 août 1966, présenté par la Syrie, mettent en évidence la crédulité naïve et le manque de réalisme dont j'ai fait preuve lorsque j'ai cru que l'âpre et intense débat qui s'était déroulé au Conseil à propos des événements qui s'étaient produits entre le 12 et 14 juillet allait provoquer un changement radical dans le comportement des Gouvernements syrien et israélien.

83. Je ne me repens pas d'avoir été confiant. La faute retombe sur ceux dont les actes ne sont pas conformes aux directives fort nettes du Conseil visant à faire respecter la Convention d'armistice général; depuis 1949, en effet, date où les représentants des deux gouvernements ont apposé leur signature au bas de cet instrument de paix et de sécurité, qui est empreint de tant de sagesse et de réflexion, cet accord a été violé à maintes reprises d'année en année. Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons devant une nouvelle phase de l'interminable série de conflits entre Arabes et Israéliens.

84. Afin de définir très exactement ma position à l'égard de ce nouvel incident [S/7536 et S/7540] je rappellerai que la dernière fois, dans le cas des plaintes d'Israël contre la Syrie et vice versa, j'ai fait une synthèse objective de la question "sans haine et sans amour" selon le critère auquel Tacite faisait appel pour écrire l'histoire et qu'il aurait également pu exiger de ceux qui rendent la justice. Je résumerai ici mes conclusions d'alors: a) si l'on considère isolément l'attaque aérienne du 14 juillet dirigée contre la Syrie, elle constitue sans aucun doute un acte d'agression et est, comme telle, illégale; b) si ce bombardement est replacé dans le cadre des nombreux actes de sabotage dont les Syriens se sont rendus coupables les 12 et 13 juillet, alors la responsabilité de l'Etat d'Israël est sensiblement diminuée par diverses circonstances atténuantes (climat de passion, exacerbation du sentiment patriotique devant l'orgueil national blessé, sentiment d'exercer un droit légitime, réaction provoquée par des agressions récentes et d'autres injustices, dommages infligés à la personne et aux biens de compatriotes, etc.), et elle l'est encore davantage si l'on replace les deux épisodes (le syrien et l'israélien) dans le climat général de passion, d'hostilité et de haine qui règne dans cette partie du monde depuis 1947 comme l'attestent les

cisco. These reprisals are condemned in modern criminal law as "taking the law into one's own hands". They can be explained by the extenuating circumstances to which I referred previously, but they cannot be justified, for there are international organs empowered to intervene in the case of acts such as those which provoked the reaction of 14 July.

85. This position, clearly stated in my statement of 1 August, should throw some light on the events which have occurred from that time until today. I categorically opposed reprisals. I unequivocally condemned the aggression against Syria. I did not seek to justify those who "took the law into their own hands" despite the existence of international bodies specifically empowered to judge and take action against any deed or act prejudicial to the sovereignty or security of any State Member of the international community. I did, however, declare that when dealing with accusations which were legally inseparable, the Council might, in condemning one separate act, behave partially and one-sidedly if it did not consider, as it must, all the facts and circumstances of both complaints in order to reach a just decision, assigning blame where appropriate to each party—although blame might be heavier in some cases than in others and although all the incidents were marked by the same unpardonable hostility and hate which separates these very civilized peoples, to the shocked amazement and sorrow of the world, which has to watch them breaking their international obligations and constantly renewing their quarrels, increasingly intolerable to those who love peace and increasingly encouraging to those perverse people who anticipate war.

86. This same impartiality, the same spirit of justice, the same search for peace, the same love for both peoples, the same concern for their welfare will guide my judgement and my conduct in studying the facts now before the Council.

87. I shall begin by congratulating the representative of Syria, Mr. Tomeh, who, by his presence among us, recognizes the authority of this body: this is an attitude which honours him and his Government, since it signifies a reversal of the regrettably subversive policy which was implicit in the statements from the Syrian side following the recent decision of the Council on 3 August 1966 [1295th meeting], such as, for example, the broadcast on Radio Damascus, the official Government station, on 15 August—twelve days

annales de l'Organisation des Nations Unies; o) il est évident que les représailles ne sauraient être en aucune façon reconnues comme un moyen légitime dans les relations internationales et que le recours abusif à la force constitue une infraction au droit international constructif élaboré à San Francisco. Ces actes de représailles caractérisent en outre, dans la conception moderne du droit répressif, ce que l'on appelait auparavant "se faire justice soi-même". Ils peuvent s'expliquer si l'on tient compte des facteurs atténuant la responsabilité dont j'ai parlé plus haut, mais ils n'en sont pas justifiés pour autant, puisqu'il existe des organismes internationaux dotés des pouvoirs nécessaires pour intervenir précisément lorsque se produisent des actes semblables à ceux qui ont provoqué la réaction du 14 juillet.

85. Cette position claire et ferme qui ressort de mon exposé du 1er août me permettra de faire la lumière sur les événements qui se sont produits depuis lors jusqu'à ce jour. J'ai été catégorique dans ma condamnation des représailles. Je n'ai pas employé de périphrases pour condamner l'agression perpétrée contre la Syrie. Je n'ai pas non plus cherché d'excuses à ceux qui "se sont fait justice eux-mêmes" puisqu'il existe, comme chacun sait, des organismes internationaux particulièrement compétents pour juger et réprimer tout acte ou fait qui porte atteinte à la souveraineté ou à la sécurité de n'importe quel Etat membre de la communauté internationale. En revanche, j'ai demandé qu'en présence de plaintes formant juridiquement un tout on s'abstienne de prononcer une condamnation isolée en ne considérant qu'un aspect des fonctions du Conseil; il fallait en effet, selon moi, considérer comme il se devait l'ensemble des faits et circonstances dont traitaient les deux plaintes afin de parvenir à une décision juste établissant la culpabilité respective de chacune des parties; or, il s'agissait d'établir la responsabilité de chacune même si l'une était plus coupable que l'autre, et même si tous les faits reprehensibles portaient l'empreinte de l'hostilité et de la haine véritablement inadmissibles qui séparent ces peuples cultivés et civilisés, au grand étonnement du monde qui les regarde, affligé et stupéfié de voir la façon dont ils manquent à leurs devoirs internationaux et dont ils répètent leurs querelles d'une façon de plus en plus intolérable pour ceux qui aiment la paix et de plus en plus encourageante pour ceux qui perversement attendent la guerre.

86. Mon jugement et mon comportement au cours de l'examen des faits qui ont été plus récemment portés à l'attention du Conseil seront dictés par le même esprit d'impartialité, par les mêmes critères de justice, le même désir de paix, le même attachement pour les deux peuples et la même préoccupation à l'égard de leur destin.

87. Je commencerai par féliciter le représentant de la Syrie, M. Tomeh, que je vois assis ici parmi nous, reconnaissant ainsi l'autorité du Conseil; il y a là en effet une attitude qui l'honne et qui honore également son gouvernement puisqu'elle indique un changement salutaire par rapport à l'attitude regrettably subversive que l'on pouvait déduire des déclarations qui, du côté syrien, ont fait suite à la dernière décision du Conseil du 3 août 1966 [1295ème séance], et en premier lieu du manifeste diffusé le

after the meeting at which the draft resolution condemning Israel was rejected—, the text of which was as follows:

"Citizens, the Syrian revolution will not in future complain to the United Nations. We must never take a defensive or protesting attitude. It will be Israel which will be on the defensive and will complain. The Syrian revolution, rallying to the slogan of a 'people's war', will always be ready to oppose aggression while it prepares to put that slogan into practice. The strategy which Syria is now following is a change from the defensive to the attacking position. Fellow-citizens, the time has come to use the weapons which our people are paying for with their blood and bread to silence the enemy and destroy his morale. On all future occasions our strategy will be to attack the aggressor's positions within occupied territory."

88. On 18 August, another official communiqué from Radio Damascus said: "Syria has decided to follow its own road of popular revolutionary war. Syria has decided to begin the campaign."

89. These statements amount to a categorical reply to the Council's decision to reject a one-sided condemnation of Israel on the ground that it had been prevented from considering at the same time the acts of sabotage of which Syria was accused—mine-laying, death of a woman, injuries to a number of people, damage to property, etc.; it must be admitted, however, that the statements broadcast by Radio Damascus do not follow the sacred United Nations ritual and are not submitted in the form of a communication addressed to the President for distribution as an official document of the Council.

90. Nevertheless, this conduct was aggravated by the attitude taken by the Prime Minister of the Syrian Arab Republic when he made the following statement on 10 October 1966: "We are not guardians of Israel's safety. We are not resigned to holding back the revolution of the... Palestinian people. Under no circumstances shall we do so. We shall set the entire area afire, and any Israel movement will result in a final grave for Israel."

91. On 11 October, General Suwaydami, the Syrian Chief of Staff, made this grave statement: "These activities which are now being carried out are legal activities, and it is not our duty to stop them but to encourage and strengthen them. We are constantly ready to act inside Jordan and inside Israel in order to defend our people and its honour. We shall mobilize volunteers and we shall give them arms."

92. This statement, considered together with that of the Prime Minister, Mr. Zu'ayen, seems to imply a new political doctrine whereby aggression against other peoples, not only against Israel, would become legal, force would be established as a principle in law and the supremacy of the individual sovereignty

15 août — 12 jours après la séance au cours de laquelle le projet de résolution condamnant Israël a été rejeté — par Radio-Damas, station émettrice officielle du gouvernement; ce manifeste étant ainsi conçu:

"Citoyens! Dorénavant la révolution syrienne ne portera plus plainte auprès des Nations Unies. Nous ne devons plus jamais nous trouver dans la situation d'avoir à nous défendre ou à protester. Ce sera Israël qui sera sur la défensive et qui devra se plaindre. La révolution syrienne, qui préconise la "guerre populaire", sera toujours prête à faire face à l'agression au cours de la période qui prépare l'application pratique de cette devise ... La stratégie adoptée à présent par la Syrie consiste à passer de la défensive à l'offensive. Concitoyens! Le moment est venu d'utiliser les armes que notre peuple paie de son sang et de son pain pour faire taire l'ennemi et saper son moral. Il faut, chaque fois qu'il s'en présente l'occasion, attaquer les positions de l'agresseur à l'intérieur du territoire occupé."

88. Le 18 août, dans une autre émission officielle, Radio-Damas déclarait: "La Syrie a résolu de suivre sa propre voie, celle de la guerre populaire révolutionnaire. La Syrie a décidé d'entrer en campagne."

89. Ces déclarations sont une réponse catégorique à la décision par laquelle le Conseil s'était refusé à condamner isolément Israël dans la mesure où il n'avait pas eu la possibilité d'étudier en même temps les actes de sabotage imputés à la Syrie — notamment la pose de mines, ayant causé la mort d'une femme, blessé plusieurs personnes et provoqué en outre des dégâts matériels, etc.; elles constituent une réponse même s'il faut admettre que les paroles de Radio-Damas n'ont pas le caractère formel d'une communication adressée au Président du Conseil de sécurité pour être ensuite distribuée en tant que document officiel du Conseil.

90. Toutefois, cette conduite est aggravée par l'attitude qu'a adoptée le Premier Ministre de la République arabe syrienne, qui, le 10 octobre dernier, a déclaré: "Nous ne sommes pas les gardiens de la sécurité d'Israël. Nous ne sommes pas disposés à freiner la révolution du peuple palestinien. Nous ne le ferons en aucun cas. Nous allons enflammer toute la région, et tout mouvement d'Israël ne fera que creuser définitivement sa tombe."

91. Le 11 octobre, le général Suwaydani, chef d'état-major de la Syrie, a prononcé les graves paroles suivantes: "Les activités qui sont en train de se dérouler sont justifiées en droit et nous n'avons pas pour devoir de les arrêter, mais bien de les encourager et de les appuyer. Nous sommes constamment prêts à agir en territoires jordanien et israélien pour défendre notre peuple et son honneur. Nous enrôlerons des volontaires et nous les armerons."

92. Cette déclaration, prise en conjonction avec celle du Premier Ministre, M. Zu'ayen, semble indiquer une nouvelle doctrine politique tendant à légaliser l'agression contre d'autres peuples, non seulement contre Israël, érigent la force en principe de droit et adjuquant à la souveraineté individuelle des Etats une

of States would be asserted to such a degree that it would be immune from any control by the international juridical community.

93. As early as 1963, the distinguished commentator Eduardo Jiménez de Aréchaga has pointed out, it was contended that "the State which creates the law cannot be destroyed by any law and the survival of States does not depend on the law".

94. In a subsequent discussion of this very serious political question, which is bound up with the future of the international community, he made the following points, which appear in volume II of the Anuario Uruguayo de Derecho Internacional, the extreme legal significance of which needs no emphasis:

"This arrogant attitude, which is typically Hegelian, is reminiscent of the stand taken by Philip II when he dismissed the arguments of the professors of civil law at the University of Coimbra, who, basing themselves on Roman Law, had decided in favour of the Duke of Braganza as the successor to the Portuguese throne. The King, rejecting the decision of his own jurists, stated that 'empires are not given or taken in accordance with the opinions of jurists; they must be won and held by force of arms'."

Aréchaga went on to say:

"There is a clear political philosophy underlying this rejection of the rule of law in judging certain decisive actions by States."

He adds that the attitude reflected in Philip II's remarks must be held to imply that:

"States are not wholly bound by international law and every State has certain vital interests which are so much more important that international law cannot impose upon them general egalitarian standards applicable to all."

"De maximis non curat praetor. This attitude would, however, lead to international anarchy for each State would thereby be empowered to define unilaterally which of its vital interests were not subject to the law. It would challenge the fundamental concepts of contemporary international doctrine and practice, which have definitely established the supremacy of international law, the principle that all States, whatever their power, are bound by definite standards of conduct and the ability of the international community to appraise and judge the international conduct of any of its members in the light of those standards and to apply such principles by means of the admittedly imperfect institutions and procedure which the international community of today has adopted for the purpose."

95. The Syrian position, as defined by its Prime Minister, its Chief of Staff and the official government radio, is to proclaim the anachronistic and hostile principle of the unlimited sovereignty of the State, regardless of the institutions and procedures of the international community, and coincides with the attitude noted by Aréchaga in discussing Philip II

prééminence qui échapperait au contrôle de la communauté juridique internationale.

93. Déjà en juin 1963, selon l'éminent auteur de traités, Eduardo Jiménez de Aréchaga, on avait prétendu soutenir "qu'aucun droit ne peut détruire l'Etat qui crée le droit et que la survie des Etats n'est pas une question de droit".

94. Examinant ensuite ce problème politique extrêmement grave, qui est lié au destin de la communauté internationale, Aréchaga formule les réflexions suivantes qui figurent dans le volume II de l'Anuario Uruguayo de Derecho Internacional et dont il est inutile de souligner la grande portée juridique:

"Cette arrogante prise de position, marquée d'un sceau typiquement hégelien, rappelle la thèse invoquée par Philippe II lorsqu'il a rejeté l'opinion des civilistes de l'Académie de Coimbre qui, se fondant sur le droit romain, avaient pris une décision en faveur du duc de Bragance pour la succession au trône du Portugal. C'est à cette occasion que le monarque, allant à l'encontre de la décision de ses propres juristes, a affirmé: "Les empires ne sont ni pris ni octroyés en tenant compte des opinions des juristes; il faut les gagner et les conserver par la force des armes."

Aréchaga poursuit:

"Une nette idéologie politique se fait jour à travers ce rejet de l'ordre juridique pour ce qui est de juger de certains actes décisifs des Etats."

Les paroles de Philippe II, déclare-t-il ensuite, reviennent à affirmer ceci:

"Les Etats ne sont pas totalement soumis à l'ordre juridique international, mais chaque Etat possède certains intérêts vitaux, qui seraient d'un ordre infiniment supérieur et que le droit international ne saurait régir par des normes générales, égalitaires et applicables à tous."

"De maximis non curat praetor. Or, cette attitude conduirait à l'anarchie sur le plan international puisque chaque Etat aurait le pouvoir de définir lui-même quels seraient ces intérêts vitaux qui lui sont propres et "dont le droit ne traite pas". Cette position serait contraire aux principes essentiels de la doctrine et de la pratique internationales contemporaines en matière juridique qui font ressortir sans aucun doute possible la suprématie de l'ordre international, la soumission de tout Etat, quelle que soit sa puissance, à des règles de conduite établies, et la faculté qu'a la communauté internationale moderne d'apprécier et de juger le comportement extérieur de chacun de ses membres à la lumière de ces règles, ainsi que celle de mettre en œuvre ces principes grâce aux organismes et aux divers moyens, certes imparfaits, dont elle dispose à cette fin."

95. La thèse syrienne, telle qu'elle a été exposée par le Premier Ministre, par le chef d'état-major et par la radiodiffusion officielle du gouvernement, qui prêche le principe anachronique et dangereux de la souveraineté illimitée des Etats, repoussant les organismes et les moyens dont dispose la communauté internationale, coïncide avec l'attitude que Aréchaga

and other autocrats who, by their outmoded attitudes, have hindered the development and strengthening of the rule of law in relations between States through the harmonization of their unchallengeable jurisdiction in domestic affairs, which is a matter of sovereignty, with their equally essential international commitments, which are subject to the standards of international law.

96. It is regrettable that Syria should have threatened to do without the Security Council, simultaneously proclaiming aggressive war as a political doctrine.

97. Nevertheless, as I said on noting that Syria was represented in the Council in the person of Mr. Tomeh, I believe that all these statements which, when taken together, appear to be an expression of a coherent doctrine opposed to law and peace, 'are, in reality, nothing more than a momentary and impassioned reaction to the disappointment caused by the Council's attitude, which did not fulfil the expectations of the Syrian Government and people. As a result, some ideological stimulus was necessary to revive their spirits, which had been overwhelmed by incredulous despair. Only thus can we explain such dire threats and dark designs by a people destined to play an exalted role in the community of civilized nations.

98. I would repeat that the mere presence of the Syrian representative at this Council meeting should be taken as an implicit recognition of the international community and a tacit reaction against a desperate attitude adopted at a time of stress and mortification.

99. The same arguments which, on 1 August [1293rd meeting], led me to condemn the aerial attack against Syria, today compel me to condemn the acts of aggression perpetrated against Israel.

100. Nevertheless, I consider that before reaching any definite conclusion, the Chief of Staff, General Bull, should, as the representative of Israel, Mr. Abba Eban, the Foreign Minister, suggested himself, be instructed to carry out an immediate and full investigation not only of the substance of the complaint which gave rise to this Council meeting [S/7536 and S/7540], but also of the reports circulating of possible concentrations of Israel forces on the Syrian frontier. This would enable us to base our conclusions on unchallengeable, proven facts.

101. It is obvious that a policy which is based on aggression and runs counter to the law deserves to be condemned. Nevertheless, I do not believe that the peace of the world and the stability of the Middle East stand to gain anything by such a condemnation. In the present emergency I shall abide by the same realistic and humane attitude which I adopted two months ago when, addressing the members of this distinguished body, I said:

"And to you, my colleagues in this Council, I would say, fully conscious of my responsibility with regard to this serious problem: the world hoped that our decision will not take the form of condemnation or

évoque à propos de Philippe II et de tant d'autres autocrates, dont le comportement rétrograde a empêché le droit de progresser et de se raffermir dans les rapports entre les Etats grâce à une harmonisation de leurs indiscutables attributions d'ordre intérieur, qui sont régies par le principe de la souveraineté et leurs attributions d'ordre externe, qui sont non moins nécessaires et sont assujetties aux règles du droit international.

96. Il est regrettable que la Syrie ait menacé de ne plus jamais avoir recours au Conseil de sécurité et d'ériger la guerre d'agression en doctrine politique.

97. Par contre, nous croyons — comme nous l'avons déjà dit en signalant la présence de la Syrie parmi nous en la personne de M. Tomeh — que toutes ces déclarations qui, prises dans leur ensemble, sembleraient constituer une doctrine contraire au droit et à la paix, ne représentent, en réalité, rien de plus qu'une réaction passionnelle transitoire, due à la déception provoquée par une décision du Conseil qui ne répondait pas à l'attente du Gouvernement et du peuple syriens, déception qui exigeait un stimulant psychologique destiné à remonter le moral d'une population plongée dans le désespoir et l'inclémence. C'est la seule explication que l'on puisse donner à d'aussi graves menaces et à d'aussi sombres desseins de la part d'un peuple appelé à une haute destinée parmi les nations civilisées.

98. Nous répétons que la seule présence du représentant de la Syrie au Conseil doit être considérée implicitement comme une marque de considération à l'égard de la communauté internationale et comme une réaction tacite contre les prises de position téméraires qui ont caractérisé l'attitude de la Syrie dans des moments d'angoisse et de dépit.

99. D'après les mêmes arguments qui, le 1er août [1293ème séance], m'ont fait condamner l'attaque aérienne contre la Syrie, je devrais aujourd'hui condamner les actes d'agression perpétrés contre Israël.

100. Toutefois, j'estime qu'avant d'émettre une opinion définitive il conviendrait, comme le représentant d'Israël, M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, l'a lui-même suggéré, de charger le général Bull, chef de l'état-major, d'entreprendre immédiatement une enquête approfondie qui porterait non seulement sur les événements visés dans la plainte qui est à l'origine de la présente séance du Conseil [S/7536 et S/7540], mais aussi sur les rumeurs ayant trait à des concentrations de forces israéliennes à la frontière de la Syrie, ce qui nous permettrait de nous fonder sur des preuves réelles et dignes de foi.

101. Il est évidemment entendu qu'une politique fondée sur l'agression et niant le droit mérite d'être condamnée. Toutefois, je ne pense pas que dans les circonstances actuelles la paix du monde et la stabilité du Moyen-Orient gagneraient quoi que ce soit à une condamnation. Dans cette crise, je m'en tiendrai aux critères réalistes et humains auxquels j'ai eu recours il y a deux mois et demi. Je citerai ce que j'ai déclaré au Conseil à cette occasion:

"A vous, mes collègues du Conseil, je déclare avec une pleine conscience des responsabilités qu'implique ma position à l'égard de ce grave problème: le monde s'attend à ce que notre décision

punishment, which will subsequently constitute a new source of discord, but will establish simple and workable formulas which will ensure peace under law, assuaging the anxieties of a perturbed and startled mankind. You hold in your hands the powers of coercion. Do not be hasty. If such events should recur, and I do not believe they will, you will have an opportunity to use those powers. This debate has surely served as a warning to the parties, with the weight and effectiveness of a judgement, that they should orient their future conduct in accordance with the provisions of the Charter and the spirit of peace and security with which it is imbued." [1293rd meeting, para. 58.]

102. It is true that my forecast did not come true; the incidents have, unhappily, recurred. It is also true that the solemnity of the debate did not serve as a warning to the parties, nor did it have the weight and effectiveness of a judgement, as I had naively expected. It is no less certain, however, that in view of the general world tension caused by the serious conflict in South-East Asia, the racial problems convulsing South Africa, the disturbances on the frontiers of the Democratic Republic of the Congo and the conflicts undermining the stability of the Middle East, a legally perfect formula might not provide the necessary basis for a solution of this long-standing dispute between Arabs and Israelis. Let us postpone the final decisions for a while, without ignoring the dictates of legality, even though we could reach a decision now. Let us endeavour to apply a new procedure within the machinery of the United Nations itself. Let us respect the law but not yet take any final, irrevocable decision.

103. The statements of the representatives of Israel and Syria indicate that a peaceful solution may be possible. Both countries belong to the international community and are bound by all the obligations and commitments set forth in the Charter. In accordance with Article 40, a Commission was set up in July 1949 to supervise the Israel-Syrian truce, under the terms of the Armistice Agreement signed in that same month. The Armistice bound both parties not to resort to military force in the settlement of the Palestine question, and to respect scrupulously that obligation. They likewise agreed to accept the Armistice "as an indispensable step toward the liquidation of armed conflict and the restoration of peace in Palestine." Finally, article III is worthy of note in that it is more explicit than any other type of contractual formula which might be adopted now in settlement of the incidents in Palestine which we are considering; paragraphs 2 and 3 thereof read as follows:

"No element of the land, sea or air, military or para-military, forces of either Party, including non-regular forces, shall commit any warlike or hostile act against the military or para-military forces of the other Party, or against civilians in

ne se limite pas à une condamnation ou à un châtiment qui deviendront ensuite de nouvelles sources de discorde; il attend de nous des formules simples et efficaces qui permettront de faire régner la paix dans le droit et de calmer l'angoisse d'une humanité troublée et sceptique. Vous disposez de puissants moyens de pression. Ne vous hâtez pas d'en faire usage. Si de tels faits se renouvellent, ce que je ne crois pas, vous aurez toujours l'occasion de les employer. Le présent débat sera un avertissement qui permettra d'orienter les parties, au même titre qu'un jugement, sur leur conduite à venir dans le cadre des dispositions de la Charte et de l'esprit de paix et de sécurité qui l'anime." [1293ème séance, par. 58.]

102. Il est indéniable que ma prédiction ne s'est pas réalisée. Malheureusement les faits en question se sont reproduits. Il est également vrai que la gravité du débat n'a pas ouvert les yeux aux parties et n'a pas eu pour elles, contrairement à ce que j'attendais ingénument, la valeur d'un jugement. Il n'en est pas moins vrai qu'étant donné la tension généralisée qui règne dans le monde en raison des graves conflits qui se déroulent dans le Sud-Est asiatique, des problèmes engendrés par le racisme en Afrique du Sud, des perturbations qui ont surgi à la frontière de la République démocratique du Congo et des conflits qui minent la stabilité du Proche et du Moyen-Orient, la formule juridique la plus limpide que l'on puisse imaginer pourrait très bien ne pas être le remède nécessaire à ce vaste différend entre Arabes et Israéliens. Sans abandonner les voies juridiques, remettons à plus tard les décisions définitives même si nous sommes déjà en mesure de les prendre. Essayons une nouvelle méthode dans le cadre du mécanisme même de l'Organisation des Nations Unies. Respectons le droit sans toutefois prononcer de paroles définitives, irréparables.

103. Les déclarations des représentants d'Israël et de la Syrie permettent de déduire qu'il est possible d'aboutir à des solutions pacifiques. Ces deux pays appartiennent à la communauté internationale. Ils sont tenus par toutes les obligations et les responsabilités énoncées dans la Charte. Conformément à l'article 40, une commission a été créée en juillet 1949 pour la surveillance de la trêve syro-israélienne, aux termes de la Convention d'armistice signée ce même mois. Par cet instrument, les deux parties s'engageaient à "ne pas recourir à la force militaire dans le règlement de la question palestinienne" et à respecter "scrupuleusement" cette obligation. Elles se sont également engagées à accepter l'armistice "comme une étape indispensable vers la liquidation du conflit armé et la restauration de la paix en Palestine". Il faut enfin rappeler l'article III de la Convention dont le contenu dépasse tout autre engagement contractuel que l'on pourrait adopter à présent pour mettre fin aux incidents de Palestine dont nous sommes saisis. Les paragraphes 2 et 3 de cet article sont rédigés comme suit:

"Aucun élément des forces terrestres, navales ou aériennes, militaires ou paramilitaires, de l'une quelconque des Parties, y compris les forces irrégulières, ne devra commettre un acte de guerre ou d'hostilité quelconque contre les forces militaires

territory under the control of that Party; or shall advance beyond or pass over for any purpose whatsoever the armistice demarcation line set forth in Article V of this Agreement; or enter into or pass through the air space of the other Party or through the waters within three miles of the coastline of the other Party.

"No warlike act or act of hostility shall be conducted from territory controlled by one of the Parties to this agreement against the other Party or against civilians in territory under control of that Party."^{3/}

104. I would say this to the representatives of Syria and Israel: it only remains for your Governments to fulfil the commitments which they undertook seventeen years ago in July 1949. There is no need for any new instrument; it would be superfluous. All that is needed is a new attitude to the fulfilment of old obligations. All that is necessary is a change in the minds of men, not further agreements, resolutions and judgements which would add nothing to the commitments already incurred. Even if such new instruments were adopted, they would remain a dead letter while those responsible for implementing them continued to be motivated by the same spirit which has led them to leave their previous commitments unfulfilled. The latter have the same legal force and are just as relevant as in those distant days of 1949.

105. The solution is, first, to investigate the facts through the Chief of Staff; secondly, to strengthen the authority and prestige of the Truce Supervision Organization; thirdly, to urge the parties to honour their international obligations, whether statutory obligations as Members of the United Nations or contractual obligations as signatories of the 1949 Agreement; and fourthly, to call upon the Governments of Syria and Israel to carry out a psychological disarmament of their peoples as an essential step towards the coexistence of those States.

106. Our resolutions and our dedication to peace will be in vain unless the peoples of Syria and Israel disarm in their hearts.

107. What is lacking, I repeat, is not better instruments to ensure peace but better men who will not evade their responsibilities.

108. The PRESIDENT: There is no other member of the Council on my list of speakers for this afternoon, but both the representatives of Syria and Israel yesterday asked to speak in exercise of their right of reply, and I shall presently call upon them.

109. Before I do so, I might say that several members of the Council have already expressed their wish that there should be a United Nations report on the events that we are debating. Thus may I now, on behalf of the Council, ask the Secretary-General to provide us with a report, and, if possible, to indicate to us when such a report would be available.

ou paramilitaires de l'autre Partie, ou contre des civils dans le territoire contrôlé par celle-ci; traverser ou franchir, dans quelque but que ce soit, la ligne de démarcation d'armistice définie à l'article V de la présente Convention; pénétrer ou traverser l'espace aérien de l'autre Partie, ou les eaux territoriales de celle-ci, à moins de trois milles de la ligne côtière.

"Aucun acte de guerre ou d'hostilité ne sera dirigé du territoire contrôlé par l'une des Parties contre l'autre Partie ou contre des civils dans le territoire contrôlé par celle-ci^{3/}.

104. Messieurs les représentants de la Syrie et d'Israël: Il suffit de mettre en œuvre ce à quoi vos gouvernements se sont engagés en juillet 1949. Il y a de cela 17 ans. Aucun instrument nouveau n'est nécessaire. Il ferait double emploi. La seule chose dont on ait besoin c'est une volonté nouvelle de respecter d'anciens engagements. Il s'agit seulement d'une transformation psychologique, et non pas de nouvelles conventions, de nouvelles décisions, de nouveaux jugements qui n'apporteraient rien du point de vue des responsabilités contractées et qui, même s'il en était autrement, seraient tout aussi inefficaces si les personnes chargées de mettre en œuvre les nouveaux textes continuaient d'être animées par ce même esprit qui leur a fait abandonner l'application des anciennes décisions, dont la validité et le caractère d'actualité n'ont pas changé depuis les jours lointains de 1949.

105. La solution consiste, premièrement, à enquêter sur les événements par l'intermédiaire du chef d'état-major; deuxièmement, à renforcer l'autorité et le prestige de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve; troisièmement, à demander aux parties de remplir leurs obligations internationales statutaires, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, et contractuelles, en tant que signataires de la Convention de 1949; quatrièmement, à exhorter les Gouvernements de la Syrie et d'Israël à procéder au désarmement psychologique de leurs peuples, ce qui est une condition indispensable de la coexistence entre ces deux Etats.

106. Nos décisions et nos veilles pour la paix seront inutiles si le désarmement de la Syrie et d'Israël ne s'opère pas dans le cœur de leurs peuples.

107. Je répète, aucun instrument plus parfait n'est nécessaire pour assurer la paix. Ce qu'il nous faut, par contre, ce sont des hommes assez parfaits pour ne pas échapper à leurs responsabilités.

108. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Aucun autre membre du Conseil n'a demandé la parole cet après-midi, mais les représentants de la Syrie et d'Israël ont l'un et l'autre demandé hier à exercer leur droit de réponse et je leur donnerai la parole dans un instant.

109. Auparavant, je voudrais dire que plusieurs membres du Conseil ont déjà exprimé le désir d'être saisis d'un rapport de l'ONU sur les événements dont nous discutons. Je voudrais donc, au nom du Conseil, demander au Secrétaire général de bien vouloir nous fournir ce rapport en nous indiquant, si possible, quand nous pourrons le recevoir.

^{3/} Ibid.

^{3/} Ibid.

110. The SECRETARY-GENERAL: I have just received the report of the Chief of Staff of UNTSO, General Odd Bull, and it is in the process of being translated into all the official languages. I will submit it to the Council as desired, tomorrow, 18 October.^{4/}

111. The PRESIDENT: We will bear that information in mind when we consider later when we should resume our debate. I call on the representative of Syria in exercise of his right of reply.

112. Mr. TOMEH (Syria): Allow me, first of all, to thank the representatives of Argentina and the Netherlands for having expressed their sympathy as regards what happened to the Syrian Mission last Friday.

113. During the 1307th meeting of the Security Council on 14 October, several members of the Council who spoke expressed in clear terms their concern about the suspension of the activities of the Israel-Syrian Mixed Armistice Commission. The representative of France, Mr. Seydoux, put it this way when he stated:

[The speaker continued in French.]

"As my delegation has had occasion to point out several times, notably at the 1291st meeting of 29 July 1966, my Government considers that the only way to put an end to this chain of violence would be to reinstitute plenary meetings of the Israel-Syrian Mixed Armistice Commission."

[The speaker resumed in English.]

You, Mr. President, expressed the same concern when you stated: "... my delegation would welcome an investigation by the United Nations Truce Supervision Organization, so that impartial evidence can be quickly presented to us."

114. Taking full note of these statements and in a spirit of co-operation with the Council, which my Government has always shown, I wish to state the following. At the time the Government of the Syrian Arab Republic submitted its complaint against the Israel attack of 14 July 1966, when the Israel Air Force attacked the Syrian population and territory, killing innocent civilians and destroying a development project, the Council requested a report from the Secretary-General. The Secretary-General submitted his report of 27 July 1966 entitled "Note by the Secretary-General on the efforts of the United Nations Truce Supervision Organization to relieve tension along the armistice demarcation line between Israel and Syria" [S/7434]. If I refer to this report now, it is because of three basic reasons: first, that since the presentation of that report the stand and attitude of the Syrian Government has not changed; secondly, that the problem of the demilitarized zone continues to be the basis of what we are facing now; thirdly, that consultation with the Mixed Armistice

110. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Je viens de recevoir le rapport du général Odd Bull, chef d'état-major de l'ONUST. Ce document est en cours de traduction dans les langues officielles. Je le présenterai au Conseil comme il le souhaite, demain 18 octobre^{4/}.

111. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous tiendrons compte de ce renseignement quand nous en viendrons à fixer la date de la reprise du débat. Je donne la parole au représentant de la Syrie dans l'exercice de son droit de réponse.

112. M. TOMEH (Syrie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord de remercier les représentants de l'Argentine et des Pays-Bas d'avoir exprimé les sentiments de sympathie que leur a inspirés l'incident survenu à la mission syrienne vendredi dernier.

113. Au cours de la 1307ème séance du Conseil de sécurité, le 14 octobre, plusieurs de ses membres ont nettement marqué leur inquiétude devant la suspension des activités de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne. Le représentant de la France, M. Seydoux, s'est exprimé comme suit:

[L'orateur poursuit en français.]

"Ainsi que ma délégation a eu à plusieurs reprises, notamment au cours de la 1291ème séance du 29 juillet 1966, l'occasion de l'indiquer, mon gouvernement considère que la seule manière de mettre un terme à cette suite de violences consiste à faire en sorte que reprennent les séances plénières de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne."

[L'orateur reprend en anglais.]

Vous-même, Monsieur le Président, avez manifesté la même inquiétude lorsque vous déclariez: "... ma délégation souhaiterait que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve se livre à une enquête, de façon que des preuves impartiales puissent nous être rapidement présentées."

114. Tenant pleinement compte de ces déclarations et dans un esprit de coopération avec le Conseil, dont mon gouvernement a toujours fait preuve, je voudrais dire ceci: Au moment où le Gouvernement de la République arabe syrienne a présenté sa plainte contre l'attaque israélienne du 14 juillet 1966, au cours de laquelle l'armée de l'air israélienne a attaqué la population et le territoire syriens, tuant des civils innocents et détruisant un projet de développement, le Conseil avait demandé un rapport au Secrétaire général. Celui-ci a présenté son rapport du 27 juillet 1966 intitulé "Note du Secrétaire général concernant les efforts déployés par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve pour réduire la tension le long de la ligne de démarcation de l'armistice entre Israël et la Syrie" [S/7434]. Si je me réfère à ce rapport maintenant, c'est pour trois raisons fondamentales: tout d'abord parce que, depuis sa présentation, l'attitude du Gouvernement syrien n'a pas changé; deuxièmement, parce que le problème de la zone démilitarisée continue d'être à la base

^{4/} Subsequently circulated as document S/7553.

^{4/} Distribué ultérieurement sous la cote S/7553.

Commission will show who is responsible and who is not responsible, who is co-operating with the Mixed Armistice Commission and who is not.

de la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui; enfin, parce que des consultations avec la Commission mixte d'armistice montreront qui est responsable et qui ne l'est pas, qui coopère avec la Commission et qui ne coopère pas.

115. As the demilitarized zone with its contingent problems continues, therefore, to be a source of dispute, and as it is directly relevant to the situation we are now facing, I wish, as a background to the statement which I am going to give, to restate to the Council what I stated on 1 August 1966:

"Replying to my letter of 24 May [S/7320], the Israel representative, in his letter of 29 May [S/7326], denied once more any aggressive intentions on the part of Israel. At that time, and after, the Syrian authorities were taking all necessary steps to relieve tension and co-operating fully with all the measures proposed by General Odd Bull, the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization, as can be seen from the report. It does appear that all the steps taken by General Bull were so that the problems of land cultivation could be studied in a calmer atmosphere.

"Thus, one of the basic problems in this whole situation is that of land cultivation. The follow-up of the report throws the responsibility on the Israel authorities for the tension in the area. In fact, paragraph 5 of the report states that:

"On 29 June, the Chairman of the Mixed Armistice Commission was advised by the Israel delegation that Israel farmers would commence cultivating that day in the southern demilitarized zone a field (the so-called "booster field"), the limits of which had not yet been agreed upon." [1293rd meeting, paras. 72 and 73.]

The phrase "the limits of which had not yet been agreed upon" proves in no uncertain terms not only the extent of the aggression, but the actual violation by Israel of the General Armistice Agreement.

116. The Syrian stand was one of co-operation with the United Nations Truce Supervision Organization. And it was at General Bull's request that the Syrian Chief of Staff has promised that, in order to facilitate his efforts to relieve tension, there would be no Arab cultivation in certain disputed lands in the area immediately north of Lake Tiberias. I ended that statement by saying:

"It is not necessary to stress exactly from where the obstruction was coming. The appeal of the Chief of Staff was made, in his own words, not to the Syrian authorities but to the Israel authorities. These cultivation problems and the incidents to which they have led are part and parcel of the aggressive Israel policy in the demilitarized zone, which has been, throughout, a gradual process of forcing Arab farmers out of the demilitarized zone and by the

115. Etant donné que la zone démilitarisée, avec les problèmes qui lui sont propres, reste donc une source de différends et qu'elle est directement en cause dans la situation à laquelle nous avons à faire face, je voudrais, en guise de préface à la déclaration que je vais faire, redire au Conseil ce que je disais le 1er août 1966.

"En réponse à ma lettre du 24 mai [S/7320], le représentant d'Israël nia encore une fois, dans sa lettre du 29 mai [S/7326], qu'Israël ait la moindre intention agressive. A cette époque et ensuite, les autorités syriennes prenaient toutes les mesures nécessaires pour réduire la tension et coopéraient de la manière la plus complète à toutes mesures proposées par le général Odd Bull, chef d'état-major de l'ONUST — comme il ressort du rapport qui montre que toutes les mesures prises par le général Bull étaient de nature à assurer que "les problèmes relatifs aux cultures pourraient être étudiés dans une atmosphère plus calme".

"Ainsi, l'un des problèmes fondamentaux, dans toute cette situation, est celui de la culture des terres. La suite du rapport du général Bull rejette sur les autorités israéliennes la responsabilité en ce qui concerne la tension qui règne dans la région. En fait, voici ce que déclare le paragraphe 5 de ce rapport:

"Le 29 juin, la délégation israélienne a fait "connaître au Président de la Commission mixte d'armistice que des agriculteurs israéliens commenceront ce jour-là à cultiver, dans le secteur sud de la zone démilitarisée, un champ (dit "champ de renfort"), sur les limites duquel l'accord ne s'était pas encore fait." [1293ème séance, par. 72 et 73.]

L'expression "sur les limites duquel l'accord ne s'était pas encore fait" prouve au-delà de tout doute non seulement l'étendue de l'agression, mais la violation flagrante de l'Accord d'armistice général commise par Israël.

116. L'attitude syrienne fut celle de la collaboration avec l'ONUST; c'est à la requête du général Bull que le Chef d'état-major syrien avait promis, afin de faciliter toutes les tentatives en vue d'amener une détente, qu'aucun Arabe ne cultiverait de terre dans la zone en litige au nord du lac de Tibériade. Je terminais cette déclaration en disant:

"Il n'est pas nécessaire de préciser d'où vient l'obstruction. Le Chef d'état-major a lancé son appel qui, selon ses propres termes, s'adressait non pas aux autorités syriennes, mais aux autorités israéliennes. Ces problèmes de culture des terres et les incidents auxquels ils ont conduit font partie intégrante de la politique agressive d'Israël dans la zone démilitarisée, politique qui a consisté, d'un bout à l'autre, à chasser progressivement les agri-

taking over of the land by Israel settlers." [*Ibid.*, para. 74.]

117. If I refer to this statement, it is because we are now, as I said, still facing the same problem. The stand of the Syrian Government continues to be one of full co-operation with United Nations machinery and the UNTSO Chief of Staff, while Israel is creating every obstruction to that co-operation.

118. Recently, the Syrian Chief of Staff addressed a letter to General Bull—in fact, it was in the last few days—in which he confirmed the following.

119. First, where the Syrian authorities do not in any way prevent Israel farmers in the demilitarized zone from cultivating lands in the zone under Israel authority, the Israelis have been preventing, until now and by force, Syrian farmers from cultivating their lands in the demilitarized zone, which is under Syrian authority, in full contradiction of the Syrian-Israel Armistice Agreement. A letter, dated 18 September, issued by the Chief of Staff of UNTSO, contained the refusal of Israel to permit Syrian farmers from exercising their right to cultivate their lands.

120. Second, the official Syrian attitude has been to permit cultivation without any obstruction provided that our farmers are not prevented from the exercise of their right.

121. Third, General Bull has been officially informed, by a letter addressed to him recently, that we confirm once more the readiness of the Syrian Government to co-operate fully with the Mixed Armistice Commission. This has continued to be our attitude up to the present time. But Israel has completely boycotted the Mixed Armistice Commission, at least since 1955, for obvious reasons: that it wishes to avoid being condemned by the Mixed Armistice Commission for its acts of aggression, and it has been producing unilateral statements all the time containing alleged incidents, without ever giving a chance to the neutral authorities of the United Nations to present their views.

122. Fourth, Israel insists on charging Syria with the responsibility of individual acts of infiltration by Arab Palestinian refugees, regardless of their places of operation, and refuses any responsibility for the plight of those same refugees, numbering one and a quarter million, scattered over four countries, and for the continuance of their plight and tragedy.

123. Fifth, Israel rejected the proposals of the Chief of Staff, submitted by him on 18 September, as well as our own proposals, to create a calm atmosphere on the demarcation lines, which would have enabled the farmers and other civilians to carry on their work in a normal manner. These proposals, submitted by the Syrian authorities to the Chief of Staff, for the normalization of the situation on the demarcation lines, are still valid as far as the Syrian Government is concerned.

124. Sixth, contrary to paragraph 6, article V, of the Armistice Agreement, the Israel authorities con-

culteurs arabes de la zone démilitarisée et à faire reprendre les terres par des colons israéliens."
[*Ibid.*, par. 74.]

117. Si je me réfère à cette déclaration, c'est parce que, comme je l'ai dit, nous nous trouvons aujourd'hui encore en face du même problème. L'attitude du Gouvernement syrien continue d'être une attitude d'entièvre coopération avec les rouages des Nations Unies et avec le Chef d'état-major de l'ONUST, alors qu'Israël crée toutes les obstructions possibles à cette coopération.

118. Récemment — en fait ces tout derniers jours — le Chef d'état-major syrien adressait au général Bull une lettre dans laquelle il confirmait ce qui suit:

119. Premièrement, alors que les autorités syriennes n'empêchent nullement les agriculteurs israéliens de la zone démilitarisée de cultiver des terres dans le secteur sous autorité israélienne, les Israéliens ont jusqu'à maintenant empêché par la force les agriculteurs syriens de cultiver leurs terres dans le secteur de la zone démilitarisée placé sous autorité syrienne, ce qui est totalement contraire à la Convention d'armistice israélo-syrienne. Une lettre du Chef d'état-major de l'ONUST, en date du 18 septembre, faisait état du refus d'Israël de permettre aux agriculteurs syriens d'exercer leur droit de cultiver leurs terres.

120. Deuxièmement, l'attitude officielle de la Syrie a consisté à autoriser les cultures sans aucune obstruction à condition que nos paysans ne se voient pas empêchés d'exercer leur droit.

121. Troisièmement, le général Bull a été officiellement informé, par une lettre qui lui a été récemment adressée, que le Gouvernement syrien réaffirme qu'il est prêt à coopérer pleinement avec la Commission mixte d'armistice. Telle n'a pas cessé d'être notre attitude jusqu'à présent. Mais Israël a complètement boycotté la Commission mixte d'armistice, du moins depuis 1955 pour des raisons évidentes: il veut éviter de se voir condamner par la Commission pour ses actes d'agression, et il a sans cesse fait des déclarations unilatérales relatives à de prétendus incidents, sans jamais donner aux autorités neutres des Nations Unies la moindre chance de faire entendre leur point de vue.

122. Quatrièmement, Israël persiste à accuser la Syrie d'être responsable des actes individuels d'infiltration de réfugiés arabes de Palestine, où qu'ils se produisent, et il refuse toute responsabilité aussi bien quant au sort de ces mêmes réfugiés, au nombre d'un million et quart, épargnés dans quatre pays, que quant à la persistance de leur sort tragique.

123. Cinquièmement, Israël a rejeté les propositions que lui soumettait le 18 septembre le Chef d'état-major, de même que nos propres propositions, visant à faire renaitre le calme sur les lignes de démarcation afin de permettre aux paysans et autres civils de vaquer normalement à leurs occupations. Ces propositions, soumises par les autorités syriennes au Chef d'état-major et visant à la normalisation de la situation sur les lignes de démarcation, restent valables pour ce qui concerne le Gouvernement syrien.

124. Sixtièmement, contrairement au paragraphe 6 de l'article V de la Convention d'armistice, les autorités

tinue to commit a provocation by bringing armoured launches across the agreed-upon defensive zones on Lake Tiberias. The attitude of the Syrian authorities remains one of full co-operation with the Mixed Armistice Commission.

125. Several statements have been made today and all of them, in one way or the other, emphasize the necessity for a report from the Chief of Staff of UNTSO. I wish first of all, on this occasion, to recall once more the request which was formulated by the Syrian delegation during the last series of meetings of the Security Council in July and early August, in which we asked the Secretary-General for a full and comprehensive report that would take into account the whole history of the demarcation lines from the beginning of the establishment of the Mixed Armistice Commissions up to the present time. We are still awaiting the issuance of this report.

126. Several of the speakers who have spoken today emphasized in one way or the other paragraph 3 of article III of the Armistice Agreement. In view of the past record of Israel, I think it is appropriate that this reminder should primarily be addressed to the party that has broken the record in the United Nations, not only as regards the Security Council but as regards all the important bodies of the United Nations, in completely disregarding and forgetting United Nations resolutions.

127. Some of the members of the Security Council have also referred to the fact that the Israel Foreign Minister, Mr. Eban, said in his statement at the 1307th meeting that they are ready to have their borders and their demarcation lines examined by investigators. Such a statement should not mislead the Council. Firstly, as I stated on the last occasion, it was Mr. Eban himself who said on 29 October 1956, that "there is going to be no war"; and on 30 October, the Israel armies were already invading Egypt. Secondly, it is a well known fact that in forty-eight hours Israel can mobilize a quarter of a million soldiers. Thirdly, it is also a well known fact, about which the Israelis boast and make no secret, that their villages are armed citadels for attack and for aggression.

128. Some of the speakers also referred to the statements by the Israel Chief of Staff and the Israel Prime Minister about a "war of liberation", and so on. This whole thing reminds me of someone who says that in the Bible there is a verse that says: "There is no God", forgetting that the full verse says "The ignorant man says in his heart 'There is no God'". There is a similar verse in the Koran which says "Approach not to prayer while you are drunk". Someone could say that the Holy Koran says "Approach not to prayer", forgetting the other part which says "while you are drunk".

129. Now, in all the statements that have been quoted, if one goes to the Arabic text he finds this provision: "If attacked, we will do" this and that. But the words "if attacked" are always omitted and only what comes after the words "if attacked" is used.

israéliennes continuent de se livrer à des provocations en faisant franchir les zones défensives du lac de Tibériade par des péniches blindées. L'attitude des autorités syriennes continue de se traduire par une totale coopération avec la Commission mixte d'armistice.

125. Plusieurs déclarations ont été faites aujourd'hui, qui toutes insistent d'une manière ou d'une autre sur la nécessité de recevoir un rapport du Chef d'état-major de l'ONUST. Permettez-moi tout d'abord de rappeler une fois de plus, à cette occasion, la requête formulée par la délégation syrienne au cours de la dernière série de séances consacrées en juillet et au début d'août par le Conseil de sécurité à la question, lorsque nous demandions au Secrétaire général un rapport complet sur tout l'historique des lignes de démarcation depuis l'établissement des commissions mixtes d'armistice jusqu'à l'heure présente. Nous attendons toujours la publication de ce rapport.

126. Nombre d'orateurs ont en outre insisté aujourd'hui sur le paragraphe 3 de l'article III de la Convention d'armistice. Étant donné l'attitude passée d'Israël, je crois qu'il est bon d'adresser avant tout ce rappel à la partie qui a établi un véritable record aux Nations Unies — à l'égard non seulement du Conseil de sécurité mais encore de tous les organes importants des Nations Unies — en ne tenant aucun compte des résolutions des Nations Unies.

127. Certains membres du Conseil de sécurité se sont en outre référés au fait que le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Eban, a dit dans sa déclaration de la 1307ème séance qu'Israël est disposé à ce que des enquêteurs inspectent ses frontières et les lignes de démarcation. Le Conseil ne doit pas se laisser égarer par cette déclaration. Tout d'abord, comme je l'ai dit la dernière fois, c'est M. Eban lui-même qui déclarait, le 29 octobre 1956, qu'il n'y aurait pas de guerre et le 30 octobre, les armées israéliennes envahissaient déjà l'Egypte. En second lieu, on sait qu'Israël peut, en quarante-huit heures, mobiliser un quart de million de soldats. En troisième lieu, on sait également — les Israéliens s'en vantent et n'en font point mystère — que leurs villages sont des citadelles armées pour l'attaque et l'agression.

128. Comme l'ont également rappelé certains des orateurs, le Chef d'état-major israélien et le Premier Ministre d'Israël ont mentionné dans leurs déclarations la "guerre de libération", etc. C'est comme si l'on affirmait que, dans la Bible, il y a un verset qui dit: "Il n'y a pas de Dieu", oubliant que le verset tout entier est: "l'ignorant dit dans son cœur 'il n'y a pas de Dieu'". Il y a dans le Coran un verset semblable qui dit "Ne songez pas à prier quand vous êtes ivre". L'on pourrait dire que le Saint Coran recommande de ne pas prier, oubliant la dernière partie de la phrase: "quand vous êtes ivre".

129. Or, dans toutes les déclarations qui ont été citées, si l'on se reporte au texte arabe, on trouve la condition: "Si nous sommes attaqués, nous ferons ..." ceci et cela. Mais ces mots "si nous sommes attaqués" sont toujours omis, tandis que l'on ne retient que la partie de la phrase qui vient après "si nous sommes attaqués".

130. Another thing that should be taken into consideration is the fact that Syria has never, according to the records of the Security Council and the United Nations, committed any aggression. Syria has never committed any aggression against Israel. We as Syrians consider Palestine to be, and to have been, historically, geographically and from every point of view a part of Syria. It was only colonial rule and imperialist intrigues that divided Syria into so many States. When we speak of Palestine we feel we are speaking about part of our own country.

131. I would not be doing justice to myself if I were to attempt to reply in detail to the statements made by the representative of Uruguay. He has a breadth of learning, such a great juridical mind, that it is with fear and trembling, as he used the two words of Kierkegaard's book, that I dare to approach whatever he said.

132. First of all, there is no doubt that Syria felt a great deal of bitterness when, on 14 July and in all respect to the Security Council and the United Nations, we came to this important body and said that by Israel's own admission, Syrian territory and Syrian people were attacked by the Israel Air Force, by irregular forces of the Israel army, and we provided all the evidence. In fact, there was no need for evidence. The Israel representative himself stated that they used napalm bombs. A woman and a child were killed, nine civilians were wounded and a whole project was destroyed. And yet we went out of the Security Council completely empty-handed.

133. I wish to remind the representative of Uruguay of my closing statement then. To the best of my recollection—I do not have the exact text—I said: Syria is a small country. We were one of the founders of the United Nations. The majority of the Members of the United Nations are small countries. In all good faith we came to the Security Council and said, "Here is an aggression that was committed against us". We got absolutely nothing. And then I posed the question—not only as far as Syria is concerned, but as far as concerns the fate of any small nation, of any small nation, for instance, like that of the representative of Uruguay—the question: If a small nation is attacked, what is the guarantee? Where are we to turn?

134. Exactly one month later, and in spite of everything that was said to the contrary, and as explained in my letter to the Security Council of 23 August 1966 [S/7470], the provocation came from Israel. An Israel heavy armoured launch went beyond the defensive line that is permitted by the General Armistice Agreement. The Syrian forces did not open fire; they signalled with a flashlight, warning the Israel heavy armoured launch from the defensive area. It was the Israelis who opened fire and it was only after thirty-three minutes that the Syrian forces returned fire in self-defence.

135. The representative of Uruguay quoted Hegel. I wish we had much more time so we could embark on a discussion of Hegel. However, it does seem to me,

130. Un autre élément qui doit entrer en ligne de compte est le fait qu'il ressort des débats du Conseil de sécurité et des Nations Unies que la Syrie n'a jamais commis d'agression. La Syrie n'a jamais commis d'agression contre Israël. En tant que Syriens, nous considérons qu'historiquement, géographiquement et à tous autres points de vue, la Palestine fait et a fait partie de la Syrie. Seules la domination coloniale et les intrigues impérialistes ont divisé la Syrie en tant d'Etats. Lorsque nous parlons de la Palestine, nous avons le sentiment de parler d'une partie de notre propre pays.

131. Je risquerai de me montrer inférieur à moi-même si je tentais de répondre dans le détail à la déclaration du représentant de l'Uruguay. Il possède une telle érudition, un esprit juridique si élevé, que c'est avec crainte, et en tremblant — pour reprendre les expressions de Kierkegaard dont il s'est servi — que j'ose parler de ce qu'il a dit.

132. Tout d'abord, il n'est pas douteux que la Syrie a éprouvé une très grande amertume lorsque, le 14 juillet, par respect pour le Conseil de sécurité et les Nations Unies, nous nous sommes adressés à cet éminent aréopage et avons déclaré que, du propre aveu d'Israël, le territoire et le peuple syriens avaient été attaqués par les forces aériennes israéliennes, par des forces irrégulières de l'armée israélienne, et en avons fourni la preuve. En fait, aucune preuve n'était nécessaire: le représentant d'Israël lui-même a déclaré que les Israéliens avaient utilisé des bombes au napalm. Une femme et un enfant ont été tués, neuf civils blessés et tout un projet en cours d'exécution a été détruit. Et cependant, nous sommes repartis du Conseil de sécurité les mains vides, absolument vides.

133. Je tiens à rappeler au représentant de l'Uruguay ce que j'ai dit alors à la fin de mon intervention. Pour autant qu'il m'en souvienne, car je ne dispose pas ici du texte exact, j'ai dit: la Syrie est un petit pays. Nous sommes un des fondateurs des Nations Unies. La majorité des Membres de l'Organisation sont de petits pays. Nous sommes venus en toute bonne foi devant le Conseil de sécurité en disant: "Voilà une agression qui a été commise contre nous." Nous n'avons obtenu absolument rien. Et j'ai alors posé la question, non seulement à propos de la Syrie mais encore pour ce qui concerne le sort de n'importe quelle petite nation, d'une petite nation comme par exemple l'Uruguay: si une petite nation est attaquée, quel recours avons-nous? Où devons-nous nous adresser?

134. Un mois plus tard exactement, malgré toutes les affirmations contraires, et comme je l'ai expliqué dans ma lettre du 23 août 1966 [S/7470] au Conseil de sécurité, la provocation est venue d'Israël. Une péniche blindée lourde israélienne a dépassé la ligne de défense autorisée par la Convention d'armistice général. Les forces syriennes n'ont pas ouvert le feu; par signaux lumineux, elles ont prévenu la vedette israélienne qu'elle n'avait pas à dépasser la limite de la zone défensive. Ce sont les Israéliens qui ont ouvert le feu et ce n'est que trente-trois minutes plus tard que les forces syriennes ont riposté, en état de légitime défense.

135. Le représentant de l'Uruguay a cité Hegel. J'aimerais pouvoir disposer de beaucoup plus de temps pour nous lancer dans une discussion sur Hegel. Il me

with all due respect to his statement, that he saw only one aspect of the problem, as though history were taking place in a vacuum. But history does not go on in a vacuum. When Hegel saw Napoleon riding through the fields of Germany he said, "This is the absolute riding on a white horse". But surely, Hegel was mistaken then, because Napoleon was not the absolute; he was, if anything, a negation of the absolute.

136. Then too, according to Hegel, history consists of a thesis, an antithesis and a synthesis. To stick to one part would make one very partial indeed, and I am sorry to say that in the presentation of the representative of Uruguay he saw history taking place in a vacuum, he saw history only partially.

137. One last point, and that is this. The representative of Uruguay referred time and again to the conflict between Arabs and Jews. I submit that this is not a conflict between Arabs and Jews. I submit that we have nothing against Jews as Jews. The Zionists are those with whom we are in conflict. I am not going to dwell at all on that aspect. I am sure that my friend the great jurist from Uruguay, Mr. Berro, will appreciate the very great difference that exists between followers of a religion and followers of a narrow, rabid nationalism.

138. With your permission I would like to refer now to some of the statements that were made during the 1307th meeting of the Security Council. We heard a statement from Mr. Abba Eban and we also heard statements from the representatives of New Zealand and the United States. I assure you, I read and reread those statements to see if I could find any variance from what Mr. Eban had said, but was unable to do so. If it can be pointed out to me that the case is not so, I will gladly apologize in full respect and in all sincerity.

139. I wish to take a little bit of what the representative of New Zealand said. Referring to the statements attributed to Syrian spokesman, he said that they were left without answer, that the Syrian representative had nothing to say on those statements. This is not the case. First of all, I said something about those statements, and too, I opposed those statements with statements of General Rabin, the Chief of Staff of Israel, and of Mr. Levi Eshkol, the Prime Minister of Israel, which were communicated to the Security Council in a letter from me dated 15 September [S/7495]. That letter was never answered, those statements were never refuted. Why is it that the representative of New Zealand took only those statements of the various Syrian spokesman, saying they were not denied, and passed over in complete obliviousness whatever has been said in Israel? Does he consider statements of the Israel leaders saying very clearly "our aim is the Syrian régime as such" as being love poetry, for instance, and that our statements are full of bombshells?

140. Second, the site of one of the tributaries of the Jordan was attacked at least ten times by the Israelis, equipment being destroyed and people being wounded, and so on. Some of those incidents we did not bring to the Security Council; we referred them to the

semble cependant, avec tout le respect que je dois au représentant de l'Uruguay, que celui-ci n'a retenu qu'un aspect du problème comme si l'histoire se déroulait dans le vide. Mais il n'en est pas ainsi et, lorsque Hegel a vu Napoléon chevauchant à travers la campagne allemande, il s'est écrié: "Voici l'absolu monté sur un cheval blanc." Mais Hegel se trompait certainement, car Napoléon n'était pas l'absolu, il était bien plutôt la négation de l'absolu.

136. Toujours selon Hegel, l'histoire procède par trois étapes: la thèse, l'antithèse et la synthèse. S'en tenir à l'une de ces parties seulement serait faire preuve d'une grande partialité. Et je regrette de dire que le représentant de l'Uruguay, dans son exposé, a vu l'histoire se dérouler dans le vide, et n'en a donc eu qu'une vue partielle.

137. Une dernière observation. Le représentant de l'Uruguay, à maintes reprises, a parlé du conflit entre Arabes et Juifs. J'affirme qu'il ne s'agit pas d'un conflit entre Arabes et Juifs. J'affirme que nous n'avons rien contre les Juifs en tant que Juifs. C'est avec les sionistes que nous sommes en conflit. Je ne vais nullement m'attarder sur cet aspect du problème. Je suis certain que mon ami, le grand juriste uruguayen qu'est M. Berro, comprendra la grande différence qui existe entre les fidèles d'une religion et ceux d'un nationalisme étroit et farouche.

138. Avec votre permission, je voudrais revenir maintenant sur certaines des déclarations faites à la 1307ème séance du Conseil de sécurité. Nous avons entendu une intervention de M. Abba Eban et des déclarations des représentants de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis. Je vous assure que j'ai lu et relu ces deux dernières déclarations pour voir si je pouvais y trouver quelque différence avec ce qu'a dit M. Eban, mais je n'y suis pas parvenu. Si l'on peut me montrer que je fais erreur, je m'excuserai volontiers très sincèrement et très respectueusement.

139. Je prendrai d'abord un passage de ce qu'a dit le représentant de la Nouvelle-Zélande. A propos des déclarations attribuées à des porte-parole syriens, il a dit qu'elles étaient restées sans réponse, que le représentant de la Syrie n'avait rien à dire à leur sujet. Tel n'est pas le cas. Premièrement, j'en ai parlé, après quoi je les ai opposées à celles du général Rabin, chef d'état-major d'Israël, et de M. Levi Eshkol, premier ministre d'Israël, communiquées au Conseil de sécurité dans ma lettre en date du 15 septembre [S/7495]. Cette lettre n'a jamais reçu de réponse et ces déclarations n'ont jamais été réfutées. Pourquoi le représentant de la Nouvelle-Zélande n'a-t-il retenu que ces déclarations des divers porte-parole syriens pour dire qu'elles n'ont pas été démenties, et passe-t-il complètement sous silence ce qui s'est dit en Israël? Les déclarations des dirigeants israéliens disant clairement "Notre but, c'est le régime syrien en tant que tel" sont-elles à ses yeux des poèmes d'amour, par exemple, tandis que nos déclarations, elles, sont chargées de bombes?

140. Deuxièmement, le lieu où coule un des affluents du Jourdain a été attaqué au moins dix fois par les Israéliens, qui ont détruit du matériel, blessé plusieurs personnes, etc. Certains de ces incidents n'ont pas été portés par nous devant le Conseil de sécurité.

Mixed Armistice Commission and the Truce Supervision Organization. But these are facts that cannot be denied. Does the representative of New Zealand consider that on 14 July when the Israel Air Force attacked Syrian territory and people it was throwing spring flowers on Syria?

141. Third, the representative of New Zealand also spoke of absolute rights as far as the Israelis are concerned. Now, the two words "rights" and "absolute" have been on the minds of the greatest thinkers of mankind from time immemorial. There is no absolute right without a duty and a responsibility that is completely and organically related to any absolute right or to any right. But when he speaks of the "absolute rights" of the Israelis, what about the absolute rights of the Arabs? They have been affirmed by the Universal Declaration of Human Rights, by the Charter of the United Nations and by scores of resolutions affirming the rights of those same refugees, whom he called murderers, to go back to their homeland. Are these not rights? Are they rights just for the Israelis in Palestine, in Israel, and no rights at all for the Arabs? Are the Arabs a different kind of human being from the Israelis? I wish my friend from New Zealand would find answers to those questions.

142. I was really most sincerely gratified to find the Permanent Representative of the United States attending our meeting here—a judge and a scholar in his own right. I am sure no case could be better placed than in the hands of a scholar who is at the same time a judge. But there are two points that I should like to take from the statement of the representative of the United States, Mr. Goldberg: "violence breeds violence" and the second one, the "principle of non-interference".

143. I must say that when the resolution on non-intervention in the internal affairs of States was discussed in the First Committee, my delegation supported it most strongly. But I said that the statement of the representative of the United States does not differ very much from the statement of Mr. Eban. How do I corroborate that claim? By the words of the chief representative of the United States himself. This is from a speech given by him on 3 May 1965 on the occasion of the seventeenth anniversary of Israel's independence. These are some of the things that he said:

"The United States was the first country in the world to recognize Israel as an independent nation in 1948 and was its principal sponsor for admission to the United Nations."

Correct. He goes on to say:

"One of Israel's foremost leaders, the Honourable Abba Eban, has described Israel's Declaration of Independence in words descriptive of our own Declaration and Constitution..."

Nous en avons saisi la Commission mixte d'armistice et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Mais ce sont là des faits qui ne peuvent être niés. Le représentant de la Nouvelle-Zélande considère-t-il que lorsque, le 14 juillet, les forces aériennes israéliennes ont attaqué le territoire et le peuple syriens, ellesjetaient sur eux des fleurs printanières?

141. Troisièmement, le représentant de la Nouvelle-Zélande a parlé également de droits absolus pour ce qui concerne les Israéliens. Or, ces deux mots "droits" et "absolus" ont fait réfléchir les plus grands penseurs de l'humanité depuis des temps immémoriaux. Il n'existe pas de droit absolu sans un devoir et une responsabilité qui sont complètement et organiquement liés à tout droit absolu ou à tout droit, quel qu'il soit. Mais lorsqu'il parle des "droits absolus" des Israéliens, que deviennent les droits absolus des Arabes? Ils ont été consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Charte des Nations Unies et dans de nombreuses résolutions affirmant le droit de ces mêmes réfugiés, qu'il qualifie de meurtriers, de rentrer dans leur patrie. Ne s'agit-il pas là de droits? N'y-a-t-il de droits que pour les Israéliens en Palestine, en Israël et n'y en a-t-il aucun pour les Arabes? Les Arabes sont-ils des êtres humains différents des Israéliens? Je voudrais que mon ami, le représentant de la Nouvelle-Zélande, trouvât des réponses à ces questions.

142. J'ai été vraiment très satisfait de constater la présence à notre séance du représentant permanent des Etats-Unis, qui est un juge et un érudit sans conteste. Je suis persuadé qu'aucune affaire ne saurait être mieux placée qu'entre les mains d'un érudit qui, en même temps, est un juge. Mais il y a deux points que je détacherai de la déclaration du représentant des Etats-Unis, M. Goldberg. Il a dit: "la violence engendre la violence" et, d'autre part, il a évoqué le principe de non-intervention.

143. Je dois dire que, lorsque la résolution sur la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats a été discutée en Première Commission, ma délégation a donné son appui le plus ferme à ce texte. Mais j'ai dit tout à l'heure que la déclaration du représentant des Etats-Unis ne diffère pas beaucoup de celle de M. Eban. Que vais-je invoquer à l'appui de cette affirmation? Les propres paroles du chef de la délégation des Etats-Unis lui-même. Elles sont extraites d'un discours qu'il a prononcé le 3 mai 1965, à l'occasion du dix-septième anniversaire de l'indépendance d'Israël. Voici quelques-uns des propos qu'il a tenus:

"Les Etats-Unis ont été le premier pays du monde à reconnaître Israël en tant que nation indépendante en 1948, et ont été son principal appui en vue de son admission aux Nations Unies."

Exact. Puis il ajoute:

"L'un des dirigeants les plus importants d'Israël, l'honorable Abba Eban, a décrit la déclaration d'indépendance d'Israël en des termes qui pourraient aussi bien s'appliquer à notre Déclaration et à notre Constitution..."

and he goes on to describe how. Mr. Goldberg goes on to say:

"I am a Zionist also because I am loyal to the spiritual heritage of the Jewish people. This is a loyalty which in no way is incompatible with the undivided allegiance which I together with all Americans of Jewish origin and belief owe and freely extend to our beloved America—a nation blessed with liberty for all its inhabitants."

144. I claim that there is a complete identification between the representative of the United States and Zionism; in fact, he says it here himself. Of course, he qualifies it by saying, "I am a Zionist also because I am loyal to the spiritual heritage of the Jewish people". There is a very great difference between "spiritual Zionism" and "political Zionism".

145. It is one thing when every Christian believer looks to Palestine or to Jerusalem as being the source of his religion, and both Moslems and Christians believe that Palestine or Jerusalem is just that—but when from this spiritual Zionism we carry on to support the State of Israel as a political State, that is no longer spiritual Zionism. This is political Zionism—and the difference is very great.

146. I said, quoting the representative of the United States, "violence breeds violence". The following is a quotation from what was said by Rabbi Eliazer Silver, President of the Agudath Israel of America on 31 January 1947:

"To those who believe that we ought to excommunicate the so-called terrorists in Eretz Israel"—referring to the Haganah, the Irgun Zvai Leumi and so on—"I am forced to declare that if ex-communication could be applied to those who are really responsible for the terror, that is to say, the British authorities, we would then apply the measures against the terrorists as well. However, we must bear in mind that the Irgunists and the others are really martyizing themselves for the Jews and for Eretz Israel."

This is how Israel entered the area—by acts of terrorism, by bombing the King David Hotel and the 120 innocent people there.

147. But then the representative of the United States made a great deal of the fact that the United States Government was the first to recognize Israel in 1948. I said that was "correct". The following is a passage from the Congressional Record of the United States of 18 December 1947, when a member of the United States Congress objected to the pressure brought about by the American Government in order to have the two-thirds required majority for passing the resolution on the partition of Palestine. The Congressman is Mr. Lawrence H. Smith, who asked the Speaker to insert the following:

"Let's take a look at the record, Mr. Speaker, and see what happened in the United Nations Assembly meeting prior to the vote on partition. A two-thirds vote was required to pass the resolution. On two occasions the Assembly was to vote and twice it was

Et il explique comment. Plus loin, M. Goldberg déclare:

"Je suis également sioniste parce que je suis loyal envers l'héritage spirituel du peuple juif. C'est un attachement qui n'a rien d'incompatible avec le loyalisme total que moi-même, et tous les Américains d'origine et de croyance juives, devons et apportons librement à notre bien-aimée Amérique, nation bénie pour la liberté qu'elle assure à tous ses habitants."

144. Je prétends qu'il y a identité absolue entre le représentant des Etats-Unis et le sionisme; en fait, il le dit lui-même. Bien entendu, il y apporte quelque nuance en disant: "Je suis également sioniste parce que je suis loyal envers l'héritage spirituel du peuple juif." Il y a une très grande différence entre "sionisme spirituel" et "sionisme politique".

145. Une chose est pour un croyant chrétien de se tourner vers la Palestine et Jérusalem, source de sa religion — et c'est exactement ce qu'elles sont pour les musulmans comme pour les chrétiens —, mais lorsqu'on part de ce sionisme spirituel pour appuyer l'Etat d'Israël en tant qu'Etat politique, il ne s'agit plus alors de sionisme spirituel mais de sionisme politique, et la différence est considérable.

146. Citant le représentant des Etats-Unis, j'ai dit, Monsieur le Président, qu'il avait déclaré: "la violence engendre la violence". Ce qui suit est extrait des paroles prononcées le 31 janvier 1947 par le rabbin Eliazer Silver, président de l'Agudath Israel of America:

"A ceux qui croient que nous devrions excommunier les préputendus terroristes d'Eretz Israël" — il s'agissait de la Haganah, de l'Irgun Zvai Leumi, etc. — "je suis obligé de déclarer que, si l'excommunication pouvait frapper les véritables responsables des actes de terreur, c'est-à-dire les autorités britanniques, alors nous appliquerions aussi ces mesures aux terroristes. Cependant, nous devons nous souvenir que les membres de l'Irgun et les autres souffrent eux-mêmes le martyre pour les Juifs et pour Eretz Israël."

C'est ainsi qu'Israël a pénétré dans la région: par des actes de terrorisme, par le bombardement de l'hôtel King David et des 120 personnes innocentes qui s'y trouvaient.

147. Mais le représentant des Etats-Unis a fait grand état du fait que son gouvernement avait été le premier, en 1948, à reconnaître Israël. J'ai dit que c'était "exact". Je citerai maintenant un passage du Congressional Record des Etats-Unis, en date du 18 décembre 1947, qui rapporte l'objection soulevée par un membre du Congrès des Etats-Unis à l'encontre de la pression exercée par le Gouvernement américain en vue d'obtenir la majorité requise des deux tiers pour l'adoption de la résolution sur le partage de la Palestine. Ce parlementaire est M. Lawrence H. Smith qui a demandé au Président du Congrès l'insertion de ce qui suit:

"Consultons les documents officiels, Monsieur le Président, et voyons ce qui s'est passé à la réunion de l'Assemblée des Nations Unies qui a précédé le vote sur le partage. La majorité des deux tiers était nécessaire pour l'adoption de la résolution. A deux

postponed. It was obvious that the delay was necessary because the proponents did not have the necessary votes. In the meantime, it is reliably reported that intense pressure was applied to the delegates of three small nations by the United States members and also by officials 'at the highest levels in Washington'. Now that is a serious charge. When the matter was finally considered on the 29th, what happened?"

The decisive votes were cast by three small States.

"These votes were sufficient to make the two-thirds majority. Previously, these countries opposed the move... The pressure by our delegates, by our officials, and by private citizens of the United States constitutes reprehensible conduct against them and against us."^{5/}

148. Now, we spoke about infiltration and non-intervention. I have here a memorandum distributed to all Zionist leaders from Dr. Sidney Marks; it is headed: "Subject: Re the Syrian aggression against Israel." It goes on to state: "Israel has requested an early meeting of the United Nations Security Council to consider complaints against Syria alleging repeated acts of aggression and charging that official spokesmen for the Syrian Government had threatened Israel's territorial integrity and political independence." However, I must hasten to say that this goes back to 22 March 1962, but it shows the artificiality of the complaint that we are facing now, because these same words were repeated then.

149. The memorandum is long, but it speaks about the dispute on Lake Tiberias. It quotes an article in The Jerusalem Post of 18 March, and states, about Lake Tiberias: "It was agreed between the British and French authorities, representing Palestine and Syria respectively at that time"—fourteen years ago—"that the fishermen of ..." etc.

150. That shows what I have just stated: that when we speak about Palestine we know what we are speaking about. Those limits were set up by the British and by the French, not through the specifically expressed wishes of the Arabs.

151. The memorandum goes on, informing the Zionists in America what to do: "We shall have to prepare to fight to defend our water rights as much as our Territory." This was addressed to Americans of the Jewish faith in the United States, referring to Palestine as "our Territory". The memorandum states further: "It was not an easy decision, for the Syrians were known to be both firmly entrenched and expecting retaliatory action", etc.

152. Now, the concluding paragraph contained the instructions to the Zionist organizations in the United

reprises, l'Assemblée devait voter et, par deux fois, le vote a été remis. Il était évident que ce retard était nécessaire parce que les auteurs du projet de résolution n'avaient pas le nombre de voix requis. Dans l'intervalle, on sait de source sûre qu'une pression intense a été exercée sur les délégués de trois petits pays, par les représentants des Etats-Unis et également par de "très hauts fonctionnaires de Washington". C'est là une accusation grave. Lorsque la question a été enfin mise aux voix le 29, que s'est-il passé?"

Les voix décisives en faveur du partage ont été celles de trois petits Etats.

"Ces voix ont suffi à assurer la majorité des deux tiers. Auparavant, ces pays étaient opposés à la proposition ... La pression de nos délégués, de nos fonctionnaires et de particuliers des Etats-Unis constitue un comportement répréhensible dont on peut les blâmer aussi bien que nous."^{5/}

148. D'autre part, nous avons parlé d'infiltrations et de non-intervention. J'ai sous les yeux un mémo-randum qui a été distribué à tous les dirigeants sionistes et qui émane du Dr Sidney Marks; il est intitulé: "Objet: L'agression syrienne contre Israël". Il y est dit: "Israël a demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies pour examiner des plaintes contre la Syrie, alléguant des actes répétés d'agression et accusant les porte-parole officiels du Gouvernement syrien d'avoir menacé l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'Israël." Je m'empresse de dire que cela remonte au 22 mars 1962; mais cela n'en montre pas moins le caractère artificiel de la plainte dont nous faisons l'objet aujourd'hui, car les mêmes mots s'y trouvent répétés.

149. Le mémoire est long. Il y est question du différend relatif au lac de Tibériade. L'auteur cite un article du Jerusalem Post du 18 mars et déclare, à propos du lac de Tibériade: "Il avait été convenu entre les autorités britanniques et françaises, qui représentaient respectivement la Palestine et la Syrie à l'époque — il y a 14 ans de cela —, que les pêcheurs de..."

150. Cela confirme ce que je viens de dire, à savoir que, lorsque nous parlons de la Palestine, nous savons ce que nous disons. Ces limites avaient été fixées par les Britanniques et les Français, et non pas selon la volonté expresse des Arabes.

151. Le mémorandum dit ensuite, informant les sionistes américains de ce qu'il y avait lieu de faire: "Nous devrons nous préparer à combattre pour défendre nos droits aux eaux tout autant que notre territoire." Ce mémorandum était adressé aux Américains de confession juive, aux Etats-Unis, et, se référant à la Palestine, on y disait: "notre territoire". Le mémorandum poursuit: "La décision n'a pas été facile car on savait que les Syriens étaient à la fois solidement retranchés sur leurs positions et s'attendaient à des mesures de représailles", etc.

152. Enfin le dernier paragraphe contient les instructions suivantes aux organisations sionistes des Etats-

^{5/} United States of America: Congressional Record, vol. 93, part 9, November-December 1947, p. 11652.

^{5/} Etats-Unis d'Amérique, Congressional Record, vol. 93, 9ème partie, novembre-décembre 1947, p. 11652.

States: "Please convey these facts immediately to your community: Jews everywhere want to be part of this great drama and see it through to a triumphant conclusion. Meetings, press contacts and publicity in all media are called for. A campaign for the Zionist Organization of America membership is the kind of person-to-person approach which can utilize this information and create public awareness of Israel's position. Utilize your American Zionist Organization platform to tell the true story. I know that we can depend upon your immediate co-operation."

153. Now, can the representative of the United States produce a similar document distributed by an Arab organization—if there is any Arab organization in the United States—to persons of Arab descent?

154. The representative of the United States also blames Syria for acts of infiltration. But may I remind him that we hear, time and again, of acts of sabotage committed by Cubans going from Florida to Cuba. How do they go to Cuba? We know what is happening and taking place there. Suppose—which is very unlikely—that the Syrian delegation were to come to the Security Council and accuse the United States of infiltration into Cuba. Then the representative of the United States would have to provide us with an answer.

155. Finally, a very great deal has been said about this war of liberation, but let me state once again in the clearest possible terms that the Arabs of Palestine are not the Syrians; they are not the Egyptians; they are not the Lebanese or the Jordanians. They are a people separate unto themselves. Their right of self-determination has been denied them. They are like any people in Asia or Africa that has fought and is fighting for its independence.

156. The status quo is not the rule. As the Secretary of Labour of the United States, Mr. W. Willard Wirtz, said on 11 May 1966: "Change is our ally, and we face squarely those who fight change because the status quo has been good to them. The divine right of the successful is as false a notion as the divine right of kings."

157. The Arabs of Palestine are human beings. They understand this truth. They feel that they have human rights, that they are human beings, and that no one can deny them those rights. And I assure you, in all sincerity and truth, that this is the greatest truth that has been said in this Council. I wish I had the Bible here, Mr. President, since you are a biblical scholar, to quote St. Paul's statement to the Corinthians: "For now we see through a glass, darkly; but then shall I know even as also I am known". And what we know is this: that the Arabs of Palestine are a definite people that has to be recognized some day; and the guilt committed against them is the greatest truth that has to be recognized, and everything else is just beating around the bush.

158. I reserve my right to further intervention.

Unis: "Veuillez porter ces faits immédiatement à la connaissance de votre communauté; les Juifs de partout veulent participer jusqu'au bout à ce grand drame et le mener à une conclusion triomphale. Organisez des réunions, saisissez la presse et tous les moyens de publicité. Une campagne pour le recrutement de membres de l'Organisation sioniste d'Amérique fournira le genre de contacts personnels qui permettront d'utiliser ces informations et de créer une prise de conscience publique de la position d'Israël. Servez-vous de l'Organisation sioniste américaine pour dire la vérité. Je sais que nous pouvons compter sur votre concours immédiat."

153. Le représentant des Etats-Unis peut-il produire un document semblable qu'une organisation arabe — s'il en est aux Etats-Unis — aurait distribué aux personnes d'origine arabe?

154. Le représentant des Etats-Unis reproche également à la Syrie des actes d'infiltration. Je me permets de lui rappeler qu'on entend souvent parler d'actes de sabotage commis par des Cubains se rendant de Floride à Cuba. Comment y vont-ils? Nous savons ce qui s'y passe. Supposons — ce n'est pas très vraisemblable — que la délégation syrienne vienne au Conseil de sécurité accuser les Etats-Unis d'actes d'infiltration à Cuba. Le représentant des Etats-Unis devrait alors nous répondre.

155. Enfin, on a fait grand cas de cette guerre de libération. Mais je dirai une fois de plus ce qu'il en est dans les termes les plus nets. Les Arabes de Palestine ne sont pas des Syriens; ce ne sont pas des Egyptiens; ce ne sont pas des Libanais, ni des Jordaniens. Ils constituent un peuple par eux-mêmes. Le droit à la libre détermination leur a été refusé. Ils ressemblent à tout autre peuple d'Asie ou d'Afrique qui a combattu et combat encore pour son indépendance.

156. Le statu quo n'est pas la règle. Comme l'a dit le 11 mai 1966 le Secrétaire d'Etat au travail des Etats-Unis, M. W. Willard Wirtz: "Le changement est notre allié, et nous nous dressons carrément devant ceux qui s'opposent au changement parce que le statu quo les a servis. Le droit divin de celui qui a réussi est une notion aussi fausse que le droit divin des rois."

157. Les Arabes de Palestine sont des êtres humains. Ils comprennent cette vérité. Ils savent qu'ils ont des droits en tant qu'êtres humains, et que personne ne peut leur dénier ces droits. Je vous assure, en toute sincérité et en toute vérité, que c'est là la plus grande vérité qui ait été dite au sein de ce conseil. Je voudrais avoir ici une Bible, Monsieur le Président, puisque vous êtes un spécialiste de la Bible, pour citer la parole de saint Paul aux Corinthiens: "Aujourd'hui nous voyons au moyen d'un miroir, d'une manière obscure; mais alors je connaîtrai comme j'ai été connu." Et ce que nous connaissons, c'est ceci: que les Arabes de Palestine forment un peuple nettement défini qu'il faudra bien reconnaître un jour, de même qu'il faudra reconnaître aussi cette vérité suprême qu'est le crime qui a été soumis à leurs dépens. Tout le reste n'est que paraphrase.

158. Je me réserve le droit d'intervenir à nouveau si c'est nécessaire.

159. The PRESIDENT: I call on the representative of the United States, who has asked to exercise his right of reply.

160. Mr. GOLDBERG (United States of America): I have listened with great interest and close attention to the comments of the representative of Syria, and I should like to address myself briefly to those comments. He was quite correct about my statement that violence breeds violence; and I said that quite advisedly. That statement was in direct reference to a statement that my delegation made with my complete concurrence—although I was in Geneva at the time when the Syrian complaint was before this Council in July.

161. In that statement [1295th meeting], the Assistant Secretary of State, who was representing the United States in the Security Council, quoted the position of the United States in this area, which, as I mentioned in my statement at the 1307th meeting, was an even-handed statement in the interest of peace and security in the area. That statement was not a new one, because it went back many years. In fact, Mr. Sisco's statement referred to the statement made by Mr. Stevenson, my illustrious predecessor, on 9 April 1964 [1111th meeting], when Mr. Stevenson, speaking for my Government, stated: "the United States delegation has made it clear that it disapproves of provocative acts and retaliatory raids in situations such as that before us."

162. Mr. Sisco also said the following at that time, with reference to the complaint of the Government of Syria—and he said it with my approval:

"The decision of the Government of Israel to 'respond'—in the words of the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization—to these incidents was a deplorable one, given the availability of the United Nations machinery on the spot. My Government would have been willing to support a resolution expressing this judgement..." [1295th meeting, para. 86.]

163. We are dealing here with complaints—that time, it was a complaint by the Government of Syria; this time, it is a complaint by the Government of Israel. It has always been my view, as a judge and as the representative of the United States here, that the case at hand should be dealt with. I was attempting in my statement to deal with the case at hand at this time, and to deal with it as we have dealt with other complaints before the Council.

164. Perhaps the representative of Syria has forgotten that I concluded my statement to the Council—he did not pay a great deal of attention to that statement, since he referred to others in his remarks—with an appeal to the Government of Israel as well as the Government of Syria to adhere to the Armistice Agreement, to co-operate in maintaining peace and security in the area.

165. I do not have to tell the Council what the position of the United States in this area has been for many years. I do not have to recall steps which the United States has taken, even against close friends and allies,

159. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui désire exercer son droit de réponse.

160. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: J'ai écouté avec un vif intérêt et une attention soutenue les observations du représentant de la Syrie. Je voudrais brièvement les commenter. Il a dit, et c'est parfaitement exact, que j'avais déclaré que la violence engendre la violence. Ce faisant je savais ce que je disais. Cette déclaration se référail directement à une autre déclaration faite par ma délégation avec mon plein assentiment — bien que je fusse alors à Genève — au moment où le Conseil était saisi de la plainte syrienne en juillet.

161. Dans la déclaration en question [1295ème séance], le Secrétaire d'Etat adjoint qui représentait les Etats-Unis au Conseil de sécurité a indiqué quelle était l'attitude des Etats-Unis à l'égard de cette région. Comme je l'ai dit à la 1307ème séance, c'était une attitude équitable dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la région. Il n'y avait là rien de nouveau. En fait, la déclaration de M. Sisco se référail à une déclaration bien antérieure de mon éminent prédecesseur, M. Stevenson. Parlant le 9 avril 1964 [1111ème séance], au nom de mon gouvernement, M. Stevenson a dit: "La délégation des Etats-Unis a clairement indiqué ... qu'elle réprouve les actes de provocation et les raids de représailles dans les situations analogues à celle que nous examinons."

162. Se référant à la plainte du Gouvernement syrien, M. Sisco a également déclaré à l'époque ce qui suit — et il l'a fait avec mon approbation:

"La décision du Gouvernement israélien de "réagir" — selon les termes du Chef d'état-major de l'ONUST — à ces incidents est profondément regrettable, étant donné la présence sur les lieux d'organes de l'ONU. Mon gouvernement aurait volontiers appuyé une résolution exprimant cette opinion ..." [1295ème séance, par. 86.]

163. Le Conseil s'occupe des plaintes dont il est saisi: à ce moment-là, il s'agissait d'une plainte du Gouvernement syrien, aujourd'hui c'est une plainte du Gouvernement d'Israël. En ma qualité de juge, aussi bien que comme représentant des Etats-Unis au Conseil, j'ai toujours estimé que nous devions traiter l'affaire dont nous étions saisis et, dans mon intervention, je me suis efforcé d'examiner le cas qui nous occupe cette fois-ci et de le faire comme nous avons fait à propos d'autres plaintes dont le Conseil a été saisi en d'autres occasions.

164. Peut-être le représentant de la Syrie a-t-il oublié que j'ai conclu ma déclaration devant le Conseil — il n'a pas dû y prêter grande attention, puisqu'il a fait allusion à d'autres interventions dans ses remarques — en adressant un appel tant au Gouvernement d'Israël qu'au Gouvernement de la Syrie, leur demandant de respecter la Convention d'armistice et de coopérer au maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

165. Je n'ai pas besoin de dire au Conseil quelle a été la position des Etats-Unis depuis bien des années à l'égard de cette région. Je n'ai pas à rappeler les mesures que les Etats-Unis ont prises, même contre

in the interest of maintaining peace and security in the area.

166. I should now like to speak to a point of personal privilege. The representative of Syria has quoted from a speech I made in May 1965. I noticed the admonition earlier in his remarks that when one makes a statement it is advisable to quote the whole statement and not merely excerpts from it—he quoted both the Bible and the Koran. But in that speech which I made in 1965—not as the United States representative to the United Nations, but in my own right as an American citizen—I made some other comments, relating to the policy of my country, a policy which I fully endorsed in the speech. That is a policy of friendship towards all the Arab countries in the area. It reflects the desire of my country to promote peace and understanding among the nations in that area.

167. That was also in the speech referred to by the representative of Syria, but he did not quote it. Indeed, I made another statement which the representative of Syria did not quote. I said that I was a Zionist in the same sense as other world statesmen were Zionists, by their own profession. I mentioned some names; I might have mentioned others, including some great Arab leaders, who have also made statements to the same effect. In any event, I do not apologize for that speech. I have not brainwashed myself as an individual.

168. But much more important than what I said in 1965 is what I say before the Council as the representative of the United States Government, announcing its policies, and what our other representatives say. What we have said—and, by the way, this is not inconsistent with what I said in my private speech—is that the Government of the United States, in keeping with the action taken by the United Nations, supports the independence of all States in the area: Israel, Syria and all the other Arab countries. We seek good relations with all countries. We seek to apply the provisions of the Charter and of United Nations resolutions which call for non-interference in the affairs of other countries. Nothing I have ever said privately has been contrary to that, and nothing I have said officially has been or could have been contrary to that, because the policy of my Government is established by its commitments under the United Nations Charter.

169. As I said in the speech in May 1965, the statements I made in my personal capacity arose out of my spiritual heritage, out of a passage from the great prophet Isaiah which is engraved on a wall near the United Nations building and which, it will be recalled, ends with the great words: "Nation shall not lift up sword against nation, neither shall they learn war any more". That is my profound conviction, spiritual and non-spiritual. That is a conviction to which I am wedded and which I came here to maintain.

170. I shall not deal with the excursion, clearly irrelevant, into other matters: Cuba, and so forth.

des amis et des alliés, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde.

166. Je voudrais maintenant parler d'une question d'ordre strictement personnel. Le représentant de la Syrie a cité des extraits d'un discours que j'ai prononcé en mai 1965. J'ai pris note de la recommandation qu'il a faite antérieurement, suivant laquelle, lorsqu'on fait une citation, il est préférable de la faire en entier et de ne pas l'amputer — il a même pris des exemples à la fois dans la Bible et le Coran. Mais dans ce discours que j'ai prononcé en 1965 — non comme représentant de mon pays auprès des Nations Unies, mais en ma qualité personnelle de citoyen américain — j'avais tenu d'autres propos concernant la politique de mon pays, politique que j'entérinais pleinement. C'est une politique d'amitié à l'égard de tous les pays arabes de la région. Elle reflète le désir de mon pays de promouvoir la paix et la compréhension entre nations de cette partie du monde.

167. Cela figurait aussi dans le discours qu'a rappelé le représentant de la Syrie, mais il ne l'a pas cité. J'ai fait d'ailleurs une autre déclaration que le représentant de la Syrie n'a pas citée non plus. J'ai dit que j'étais sioniste au même sens que d'autres hommes d'Etat dans le monde font profession de l'être. J'ai cité des noms; j'aurais pu en nommer d'autres, y compris d'éminents dirigeants arabes qui ont fait également des déclarations dans le même sens. De toute façon, je n'ai pas à m'excuser de ce discours. Je n'ai pas procédé à mon propre lavage de cerveau en tant qu'individu.

168. Mais, bien plus important que ce que je disais en 1965, est ce que je déclare devant ce Conseil en tant que représentant du Gouvernement des Etats-Unis pour exposer sa politique, et ce que disent nos autres représentants. Ce que nous avons dit — et, soit dit en passant, cela n'est pas incompatible avec ce que je disais à titre privé dans mon discours — c'est que le Gouvernement des Etats-Unis, conformément aux mesures prises par les Nations Unies, appuie l'indépendance de tous les Etats de la région; Israël, Syrie et tous les autres pays arabes. Nous cherchons à entretenir de bons rapports avec tous les pays. Nous cherchons à appliquer les dispositions de la Charte et des résolutions des Nations Unies qui préconisent la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres pays. Rien de ce que j'ai dit en privé n'a jamais été contraire à cela, rien de ce que j'ai déclaré officiellement n'a été ni ne saurait être contraire à cela, car la politique de mon gouvernement repose fermement sur les engagements qu'il a pris en vertu de la Charte des Nations Unies.

169. Comme je l'ai dit dans mon discours de mai 1965, les déclarations que j'ai faites à titre personnel s'inspirent de mon héritage spirituel et des paroles du grand prophète Isaïe, qui sont gravées dans la pierre tout près du bâtiment des Nations Unies et qui, vous le savez s'achèvent sur ces mots: "Une nation ne tirera plus l'épée contre une autre et il n'y aura plus jamais de guerre." C'est là ma conviction profonde, aussi bien d'ordre spirituel que non spirituel. C'est une conviction à laquelle je suis étroitement attaché et que je suis venu soutenir ici.

170. Je ne traiterai pas des allusions, manifestement hors de propos, que l'on a faites à d'autres questions,

We have a very difficult problem at hand—to try to maintain peace and stability between demarcation lines that have been internationally recognized by the United Nations. I speak out of a profound concern that those demarcation lines shall be respected and that no nation in the area shall lift up its sword against other nations nor shall make war any more.

171. The PRESIDENT: I call on the representative of Uruguay in exercise of the right of reply.

172. Mr. BERRO (Uruguay) (translated from Spanish): I shall be as brief as possible. The representative of Syria has alluded to my statement. I have the highest esteem for him and it is because of that esteem that I am going to exercise the right of reply. I think that Mr. Tomeh has been unfair to me. I do not wish to imply any reproach to our distinguished colleagues in the booths who are translating Spanish thoughts into English or French—since we have no Arabic interpreters here—but it may have been a case of traduttore, traditore, since the representative of Syria did not perfectly understand my meaning.

173. As I shall briefly point out to the representative of Syria, I was very explicit, very fair and very impartial. When referring to the Syrian complaint against Israel in my statement during the meeting on 1 August last, I said:

"... it is obvious that armed reprisals cannot in any circumstances be recognized as a lawful instrument in international relations and that the illegal use of force constitutes a violation of the positive international law created in San Francisco. These reprisals are known in modern criminal law as 'taking the law into one's own hands'." [1293rd meeting, para. 47.]

174. That was the statement I made on 1 August 1966. A short while ago [paras. 99 and 100 above], in referring to the charge of aggression brought by Israel against Syria, I said the following:

"The same arguments which, on 1 August [1293rd meeting], led me to condemn the aerial attack against Syria, today compel me to condemn the acts of aggression perpetrated against Israel.

"Nevertheless, I consider that before reaching any definite conclusion, the Chief of Staff, General Bull, should, as the representative of Israel, Mr. Abba Eban, the Foreign Minister, suggested himself, be instructed to carry out an immediate and full investigation not only of the substance of the complaint which gave rise to this Council meeting [S/7536 and S/7540], but also of the reports circulating of possible concentrations of Israel forces on the Syrian frontier. This would enable us to base our conclusions on unchallengeable, proven facts."

175. These are two completely different attitudes: on the former occasion I expressed condemnation,

Cuba etc. Nous avons affaire à un problème extrêmement difficile, celui d'essayer de maintenir la paix et la stabilité entre des lignes de démarcation qui ont été internationalement reconnues par les Nations Unies. Je parle animé du profond souci de veiller à ce que ces lignes de démarcation soient respectées et qu'aucune nation de cette région ne tire l'épée contre une autre et ne fasse jamais plus la guerre.

171. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Uruguay qui désire exercer son droit de réponse.

172. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Je serai aussi bref que possible. Le représentant de la Syrie, pour qui j'éprouve la plus haute estime, a fait allusion à mes déclarations, et l'estime que je lui porte m'incite à exercer mon droit de réponse. Je crois que M. Tomeh a été injuste à mon égard. Je ne veux pas faire de reproches à nos distingués collaborateurs qui, dans les cabines, traduisent en anglais ou en français — puisque nous n'avons pas ici d'interprète d'arabe — des idées exprimées en espagnol, mais il se peut que, le traduttore, traditore intervenant, le représentant de la Syrie n'ait pas entièrement capté ma pensée.

173. J'ai été très clair en même temps que juste et impartial, et je vais en donner brièvement la preuve au représentant de la Syrie. Lorsque, dans mon intervention, je me suis reporté à la séance du 1er août dernier, consacrée à la plainte de la Syrie contre Israël, j'ai déclaré ce qui suit:

"... il est évident que les représailles militaires ne sauraient en aucune façon être reconnues comme un moyen légitime dans les relations internationales et que le recours abusif à la force constitue une infraction au droit international constructif élaboré à San Francisco. Ces actes de représailles caractérisent en outre, dans la conception moderne du droit répressif, ce que l'on appelait auparavant "se faire justice soi-même." [1293ème séance, par. 47.]

174. J'ai déclaré cela le 1er août 1966. Il y a quelques instants [par. 99 et 100 ci-dessus], au sujet de l'acte d'agression qu'Israël impute à la Syrie j'ai dit:

"D'après les mêmes arguments qui, le 1er août [1293ème séance], m'ont fait condamner l'attaque aérienne contre la Syrie, je devrais aujourd'hui condamner les actes d'agression perpétrés contre Israël.

Toutefois, j'estime qu'avant d'émettre une opinion définitive il conviendrait, comme le représentant d'Israël, M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, l'a lui-même suggéré, de charger le général Bull, chef de l'état-major, d'entreprendre immédiatement une enquête approfondie qui porterait non seulement sur les événements visés dans la plainte qui est à l'origine de la présente séance du Conseil [S/7536 et S/7540], mais aussi sur les rumeurs ayant trait à des concentrations de forces israéliennes à la frontière de la Syrie, ce qui nous permettrait de nous fonder sur des preuves réelles et dignes de foi."

175. Il s'agit donc de deux attitudes entièrement distinctes: à ce moment-là, une condamnation, et, à

on this occasion I have called for an investigation of the actions of both Israel and Syria.

176. Furthermore, when I referred to specific official or semi-official acts which reflected the thinking of the Government of Syria and which conflicted with my views as a man of law, I tried to establish the reason for those acts. I explained what I thought to be the motives underlying them in order to defend, on the only basis imaginable by me was possible, the attitude adopted by the representative of Syria, and I said [para. 97 above]:

"Nevertheless . . . I believe that all these statements"—I was referring to those of the Prime Minister, the Chief of Staff and the official radio—"which, when taken together, appear to be an expression of a coherent doctrine opposed to law and peace, are, in reality, nothing more than a momentary and impassioned reaction to the disappointment caused by the Council's attitude, which did not fulfil the expectations of the Syrian Government and people. As a result, some ideological stimulus was necessary to revive their spirits, which had been overwhelmed by incredulous despair."

177. I would note that I myself sought for the justification, with the essential aim of not offending Syria and of being fair, so that the legal principles which have always determined my position, and which still determine it today, should not conflict with the feelings of the Syrian people or their representative here. It is regrettable that my words were not understood in that sense.

178. Mr. Tomeh also said that I had digressed into certain fields without full knowledge of all the facts, taking a one-sided position. I did no such thing. What happened is very easy to explain. Mr. Tomeh is animated by a certain feeling, the same feeling which moves his people and obscures their thinking. I am not dominated by any feeling other than a feeling for justice and law, which guides my thinking. That is where the difference lies.

179. He also said that I had quoted Hegel and he made certain observations in that connexion. The philosophy of Hegel was not quoted by me; the reference came in a quotation from the distinguished Uruguayan commentator Mr. Jiménez de Aréchaga. It is true that I might have quoted him, not in order to substantiate my view of the international juridical community but precisely in order to reject his view, since I, as a member of that international community, would like to see it guided more and more by law and less and less by politics. I come from a small country and my only desire is that the sole weapon used in relations between States and in disputes between peoples should be the international community itself. In this I will not yield one iota to the representative of Syria, nor to any other representative in the United Nations, whatever the size of his country. I have a clear concept of my international duty and international responsibility as the representative of a country which was born fighting for the law, which lives fighting for the law and, if need be, will die fighting for the law.

présent, une enquête pour savoir quels ont été les actes commis par Israël et par la Syrie.

176. Mais ce n'est pas tout: lorsque je me suis reporté à des actes précis, qui pouvaient avoir un caractère officiel ou semi-officiel mais qui en définitive traduisaient la pensée du Gouvernement syrien et qui choquaient mon esprit de juriste, j'ai cherché à expliquer ces actes et j'ai exposé ce qui à mon avis constituait le motif qui nous avait en définitive décidé à défendre, sur le seul plan que je puisse imaginer, l'attitude adoptée par le représentant de la Syrie; j'ai déclaré à cette occasion [par. 97 ci-dessus]:

"Par contre nous croyons . . . que toutes ces déclarations" — celles du Premier Ministre et du Chef d'état-major et celles de la radio officielle — "qui, prises dans leur ensemble, sembleraient constituer une doctrine contraire au droit et à la paix, ne représentent en réalité rien de plus qu'une réaction passionnelle transitoire, due à la déception provoquée par une décision du Conseil qui ne répondait pas à l'attente du Gouvernement et du peuple syriens, déception qui exigeait un stimulant psychologique destiné à remonter le moral d'une population plongée dans le désespoir et l'incredulité."

177. Ceci signifie que j'ai moi-même cherché une excuse, dans mon désir de ne pas blesser la Syrie, d'être juste et de veiller à ce que les principes du droit, qui ont toujours dicté mon attitude et qui la dictent encore aujourd'hui, n'offensent pas les sentiments du peuple syrien ou de leur représentant ici. Il est regrettable que cela n'ait pas été compris de cette façon.

178. M. Tomeh a également déclaré que je m'étais avancé sur un terrain que je ne connaissais pas et que j'avais adopté une position unilatérale. Ce n'est pas du tout le cas. Ce qui s'est produit peut être expliqué très facilement. M. Tomeh est animé par une passion, identique à celle qui bouleverse son peuple et qui obscurcit son jugement; je ne suis, moi, animé d'aucune autre passion que de celle de la justice et du droit, qui éclaire mon esprit. C'est là que réside la différence.

179. M. Tomeh a également déclaré que j'avais cité Hegel, et il a formulé des remarques à ce propos. Je n'ai pas cité la philosophie hégélienne moi-même; elle a été évoquée à propos de la citation que j'ai faite d'un ouvrage d'un éminent juriste uruguayen, M. Jiménez de Aréchaga. D'ailleurs j'ai peut-être cité Hegel moi-même, cependant non pas pour étayer l'idée que je me fais de la communauté juridique internationale mais au contraire pour réfuter ses opinions, étant donné que moi-même, qui suis membre de cette communauté internationale, voudrais la voir animée de plus en plus par le droit et de moins en moins par la politique. J'appartiens à un petit pays et j'aspire uniquement à ce que la communauté internationale devienne le seul instrument appelé à jouer un rôle dans les relations entre les Etats et dans les différends entre les peuples. Je ne modifierai pas cette position d'un iota pour le représentant de la Syrie ni pour aucun autre représentant auprès des Nations Unies, quelle que soit l'importance territoriale de son pays. J'ai une claire notion des devoirs et des responsabilités qui m'incombent sur le plan international en tant que

180. The PRESIDENT: The representative of New Zealand wishes to exercise the right of reply.

181. Mr. CORNER (New Zealand): I intervene not to exercise my right of reply at this meeting but to ask that I be put on the list so that I may exercise it more fully at our next meeting. I think time is desirable, in order that I might not begin by using such terms as those used in the hit-and-run attack by the representative of Syria, in which he misrepresented every point that I had made. It might give time to reduce the feeling towards his remarks, so that I might even quote Gilbert and Sullivan and say that his remarks were merely "corroborative detail intended to give artistic verisimilitude to an otherwise bald and unconvincing narrative", or I might even learn from the gentleness of the representative of Uruguay, who said that the representative of Syria did not entirely catch his meaning.

182. However, I assure him that I will at the next meeting take up the three points he raised. I will take up his allegation that I made no reference to Israel statements. I shall refer him in more detail to the verbatim record of the 1307th meeting, where at the beginning of my statement I referred precisely to a statement by the Chief of Staff of the Israel army. I will take up his allegation that I seemed at the last session of the Council to be uninterested in the Israel attack of 14 July on Syria, and I will then refer him in more detail to the very strong condemnation found in paragraph 81 of the 1292nd meeting. I will take him up also in more detail on his third point, where he alleges that I referred to some absolute right of the Israelis—a statement which I have never made at any time, having merely insisted on two occasions on the duty imposed by the Charter on all Member nations to refrain from the threat or use of force against the territorial integrity or independence of any State and having said that that duty on all Members of the United Nations is an absolute one. At no time have I mentioned any absolute rights other than this, for Israel or any other State, nor have I ever used the name of Israel in connexion with that particular duty.

183. On the next occasion I should like to deal with those matters and also to state our central position once more, in the hope that the representative of Syria will on that occasion catch my thought entirely. In the meantime I might ask him, if he does quote me or other representatives, to do so with care. He may even if he is quoting the Bible, quote that with equal care.

184. The PRESIDENT: I call on the representative of Israel to exercise his right of reply.

représentant d'un pays qui a vu le jour, en luttant pour le droit, qui vit en luttant pour le droit et qui, s'il le faut, mourra en luttant pour le droit.

180. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de la Nouvelle-Zélande désire exercer son droit de réponse.

181. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: J'interviens non pour exercer mon droit de réponse à la présente séance, mais pour demander d'être inscrit sur la liste des orateurs afin de pouvoir l'exercer plus complètement à la prochaine séance. Je crois qu'il me faudra du temps pour éviter que je ne me mette à employer des termes semblables à ceux dont s'est servi le représentant de la Syrie dans l'attaque rapide au cours de laquelle il a déformé tout ce que j'ai dit. Ce temps atténuerait peut-être le ressentiment que m'ont causé ses observations, de sorte que je pourrai même citer Gilbert et Sullivan et dire que celles-ci n'étaient que "des détails corroboratifs destinés à donner une vraisemblance artistique à un récit qui, autrement, serait sans relief et peu convaincant". Je pourrai même m'inspirer de la mansuétude du représentant de l'Uruguay, qui a dit que le représentant de la Syrie n'avait pas entièrement saisi le sens de son intervention.

182. Cependant, je lui donne l'assurance qu'à la prochaine séance je reviendrai sur les trois points qu'il a soulevés. Je reprendrai son allégation selon laquelle je n'ai fait aucune référence aux déclarations israéliennes. Je le renverrai pour plus de détails au compte rendu sténographique de la 1307ème séance, où, au début de mon intervention, j'ai fait expressément allusion à une déclaration du Chef d'état-major de l'armée israélienne. Je reprendrai également son allégation selon laquelle j'ai semblé, à la dernière session du Conseil, me désintéresser de l'attaque israélienne du 14 juillet contre la Syrie et je le renverrai là aussi, pour plus de détails, à la condamnation très ferme qui figure au paragraphe 81 de la 1292ème séance. Je reprendrai aussi de façon plus détaillée son troisième point, où il prétend que j'ai fait allusion à un droit absolu des Israéliens, ce que je n'ai jamais fait à aucun moment; j'ai simplement insisté à deux reprises sur le devoir imposé par la Charte à tous les pays Membres de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance de tout Etat, et j'ai dit que ce devoir de tous les Membres des Nations Unies est un devoir absolu. A aucun moment je n'ai parlé de droits absolus, pas plus pour Israël que pour aucun autre Etat; je n'ai jamais non plus utilisé le nom d'Israël à propos de ce devoir particulier.

183. La prochaine fois, je voudrais parler de ces questions et préciser également, une fois de plus, notre position fondamentale, dans l'espoir que le représentant de la Syrie, cette fois-là, saisira ma pensée dans sa totalité. En attendant, je pourrais lui demander, s'il me cite ou s'il cite d'autres représentants, de bien vouloir le faire avec soin. Il pourrait même, s'il cite la Bible, le faire avec une égale précision.

184. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant d'Israël qui a demandé à exercer son droit de réponse.

185. Mr. COMAY (Israel): I am grateful for this opportunity, on behalf of my delegation, to clear up some of the matters which have come up in this debate so far. I should like to say at the outset that my Government feels encouraged by the fact that a number of members of the Council have welcomed our recourse to the Council and have already addressed themselves to our complaint in an impartial and earnest manner. I may have an opportunity at a later stage—since the hour is late—to comment more fully on these statements and others which may yet be made. One should, however, at this point take note of the fact that various members of the Council have stressed certain essential elements in the situation, namely, that the armed raids into Israel from across the border are not unrelated acts, but part of a planned sequence or pattern; that Syria has given aid and encouragement to this organized guerrilla activity; that the Syrian Government has publicly refused to prevent these attacks; that Syria is guilty of incitement to a so-called popular war against Israel, and that this conduct is in violation of Syria's general obligations under the United Nations Charter and its specific commitments under the 1949 Armistice Agreement.

186. It need hardly be said that this is a very grave indictment and that it has obvious implications for the peace of the area and the viability of the armistice régime. The Council is entitled to expect from the representative of Syria clear and unequivocal answers on behalf of his Government to the crucial questions which have been raised and, as has already been pointed out here, no such answers were forthcoming in the Council's previous debate two months ago, and no such answers have been forthcoming in this debate. Instead, we have heard from the representative of Syria two elaborate, evasive statements: one on 14 October [1307th meeting], and one this afternoon.

187. My delegation does not propose to comment in detail on all the quotations or counter-allegations made by the Syrian representative, although we reserve the right to do so if necessary. We certainly have no intention of getting drawn into a discussion on the following list of topics: the demilitarized zone; land cultivation problems; the Arab refugee problem; the Israel police boats on an Israel lake; the historical associations between Palestine and Syria; whether Napoleon represented the absolute; Judaism; Zionism; the United Nations partition decision of 1947; the behaviour of Cuban exiles, or any other of the myriad matters which were put forward by the Syrian representative this afternoon in order to avoid dealing with the problems which really concern the Council at this moment. And all these matters are not the issues before the Council at this moment. I believe that the majority of members of the Council are unwilling to be distracted by these diversions from the central issue which has already taken such definitive shape in the debate.

188. Before I deal with that issue once more, I should like to clear up one point which has recurred in this debate and in the letters which have been sent to the

185. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Je vous suis reconnaissant, au nom de ma délégation, de cette occasion qui m'est donnée de tirer au clair certaines des questions qui ont surgi jusqu'ici au cours du débat. Je tiens à dire d'emblée que mon gouvernement se sent encouragé par le fait qu'un certain nombre de membres du Conseil ont salué notre recours au Conseil et ont déjà examiné notre plainte de façon aussi impartiale que sérieuse. J'aurai peut-être l'occasion par la suite — vu l'heure tardive — de commenter plus en détails ces déclarations et d'autres encore qui pourraient être faites. Toutefois il convient dès maintenant de noter le fait que plusieurs membres du Conseil ont souligné certains éléments essentiels de la situation, à savoir que les incursions armées en Israël en provenance de l'autre côté de la frontière ne sont pas des actes isolés, mais font partie d'un plan dûment établi; que la Syrie a donné aide et encouragement à cette activité de guérilla organisée; que le Gouvernement syrien a publiquement refusé d'empêcher ces attaques; que la Syrie s'est rendue coupable d'incitation à ce qu'elle appelle une guerre populaire contre Israël et que cette conduite est en violation des obligations générales que lui impose la Charte des Nations Unies ainsi que des engagements précis qu'elle a pris en vertu de la Convention d'armistice de 1949.

186. Il est à peine besoin de dire que c'est là une accusation fort grave, aux incidences évidentes pour la paix de la région et la viabilité du régime d'armistice. Le Conseil a le droit d'attendre, du représentant de la Syrie, qu'il apporte, au nom de son gouvernement, des réponses claires et non équivoques aux questions vitales qui ont été posées; or, comme on l'a déjà signalé ici, aucune réponse de cette nature n'a été donnée au cours des débats du Conseil il y a deux mois, ni au cours du présent débat. Au lieu de cela, nous avons entendu de la part du représentant de la Syrie deux déclarations laborieuses autant qu'évanescentes: l'une le 14 octobre [1307ème séance], l'autre cet après-midi.

187. Ma délégation n'a pas l'intention de commenter en détails toutes les citations ou contre-allégations du représentant de la Syrie, encore que nous nous réservions le droit de le faire s'il le faut. Nous n'en-tendons certes pas nous laisser entraîner dans une discussion sur les sujets suivants: zone démilitarisée; problèmes de culture des terres; problème des réfugiés arabes; vedettes de police israélienne sur un lac israélien; rapports historiques entre la Palestine et la Syrie; question de savoir si Napoléon représentait l'absolu; judaïsme; sionisme; décision de partage prise en 1947 par les Nations Unies; comportement des exilés cubains, ou l'un quelconque de la myriade des sujets qu'a évoqué cet après-midi le représentant de la Syrie pour éviter d'aborder les problèmes qui doivent véritablement retenir l'attention du Conseil à l'heure actuelle. Et toutes ces questions n'ont rien à voir avec celles dont le Conseil est saisi en ce moment. Je crois que la majorité de ses membres entendent ne pas se laisser distraire, par ces manœuvres dilatoires, du problème central qui a déjà pris clairement forme au cours du débat.

188. Avant de parler une fois de plus de ce problème, je voudrais préciser un point qui est apparu à plus d'une reprise dans ce débat ainsi que dans les lettres

Council; and that is a statement which has been attributed to the Israel Chief of Staff, General Rabin—and wrongly attributed to him. General Rabin has never said or written that it is the object of Israel to overthrow the political régime in Syria, or any other régime anywhere. I have been at some pains to clarify or check on what was actually said, or rather written.

189. In September, General Rabin wrote a long article in the Israel army magazine Bamahane dealing with a number of matters of professional military interest. In the course of that article he said the following, which is translated from the Hebrew:

"The counter-measures to the Syrian deeds, whether these be sabotage or border hostilities, have to be directed against those who perpetrated them and against the régime which supports these acts. In this instance the object is to bring about a change in the policy of the régime and the removal of the motives for these acts."

190. It is true that that statement may have given rise to some misunderstanding, and the Prime Minister of Israel, who is also the Minister of Defence, therefore thought it as well to clarify it, and on 19 September he put out a statement which reads as follows:

"Certain remarks by the Chief of Staff have not been interpreted correctly. Mr. Eshkol said that after a conversation with the Chief of Staff he was satisfied that the formulation did not express General Rabin's intention. The Prime Minister went on: 'Israel does not interfere in the internal affairs of other countries and their régimes.'"

191. That attitude and policy of my Government was stated and repeated and amplified with the full authority of his office and his Government by the Israel Foreign Minister before this Council last Friday night; and that remains the policy of my Government.

192. Now, Mr. President, what is the central issue which has emerged in this debate? At the Council's meeting last Friday, my Foreign Minister referred, first of all, to Syria's obligations towards Israel—and I repeat, towards Israel—under the Charter of the United Nations, which Syria and Israel signed; Mr. Eban said:

"... we propose that both parties to the Syrian-Israel dispute reaffirm at this table their intention to abstain from the use or threat of force against each other's political independence and territorial integrity. I give that assurance to Syria on Israel's behalf. Is the Syrian representative here prepared to affirm it in relation to Israel?" [1307th meeting, para. 52.]

That is a perfectly straightforward question which admits of a perfectly simple answer. We are waiting for that answer, as the Council is no doubt awaiting it.

193. Mr. Eban also listed the specific commitments which derive from the Armistice Agreement signed

adressées au Conseil: il s'agit d'une déclaration qui a été attribuée — et attribuée à tort — au Chef d'état-major israélien, le général Rabin. Ce dernier n'a jamais dit ni écrit qu'Israël a pour objectif de renverser le régime politique en Syrie, ni aucun autre régime où que ce soit. J'ai pris beaucoup de mal pour tirer au clair et vérifier ce qui a été effectivement dit, ou plutôt écrit.

189. En septembre, le général Rabin a publié dans la revue de l'armée israélienne Bamahane un long article traitant de diverses questions professionnelles de caractère militaire. Dans cet article, il a dit ce qui suit, que je traduis de l'hébreu:

"Les contre-mesures prises contre les actes syriens, qu'il s'agisse d'actes de sabotage ou d'hostilités de frontière, doivent viser ceux qui les ont commis ainsi que le régime qui appuie ces actes. En l'occurrence, le but est d'amener un changement dans la politique du régime et de faire disparaître les motifs qui ont inspiré ces actes."

190. Il est exact que cette déclaration peut avoir donné naissance à certains malentendus et c'est pourquoi le Premier Ministre d'Israël, qui est aussi Ministre de la défense, a jugé bon d'y apporter une précision; il a donc, le 19 septembre, rendu publique la déclaration suivante:

"Certaines remarques du Chef d'état-major n'ont pas été interprétées correctement. M. Eshkol a déclaré qu'après une conversation avec le Chef d'état-major, il était convaincu que les termes dont s'est servi le général Rabin n'exprimaient pas son intention. Le Premier Ministre a poursuivi: "Israël n'intervient pas dans les affaires intérieures d'autres pays ni dans leurs régimes."

191. Cette attitude, cette politique de mon gouvernement a été énoncée, répétée et développée par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, avec l'appui total de son gouvernement et la pleine autorité de ses fonctions, devant ce Conseil, vendredi dernier en séance de nuit; et telle demeure la politique de mon gouvernement.

192. Maintenant, Monsieur le Président, quelle est la question centrale qui se dégage de ce débat? A la séance du Conseil, vendredi dernier, mon ministre des affaires étrangères a parlé tout d'abord des obligations de la Syrie envers Israël — je répète envers Israël — en vertu de la Charte des Nations Unies qui a été signée par la Syrie et par Israël; M. Eban a dit:

"... nous proposons que chacune des deux parties au différend israélo-syrien réaffirme à cette table son intention de s'abstenir de recourir ou de menacer de recourir à la force pour porter atteinte à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'autre partie. Au nom d'Israël, je donne cette assurance à la Syrie; le représentant syrien ici présent est-il disposé à donner cette même assurance à Israël?" [1307ème séance, par. 52.]

C'est là une question parfaitement claire qui permet une réponse parfaitement simple. Nous attendons cette réponse, comme le Conseil, sans aucun doute, l'attend aussi.

193. M. Eban a cité également les engagements précis qui découlent de la Convention d'armistice signée

jointly in 1949 by the Government of Syria and the Government of Israel, and I would repeat that, under that Agreement, Syria is supposed not to launch a popular war, but, on the contrary, to regard the armed conflict with Israel as permanently liquidated. It is its legal and political duty to refrain from undertaking, planning or threatening any aggressive acts against Israel. It has to recognize Israel's right to security and freedom from force or attack, and it is called upon to promote a transition to permanent peace, and to practise all of these restraints until a peaceful settlement between Israel and Syria is achieved—again in the language of the Agreement signed by Syria and Israel.

194. Of special importance in the present context is article III, paragraph 3, which has rightly received considerable emphasis in the statements made to the Council, and I shall once more quote it:

"No warlike act or act of hostility shall be conducted from territory controlled by one of the Parties to this Agreement against the other Party or against civilians in territory under control of that Party."^{6/}

195. Mr. Eban asked whether Syria would specifically reaffirm article III, paragraph 3, of the Armistice Agreement and pledge to the Council its determination to work actively in accordance with it. And he asked quite specifically: "Is the Syrian Government prepared, as we are, to speak and work against the existence, the training and the operation of guerrilla units against any neighbouring State?" [Ibid., para. 53.]

196. Again, this is a perfectly straightforward question which admits of a perfectly simple answer. To that question too my delegation and the Council still await a clear and affirmative answer. The need for such an answer is even more inescapable in the light of the recent statements by Syrian Government leaders which have not been denied and which, on the face of it, appear to give a negative answer to these questions. These statements amount in effect to a unilateral repudiation by Syria of its Charter obligations and of its Armistice commitments. This is an issue of such a crucial nature that the Council is entitled to insist on the position and policy of the Syrian Government being formally and fully clarified by its representative seated at this table. I say again that the issue is inescapable and that the representative of Syria cannot evade it or obscure it, however much he may wish to do so.

197. To our great regret the statement made by the representative of the Soviet Union at the 1307th meeting has not reflected the same willingness to examine the Israel complaint on its merits as have marked statements by other Council members. More than any single Member State, the Soviet Union has always insisted that the authority, the powers and the availability of the Security Council must be rigidly maintained in matters

conjointement en 1949 par le Gouvernement de la Syrie et par celui d'Israël; je répète qu'en vertu de cette Convention, la Syrie est censée ne pas déclencher de guerre populaire, mais au contraire considérer le conflit armé avec Israël comme liquidé de façon définitive. Elle a le devoir juridique et politique de s'abstenir d'entreprendre ou de projeter aucune action aggressive contre Israël ni de l'en menacer. Elle doit reconnaître le droit d'Israël d'être en sécurité et d'être à l'abri de la violence et de l'attaque; et elle est invitée à favoriser la transition à un état de paix définitive et à donner toutes ces preuves de modération jusqu'à ce qu'un règlement pacifique intervienne entre Israël et la Syrie. Je ne fais que reprendre ici le texte de la Convention d'armistice signée par la Syrie et Israël.

194. Particulièrement important dans le cas présent est le paragraphe 3 de l'article III, qui, à juste titre, a été fortement souligné dans les déclarations faites devant le Conseil; je le citerai une fois de plus:

"Aucun acte de guerre ou d'hostilité ne sera dirigé du territoire contrôlé par l'une des Parties contre l'autre Partie ou contre des civils dans le territoire contrôlé par celle-ci."^{6/}

195. M. Eban a demandé si la Syrie était disposée à réaffirmer expressément les termes du paragraphe 3 de l'article III et à s'engager devant le Conseil à agir conformément à ses dispositions. Il a demandé de façon précise:

"Le Gouvernement syrien est-il prêt, comme nous le sommes, à condamner et à empêcher que soient créées, entraînées et lancées contre un Etat voisin des unités de guérilla?" [Ibid., par. 53.]

196. Une fois de plus, c'est là une question parfaitement claire et nette qui permet une réponse parfaitement simple. A cette question également, ma délégation et le Conseil attendent toujours une réponse claire et affirmative. Le besoin d'une telle réponse se fait sentir d'une façon plus impérieuse encore si l'on songe à des déclarations récentes de dirigeants du Gouvernement syrien qui n'ont pas été contestées et qui semblent donner une réponse négative à ces questions. Ces déclarations reviennent en fait à un rejet unilatéral par la Syrie de ses obligations au titre de la Charte et de ses engagements au titre de la Convention d'armistice. La question est d'une importance si vitale que le Conseil a le droit d'insister pour que la politique et la position du Gouvernement syrien soient formellement et pleinement précisées par son représentant à cette table. Je le répète, la question ne saurait être éludée et le représentant de la Syrie ne peut la tourner ni l'embrouiller, quel que puisse être son désir de le faire.

197. A notre vif regret, la déclaration faite par le représentant de l'Union soviétique à la 1307ème séance ne reflète pas la même disposition à examiner au fond la plainte d'Israël que celle qui a été manifestée par les déclarations d'autres membres du Conseil. Plus qu'aucun autre Etat Membre, l'Union soviétique a toujours insisté pour que l'autorité et les pouvoirs du Conseil de sécurité soient en tout temps stricte-

^{6/} Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 2.

^{6/} Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 2.

relating to international peace and security. Here one small Member State has sought to invoke the Council's power and authority in a matter which is serious and which obviously relates to peace and security in our region. What is more, this matter affects an Armistice Agreement concluded under the auspices of the Security Council and for which the Council has continuing responsibility. Surely, the small Member States concerned should be given a feeling of assurance that its complaint would at least be dealt with fairly and seriously. We find it strange, therefore, that the representative of the Soviet Union should have tried to delay, to minimize and to prejudge the Israel complaint. We have been told that our recourse to the Council was hasty, that it was nothing but a tactical manœuvre and that our complaint was artificial. Real allegations have been referred to as if they were fictitious and fictitious allegations as if they were real. Across the Council table has been dragged this rather tired "red herring" of some alleged imperialist plot against Syria in pursuance of which the armed forces of Israel are supposed to be massing on the Syrian border. This charge is totally devoid of truth.

198. It is revealing to note that at the 1307th meeting, shortly before the representative of the Soviet Union made his statement, my Foreign Minister had given the Council categorical assurances on this very matter. Mr. Eban further informed the Council that we were agreeable to General Bull's carrying out an inspection on the ground and that we had already indicated that to General Bull. I am informed that such an inspection on both sides of the line will take place the day after tomorrow and, if I understood rightly the reference to this in Mr. Berro's eloquent statement this afternoon, he suggested that it would be helpful to the Council if the findings of such an inspection would be made available to the Council. My Government would certainly welcome that.

199. One would have thought that, speaking after the Israel Foreign Minister, Mr. Fedorenko would have made some reference to the Foreign Minister's declaration on this matter. The attitudes taken here by Council members concern not only what goes on in this chamber, but concern also what goes on in the Middle East, and we would like to believe that the influence of all members of the Security Council, and certainly of all its permanent members, would be exercised in a fashion that would allay tensions, avoid conflict, reinforce the existing political and territorial structure in our region and maintain the integrity of the Armistice Agreement.

200. Lastly, I come to the statement made this afternoon by the representative of the United Arab Republic. After listening to that statement, my delegation cannot but ask itself what prompted him to request permission to intervene in this debate.

201. Some years ago Egypt and Syria entered into a union. The United Arab Republic, as this union named itself, then had to be held responsible for the carrying out of Syria's obligations under its 1949 Armistice Agreement with Israel. But that hasty marriage ended in an equally hasty divorce. Syria resumed its independent existence and its separate membership in

ment maintenus lorsqu'il s'agit de questions intéressant la paix et la sécurité. Or voici qu'un petit Etat Membre a fait appel à l'autorité et aux pouvoirs du Conseil dans une affaire qui est grave et qui, de toute évidence, intéresse la paix et la sécurité de notre région. Qui plus est, cette affaire touche à une convention d'armistice conclue sous les auspices du Conseil de sécurité et dont le Conseil n'a cessé d'être responsable. A coup sûr, le petit Etat Membre en question devrait recevoir l'assurance qu'à tout le moins sa plainte serait équitablement et sérieusement examinée. Il nous paraît donc étrange que le représentant de l'Union soviétique ait tenté de retarder, de minimiser et de préjuger la plainte israélienne. On nous a dit que notre recours au Conseil était hâtif, que ce n'était qu'une manœuvre tactique et que notre plainte était fabriquée de toutes pièces. Les allégations réelles ont été qualifiées d'inventions et les allégations fictives ont été traitées comme si elles étaient fondées. Pour faire dévier le débat, on a repris devant le Conseil le thème plutôt usé d'un présumé complot impérialiste contre la Syrie, où les forces armées d'Israël sont censées être massées à la frontière syrienne. Cette accusation est totalement dépourvue de fondement.

198. Il est révélateur de noter qu'à la 1307ème séance, peu avant l'intervention du représentant de l'Union soviétique, le Ministre des affaires étrangères de mon pays avait donné au Conseil des assurances catégoriques sur cette même question. M. Eban avait de plus fait savoir au Conseil que nous étions disposés à ce que le général Bull procède à une inspection sur les lieux et que nous en avions déjà informé le général Bull. J'entends qu'une telle inspection de part et d'autre de la frontière aura lieu après-demain et, si j'ai bien compris l'allusion qu'y a faite M. Berro cet après-midi dans son éloquente déclaration, il a laissé entendre qu'il serait utile au Conseil de disposer des résultats de cette inspection. Mon gouvernement y serait certainement favorable.

199. On aurait pu penser que, parlant après le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Fedorenko aurait fait quelque allusion à la déclaration du Ministre sur ce point. Les attitudes adoptées ici par les membres du Conseil font sentir leurs effets sur ce qui se passe non seulement dans cette salle, mais aussi au Moyen-Orient et nous aimeraisons à croire que l'influence de tous les membres du Conseil de sécurité, et certainement celle de tous ses membres permanents, s'exercerait de manière à assurer la détente, à éviter les conflits, à renforcer la structure politique et territoriale existante de notre région et à maintenir l'intégrité de la Convention d'armistice.

200. Enfin, j'en viens à la déclaration faite cet après-midi par le représentant de la République arabe unie. Après avoir entendu cette déclaration, ma délégation ne peut que se demander ce qui l'a poussé à intervenir dans ce débat.

201. Il y a quelques années, l'Egypte et la Syrie avaient conclu une union. La République arabe unie — ainsi se nommait cette union — devait alors assumer la responsabilité du respect des obligations contractées par la Syrie aux termes de la Convention d'armistice de 1949 avec Israël. Mais ce mariage hâtif s'est terminé par un divorce tout aussi précipité. La Syrie

the United Nations. It also became vested again with exclusive responsibility for the obligations it had originally assumed under the 1949 Agreement, and it is primarily for its failure to discharge these obligations that my Government is now seeking to bring Syria to account before the Security Council. The present proceedings do not concern the state of affairs on the Israel-Egyptian border. One suspects that Mr. Tomeh is hard put to defend his Government's behaviour and that Mr. El-Kony is trying to help him out by opening up a second front with Israel, so to speak. Whatever effect this intervention is intended to have in Damascus, it can be of very little help to the Council in considering Israel's complaint against Syria.

202. On the contents of Mr. El-Kony's statement, I shall confine myself to two comments. One relates to the Sinai campaign of 1956. It would be unwise and unwarranted to draw any analogy between the events which led up to that campaign and the difficulties Israel is at present experiencing with its Syrian neighbour. It is, however, a matter of historical record that before the events which led to the Sinai campaign, there was a long period of turbulence and tension on the Israel-Egyptian border caused by the Egyptian policy at that time of sending armed guerrilla groups called Fedayeen on raids across the border into Israel for the purpose of mine-laying, sabotage and murderous attacks upon our civilian population. And then too, the excuse and the alibi was that these were the spontaneous actions of Palestine refugees for whom Egypt could not be held responsible. There is nothing original about that story either.

203. After the Sinai campaign Egypt stopped these Fedayeen raids and has not resumed them in the decade that has past since then, I infer no conclusions from these facts. They are mentioned merely to show that the kind of guerrilla activity now promoted by Syria across our northern border was at that time promoted by Egypt across our southern border. It was dangerous then to peace and security, and it is dangerous now to peace and security. It can be terminated by Syria now, as it has in fact been terminated by Egypt ever since 1957.

204. My second and last comment is to note with some astonishment that it is the representative of the United Arab Republic who has come to this table to charge Israel with imperialist and colonialist designs and with plans for military expeditions. It is not Israel that maintains an army of military occupation in another country 1,000 miles away from its borders. It is not Israel that has been fighting a squalid colonial war in that country, killing thousands of civilians who are supposed to be the blood brothers of the invaders. It is not Israel that has imposed its domination by force on another people, appointing and firing its Governments and gaoling national leaders for daring to plead for self-rule in their own land.

205. The PRESIDENT: I understand that the representative of Jordan wishes to raise a point of order.

a repris son existence indépendante et sa qualité de Membre distinct des Nations Unies. Elle est également redevenue seule responsable des obligations qu'elle avait assumées à l'origine en vertu de la Convention de 1949 et c'est essentiellement parce qu'elle ne s'est pas acquittée de ces obligations que mon gouvernement cherche aujourd'hui à obtenir qu'elle rende des comptes au Conseil de sécurité. Le débat actuel ne porte pas sur l'état de choses à la frontière israélo-égyptienne. On peut penser que M. Tomeh a beaucoup de mal à défendre la conduite de son gouvernement et que M. El-Kony essaie de l'aider en ouvrant un second front avec Israël, si je puis ainsi m'exprimer. Quelque effet que son intervention puisse avoir à Damas, elle n'aidera que très peu le Conseil dans son examen de la plainte d'Israël contre la Syrie.

202. Quant à la teneur de la déclaration de M. El-Kony, je me bornerai à deux observations. L'une a trait à la campagne du Sinaï de 1956. Il ne serait ni sage ni justifié d'établir la moindre analogie entre les événements qui ont abouti à cette campagne et les difficultés que connaît aujourd'hui Israël avec son voisin syrien. Toutefois, l'histoire démontre qu'avant les événements qui ont mené à la campagne du Sinaï, il y avait eu une longue période de trouble et de tension à la frontière israélo-égyptienne, en raison de la politique égyptienne qui consistait alors à envoyer au-delà de la frontière des groupes de guérilleros armés, appelés les fedayin, pour effectuer des incursions en Israël aux fins de poser des mines, accomplir des actes de sabotage et se livrer à des attaques meurtrières contre notre population civile. A l'époque également, l'excuse, l'alibi était que c'étaient là des actes spontanés de réfugiés palestiniens dont l'Egypte ne pouvait être tenue responsable. Il n'y a rien d'original dans cette histoire non plus.

203. Après la campagne du Sinaï, l'Egypte a fait cesser les incursions de fedayin et ne les a pas reprises au cours des dix années qui se sont écoulées depuis. Je ne tire pas de conclusion de ces faits. Je ne les mentionne que pour montrer que le genre d'activité de guérilla actuellement favorisée par la Syrie à travers notre frontière nord, l'était alors par l'Egypte à travers notre frontière sud. C'était alors un danger pour la paix et la sécurité et c'est un danger aujourd'hui pour la paix et la sécurité. La Syrie peut y mettre fin maintenant comme, en fait, l'Egypte y a mis fin depuis 1957.

204. Ma deuxième et dernière observation consistera à noter non sans quelque surprise que c'est le représentant de la République arabe unie qui vient à cette table accuser Israël de desseins impérialistes et colonialistes et de projets d'expéditions militaires. Ce n'est pas l'armée d'Israël qui occupe militairement un autre pays à 1 000 miles de ses frontières. Ce n'est pas Israël qui mène une honteuse guerre coloniale dans ce pays, tuant des milliers de civils qui sont censés être les frères de sang des envahisseurs. Ce n'est pas Israël qui a imposé sa domination par la force à un autre peuple, nommant et renversant ses gouvernements et emprisonnant les dirigeants nationaux qui osent demander à gouverner eux-mêmes dans leur propre pays.

205. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Jordanie pour une motion d'ordre.

206. Mr. EL-FARRA (Jordan): We are discussing one specific question. I hope, Mr. President, that you in your wisdom will ask Mr. Comay not to inject any extraneous matter into the discussion; other questions are not related to this.

207. The PRESIDENT: I would ask the representative of Israel to continue, and I would ask him naturally also to restrict what he says to the subject under discussion.

208. Mr. COMAY (Israel): Certainly, Mr. President. I have said what I wanted to say on this point, but I said it not because we sought to raise this matter on our own initiative, but simply because when the representative of another Member State appears before the Council in order to make false charges against my country, I would assume that he is willing to submit the record of his own country to public scrutiny.

209. The PRESIDENT: I have no other speakers who have asked to speak today—except the representative of the Soviet Union, who, I note, has just asked to speak now. However, I have a request dated 17 October 1966 [S/7554] from the representative of Saudi Arabia to make a statement to us this evening, with the permission of the Council. I will first ask the representative of the Soviet Union to speak.

210. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I shall be very brief. I asked for the floor in order to reply to certain remarks made during the discussion in the Council, in particular by the representative of Israel.

211. In the first place, the representation of Israel, Mr. Comay, complained that certain delegations represented in the Security Council, including the Soviet delegation, paid insufficient attention to the statements made by the official representatives of Israel, in particular the Minister for Foreign Affairs. In this connexion we should like to ask whether the distinguished representative of Israel himself pays attention to the statements of other delegations, or will pay any attention in general to statements made by anyone here.

212. We have just heard a very detailed and convincing statement by the representative of Syria, Mr. Tomeh. It would be very difficult to refute his arguments or deny that he established his case. Why should the representative of Israel remain deaf and dumb to what has been so convincingly expounded by the representative of Syria? We think that the official representative of Israel, who has been permitted to take a seat at this table, should weigh very carefully and responsibly the statement by the representative of Syria.

213. Secondly, the representative of Israel also expressed dissatisfaction that the Soviet delegation had not referred to the statement made by the Minister for Foreign Affairs of Israel at the 1307th meeting. We listened attentively to the representative of Israel at that meeting and at this meeting. We see no lack whatsoever of verbal statements and declarations by

206. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Nous discutons d'une question précise et j'espère, Monsieur le Président, que vous voudrez bien, dans votre sagesse, inviter M. Comay à ne pas introduire dans le débat de sujets étrangers à cette question.

207. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'invite le représentant d'Israël à poursuivre et le prie aussi, bien entendu, de s'en tenir à la question qui fait l'objet du débat.

208. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Certainement, Monsieur le Président, j'ai dit ce que j'avais à dire sur ce point et, ce faisant, je n'ai nullement cherché à soulever cette question de ma propre initiative, estimant simplement que, lorsque le représentant d'un autre Etat Membre se présente au Conseil pour se livrer à de fausses accusations contre mon pays, il est permis de présumer qu'il est lui-même prêt à accepter que les actes de son pays soient publiquement examinés.

209. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je n'ai aucun autre orateur sur ma liste — à l'exception du représentant de l'Union soviétique qui vient de demander la parole. Je suis toutefois saisi d'une demande datée du 17 octobre 1966 [S/7554] du représentant de l'Arabie Saoudite qui souhaite faire ce soir une déclaration avec la permission du Conseil. Je donnerai d'abord la parole au représentant de l'Union soviétique.

210. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je serai on ne peut plus bref. J'ai demandé la parole pour répondre à quelques observations faites au cours de la discussion au Conseil, en particulier par le représentant d'Israël.

211. Premièrement, le représentant d'Israël, M. Comay s'est plaint de ce que quelques délégations représentées au Conseil de sécurité, parmi lesquelles la délégation soviétique, n'avaient pas suffisamment prêté attention aux déclarations faites par les représentants officiels d'Israël, en particulier par le Ministre des affaires étrangères. A ce propos, il est permis de se demander si le distingué représentant d'Israël écoute les déclarations d'autres délégations, ou prête en général l'oreille aux déclarations de qui que ce soit.

212. Nous venons d'entendre l'exposé très circonstancié et convaincant du représentant de la Syrie, M. Tomeh. Il est très difficile de réfuter son argumentation et de contester les preuves qu'il a fournies à l'appui de ses déclarations. Pourquoi donc le représentant d'Israël reste-t-il sourd et muet à l'égard de ce qu'a exposé ici de façon si convaincante le représentant de la Syrie? Il me semble qu'il conviendrait au représentant officiel d'Israël, qui a été admis à siéger à cette table, de peser avec une grande attention et un grand sens de ses responsabilités les paroles du représentant de la Syrie.

213. Deuxièmement, le représentant d'Israël a exprimé son mécontentement de ce que la délégation soviétique n'avait pas réagi à la déclaration que le Ministre des affaires étrangères d'Israël a faite à la 1307ème séance. Nous avons écouté attentivement le représentant d'Israël à cette séance et à la présente. Nous ne voyons nullement qu'il manque quoique ce soit

Israel; there are more than enough. The irony is that the actions which certain circles in Israel have allowed themselves to take against their neighbours, particularly Syria, are as alarming as these statements in the Security Council are soothing.

214. We wonder what value can be placed on words and declarations here if they are not only not corroborated by actions but completely belied by them. In particular, the representative of Syria has repeatedly, so many times, during the discussion of relations between Syria and Israel, emphasized here in the Council that Israel has ignored and sabotaged the work of the Mixed Armistice Commission.

215. Does this not indicate that Israel's position is inconsistent and contradictory, if we are comparing declarations and actions? When indeed will Israel finally consider it necessary to co-operate with or participate in the work of the Mixed Armistice Commission? When will we see an end to the sabotage about which the representative of Syria spoke? Those would not simply be words but actions.

216. Furthermore, before criticizing the position of any delegation in the Security Council—including the Soviet delegation—one should at least pay due attention to its statements—in this case the statement made by the Soviet delegation—in this Council. I have the impression that Mr. Comay has not taken the trouble to study our statement carefully. In that statement we spoke unequivocally of the highly dangerous situation created by the actions of extremist circles in Tel Aviv on the borders of Syria and other countries. Is there any need for me to repeat what I said in that statement, namely, that the Soviet Union is in no way indifferent to this dangerous situation, which is very close to its southern borders?

217. Why, then, has Mr. Comay not considered it necessary to place the proper value on that statement? Why, in his statement today, did he speak only of one thing and forget the most important? We are not casting our words to the wind to no purpose. We hope that the representative of Israel, when circumstances allow him, and we think it is never too late, will correct this omission and familiarize himself with the meaning, the significance of the statement made by the Soviet delegation at the 1307th meeting.

218. The PRESIDENT: I would suggest to the Council that, since we must resume this debate on a date to be agreed among us after further consultation, it might be best to postpone any further exchange of replies until we meet again.

219. I would come now to the question raised by Mr. Baroody. My attention has been drawn to the provisions of rule 14 under which, when such an application is made to be heard or to participate in our discussion, a period of notice shall normally be given. However, I believe it to be true that the Council has on several occasions decided to waive that requirement. Therefore I think it is a matter to be decided at the wish of

dans les déclarations et exposés faits oralement de la part d'Israël, cela est plus que suffisant. Mais il faut bien dire que toutes ces belles paroles prononcées au Conseil de sécurité ne dissipent nullement nos inquiétudes au sujet des agissements que se sont permis certains milieux israéliens à l'égard de leurs voisins, notamment de la Syrie.

214. Nous nous demandons donc quelle valeur ont les paroles et les déclarations prononcées ici, si, non seulement elles ne sont pas appuyées par des faits, mais si, de plus, les faits leur apportent un démenti total? Par exemple, le représentant de la Syrie a, je ne sais combien de fois, au cours de l'examen des relations entre la Syrie et Israël, souligné le fait qu'Israël méconnaît délibérément la Commission mixte d'armistice et sabote son action.

215. Cela ne montre-t-il pas que, si l'on compare les déclarations et les actes, la position d'Israël est illogique et contradictoire? Au fait, quand donc Israël estimera-t-il devoir collaborer ou participer aux travaux de la Commission mixte d'armistice? Quand cessera le sabotage dont parlait le représentant de la Syrie? Ici, il ne s'agit pas de paroles, mais d'actes,

216. De plus, si l'on veut critiquer la position de telle ou telle délégation au Conseil de sécurité — en l'occurrence celle de la délégation soviétique — il faudrait tout au moins accorder l'attention voulue à la déclaration faite au Conseil par cette délégation. J'ai l'impression que M. Comay ne s'est pas donné la peine de prendre attentivement connaissance de notre déclaration. Or, dans cette déclaration, nous avons parlé sans équivoque de la situation extrêmement dangereuse créée par les agissements des milieux extrémistes de Tel-Aviv aux frontières de la Syrie et d'autres pays. Est-il nécessaire que je répète ce qui a été dit dans notre déclaration, à savoir que cette dangereuse situation ne saurait laisser indifférente l'Union soviétique, dont les frontières méridionales sont très proches du foyer de cette situation?

217. Pourquoi donc M. Comay n'a-t-il pas jugé nécessaire de tenir dûment compte de cette déclaration? Pourquoi, dans son intervention d'aujourd'hui, parle-t-il de telle et telle chose en oubliant l'essentiel? Pourtant ce que nous avons dit n'était pas des paroles en l'air. Nous espérons que le représentant d'Israël, lorsque les circonstances le lui permettront — et nous estimons qu'il n'est jamais trop tard — réparera cette omission et étudiera le sens de la déclaration qui avait été faite à la 1307ème séance par la délégation soviétique.

218. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puisque nous devons reprendre ce débat à une date à convenir après de nouvelles consultations, je suggère au Conseil de différer tout nouvel échange de réponses jusqu'à notre prochaine réunion.

219. J'en viens maintenant à la question soulevée par M. Baroody. Mon attention a été appelée sur l'article 14 de notre règlement intérieur aux termes duquel, lorsqu'une délégation souhaite être entendue ou participer à notre discussion, un préavis est normalement donné. Je crois savoir cependant qu'en diverses occasions déjà, le Conseil a décidé de renoncer à cette condition. Il appartient donc au Conseil de décider

the Council whether we should hear a statement from Mr. Baroody now or at our next meeting. I would assume that unless there is objection, we should hear what Mr. Baroody has to say to us and then adjourn our present meeting and consult together as to when we should meet again. If there is no objection, we shall proceed accordingly and I shall call on Mr. Baroody.

At the invitation of the President, Mr. J. M. Baroody (Saudi Arabia) took a place at the Council table.

220. The PRESIDENT: I now invite the representative of Saudi Arabia, who has asked to make a statement on the subject under discussion, to make that statement which he wishes to present to us.

221. Mr. BAROODY (Saudi Arabia): I must thank you, Mr. President, and all the members of the Council for affording me an opportunity to make a statement about the Palestine question. The door, it seems, has been opened by the parties concerned, and I feel compelled, as one who has been a party to the dispute on this question since 1947, to express the views of my Government lest many around this table think that Saudi Arabia is keeping aloof from this question. I do request those around this table to bear with me inasmuch as I bore with them the other day when I had a lunch scheduled and they did not appear until 2 o'clock. I will have to take my time, and I hope that their appetites will be whetted by the time I finish my speech.

222. May I be allowed to say that Saudi Arabia in 1947 sent a contingent of 2,000 men, three-quarters of whom met with martyrdom, over the Palestine question. I happen to be old enough to have lived with this question since 1920, and you will find that I am not speaking from books but from personal experience, as I was one of those Arabs who participated, in the 1920's, in the 1930's and ever since, in trying to find a solution to the Palestine question. I am not going to engage in accusations and attempts at incrimination because I do not think such a procedure will get us anywhere.

223. On the other hand, let me state forthwith that this is not an isolated incident with which you are seized today. Somebody mentioned how many Security Council meetings have been devoted to the Palestine question. It is always the pious hope of those who usurped Palestine that they would find peace in Palestine by enlisting the help of certain great Powers. Let me make myself clear at the beginning so that there may be no misunderstanding why I am speaking now. I am speaking for the benefit of those who do not know what happened in 1920 and before that, and for that matter who, even if they have the inclination to delve into the records, do not have the time what with the avalanche of business with which we are seized in this Assembly.

224. On the other hand, I must make it clear that there is no rancour or hatred in my statement which I shall make about this thorny problem, but I will try as humanly as possible to be objective. I am fortunate, Mr. President, in speaking during a month in which you are presiding, and you will understand, in your per-

s'il désire entendre M. Baroody maintenant ou à notre prochaine séance. Je pense que, sauf objection, nous devrions entendre maintenant ce qu'il veut nous dire, puis lever la séance et nous consulter sur la date de notre prochaine réunion. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons ainsi et je donnerai la parole à M. Baroody.

Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

220. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie Saoudite qui a demandé à faire une déclaration sur la question en discussion.

221. M. BAROODY (Arabie Saoudite) (traduit de l'anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, de m'avoir fourni l'occasion de faire une déclaration sur la question de Palestine. La porte, semble-t-il, a été ouverte par les parties intéressées, et je me sens tenu, en tant que partie au différend depuis 1947, d'exprimer les vues de mon gouvernement, de crainte que de nombreux représentants autour de cette table ne pensent que l'Arabie Saoudite se désintéresse de la question. Je demande à tous de bien vouloir faire preuve de patience envers moi comme j'en ai fait preuve envers eux l'autre jour, alors que je devais prendre part à un déjeuner où ils ne sont arrivés qu'à 14 heures. Il me faudra du temps et j'espère que l'appétit de mes collègues sera aiguisé lorsque j'aurai fini de parler.

222. Je rappellerai d'abord qu'en 1947 l'Arabie Saoudite a envoyé un contingent de 2 000 hommes, dont les trois quarts ont subi le martyre dans cette affaire de Palestine. Il se trouve que je suis assez âgé pour connaître la question depuis 1920 et vous verrez qu'il ne s'agit pas d'une connaissance livresque, mais bien de mon expérience personnelle puisque j'ai été l'un de ces Arabes qui, dans les années vingt, dans les années trente, et depuis, n'ont cessé de participer à la recherche d'une solution à la question de Palestine. Je ne vais pas me livrer à des accusations, ni à des tentatives d'incrimination, car je ne pense pas qu'une telle procédure puisse nous mener où que ce soit.

223. D'autre part, je tiens à déclarer d'emblée que ce dont vous êtes saisis aujourd'hui n'est pas un incident isolé. Quelqu'un a parlé des nombreuses séances que le Conseil de sécurité a consacrées à la question de Palestine. C'est toujours le voeu pieux de ceux qui ont usurpé la Palestine que d'y trouver la paix en s'assurant le concours de certaines grandes puissances. Je veux parler net dès le début afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant aux raisons pour lesquelles j'interviens maintenant. Je le fais à l'intention de ceux qui ne savent pas ce qui s'est passé en 1920 et avant cette date et qui, même s'ils sont enclins à fouiller dans les archives, n'en ont pas le temps, en raison de la masse énorme de travail dont nous sommes accablés pendant l'Assemblée.

224. Je dois en outre dire nettement qu'il n'y a point de rancœur ni de haine dans l'exposé que je me propose de faire de ce problème épique; j'essaierai d'être objectif, dans toute la mesure où cela est humainement possible. J'ai la chance, Monsieur le Président, de parler au cours du mois où c'est votre

sonal capacity, the spirit in which I will make this statement.

225. I am not going to quote the Balfour Declaration. Everybody sitting around this table should know it by heart by this time. I am not going to quote the letter that the British Government sent to Sherif Hussein, and later Professor Hogarth, after Mr. McMahon, the High Commissioner of the Arab Agency in Cairo sent word disclosing that there was a secret agreement between the Powers—the Sykes-Picot-Sazonov agreement—Sazonov of Czarist Russia—because I think the Soviet people tried to fight for the liberation of Palestine; they failed so far, like others, but they are still keeping up the fight with faith in the self-determination of the people of Palestine. This is parenthetical.

226. On the other hand, the Sykes-Picot-Sazonov agreement partitioned those parts of the Ottoman Empire—which they wrested from the Turks, and we helped fight the Turks—into mandates which proved to be nothing less than colonialism in disguise. Later, it became naked colonialism. I submit, had it not been for the Second World War, the acceleration of the independence of that area and many parts of Asia and Africa would not have been effected. We would still be under some sort of Mandate.

227. I must immediately assure this Council that there is no hatred between Arabs and Jews. In fact, the Jews came from Ur, north Mesopotamia, which today is Iraq. It was a Semitic tribe with Abraham, the Patriarch of all—in the Bible, of the Jews, Christians and Moslems. Abraham was not called a Jew, as you know; it was rather the son of Abraham, Jacob who—incidentally he is one of the prophets of Islam—moved from Ur of the Chaldees southward through the land of Canaan; and Jacob had some Canaanite concubines—he had some wives and some Canaanite and Aramaian concubines; they all belonged to the same tribal system there. I do not know about the purity of certain bloods—I will come to that later.

228. The word "Jew" was derived from the name of the fourth son of Jacob; his name was Judah. The Jews were Semites like the Arabs—and the Arabs are mentioned in the Bible. The Arabs did not begin with Islam. Islam is only about fourteen centuries old. If one goes to the Bible one will find that the Arabs are in the Bible. One day, if archaeologists become zealous in uncovering the relics of the past, they may find civilizations in Arabia going back perhaps to 6,000 years before Christ. The Jews and the Arabs were one people. There was no difference between Arabs and Jews. That was before Islam and after Islam. Racially, ethnically and culturally they were one people. Hebrew and Arabic are so akin to each other that when I, who do not know Hebrew, hear people talking in Hebrew, I can understand the gist of their conversation. Sir, you are a scholar and you know what I mean.

tour de présider le Conseil et vous comprendrez, à titre personnel, l'esprit dans lequel je compte intervenir.

225. Je n'ai pas l'intention de citer la déclaration Balfour. Tous ceux qui siègent autour de cette table doivent la connaître par cœur à l'heure qu'il est. Je ne vais pas non plus citer la lettre que le Gouvernement britannique adressa au chérif Hussein et, plus tard, au professeur Hogarth, après que M. McMahon, haut commissaire de l'Agence arabe au Caire, eut révélé qu'il existait un accord secret entre les puissances, l'accord Sykes-Picot-Sazonov — je tiens à préciser que Sazonov était un sujet de la Russie tsariste; je crois en effet que le peuple soviétique a essayé de lutter pour la libération de la Palestine; jusqu'ici, comme les autres, il a échoué, mais il continue le combat, fidèle au principe de libre détermination du peuple de Palestine. Je dis ceci par parenthèse.

226. L'accord Sykes-Picot-Sazonov partageait les éléments de l'Empire ottoman que l'on avait arrachés aux Turcs — et nous avons aidé à combattre les Turcs — en mandats qui se sont révélés n'être que du colonialisme camouflé, pour devenir par la suite du colonialisme pur et simple. Je prétends que, si la deuxième guerre mondiale n'avait pas eu lieu, l'accélération de l'indépendance de cette région et de nombreuses parties d'Asie et d'Afrique n'aurait pas été possible. Nous en serions encore à une espèce de mandat.

227. Je dois immédiatement assurer au Conseil qu'il n'y a aucune haine entre les Arabes et les Juifs. En fait, les Juifs viennent de la région d'Ur, au nord de la Mésopotamie, qui est aujourd'hui l'Irak. C'était une tribu sémitique, conduite par Abraham, le patriarche biblique révéré de tous — des Juifs comme des Chrétiens et des Musulmans. Abraham, comme vous le savez, n'était pas qualifié de Juif. C'est plutôt son fils Jacob — soit dit en passant, il est l'un des prophètes de l'islam — qui, venu d'Ur en Chaldée, s'est dirigé vers le sud à travers le pays de Canaan; Jacob, en plus de ses épouses, avait des concubines cananéennes et araméennes; tout ce monde appartenait au même système tribal. Qu'on ne vienne pas me parler de la pureté de certains sangs, j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard.

228. Le mot "Juif" dérive du nom du quatrième fils de Jacob, qui s'appelait Juda. Les Juifs, comme les Arabes, étaient des sémites et les Arabes sont mentionnés dans la Bible. Les Arabes ne datent pas du début de l'Islam, qui n'a que quatorze siècles environ d'existence. Si l'on consulte la Bible, on constatera qu'il y est question des Arabes. Si, un jour, des archéologues animés d'un beau zèle tentent de mettre au jour les reliques du passé, ils pourront découvrir en Arabie des civilisations remontant probablement à 6 000 ans avant Jésus-Christ. Les Juifs et les Arabes n'étaient qu'un seul peuple. Il n'y avait aucune différence entre eux, ni avant ni après l'Islam. Sur le plan racial, ethnique et culturel, ils formaient un seul peuple. L'hébreu et l'arabe sont des langues si proches l'une de l'autre que lorsque moi-même, qui ne sais pas l'hébreu, j'entends des gens s'exprimer dans cette langue, je peux comprendre le sens de leur conversation. Monsieur le Président, vous qui êtes un érudit, vous comprenez ce que je veux dire.

229. Then, why all this commotion, why all this conflict, why all those incidents? You know very well that whilst the Jews were favoured in the Arab lands, because they were Arabs of the Jewish religion—just like there are Arabs with a Christian religion, Arabs who are Moslems—whilst this was true, the Jews in Europe were persecuted. They were driven from the Iberian Peninsula; some of them were converted to Christianity, like the Moslems who were in the Iberian Peninsula. You have only to read one of the famous British historians who wrote about that epic—even baths and bathrooms were destroyed because they were used by the so-called infidel. That was the age of religious intolerance. But we go further than that; we go back to the time when Judah and Israel were established as kingdoms. I should go back before the Romans, to the days of Nebuchadnezzar—consult your Bible, you who are laughing, you will find that what I am saying is true.

230. Unfortunately, in those days, any invader who had a mind of his own, if his advice was not heeded, could kill a whole population. And there was a prophet in those days, none other than Jeremiah, who warned the Jews not to resist. But their king opted for another course of action. This explains the first Diaspora, when many of the Jews in those days were uprooted and taken to Babylon. They were our brothers, those Jews—not cousins—brothers. They came from the area just as we.

231. I commend to any one who would like to feel the drama of those days a play, written by none other than that great Jewish writer, Stefan Zweig. It is a very moving play about how the Jewish people did not heed the advice of the prophet Jeremiah—hence the lamentations of Jeremiah in the Bible. It is entitled to be called "the poetry of tragedy".

232. The descendants of those Babylonian Jews were none other than the Iraqi Jews, who were Arabs—80,000 of them. In the time of the caliphs, as you know from history, whenever the chief rabbi in Baghdad wanted to worship, in his honor the caliph sent his royal guard to accompany the chief rabbi to the synagogue. They were brothers—not cousins.

233. And it is no secret that, in relatively recent times, the Jews in Baghdad—the Arab Jews I should like to call them, because they spoke Arabic, they had the same traditions, they worshiped the same God, they wore the same clothes—constituted the higher echelon. Not in the government alone; some of them were members of the Government, but they were the financiers of Baghdad, and of Iraq for that matter, and they became victims, subsequently, of the Zionist movement.

234. In Europe, unfortunately, there was no such thing as religious tolerance as we had known it when the Arabs were enjoying the high plateau of civilization. Nationalism in the Middle Ages was beginning to take root, and the Pope at that time was the religious as well as temporal chief of Europe. Europe at that time was in the really dark ages. The agriculture there was insufficient to feed the people of Europe; and there was that spirit of nationalism which had to be retarded.

229. Dès lors, pourquoi toute cette agitation, tous ces conflits, tous ces incidents? Comme vous le savez fort bien, tandis que les Juifs étaient bien traités en pays arabes parce qu'ils étaient des Arabes de religion juive, tout comme il y a des Arabes de religion chrétienne, les Juifs étaient persécutés en Europe. Ils furent chassés de la péninsule Ibérique; quelques-uns d'entre eux se sont convertis au christianisme, comme les musulmans qui se trouvaient en péninsule Ibérique. Si vous lisez le récit qu'a fait de cette épopée un éminent historien britannique, vous verrez que même les établissements de bains furent détruits parce qu'ils avaient servi à ceux que l'on qualifiait d'infidèles. C'était l'époque de l'intolérance religieuse. Mais remontons plus loin encore dans le passé, à l'époque où furent fondés les royaumes de Juda et d'Israël. Je devrais même remonter à l'époque qui a précédé les Romains, celle de Nabuchodonosor. Vous qui riez, consultez votre Bible, vous constaterez que ce que je dis est la vérité.

230. Malheureusement, à cette époque, il suffisait de résister à un envahisseur résolu pour qu'il exterminât une population entière. Et il y avait alors un prophète qui n'était autre que Jérémie, qui mit les Juifs en garde en leur conseillant de ne pas résister. Mais leur roi en décida autrement et ce fut la première diaspora, au cours de laquelle de nombreux Juifs furent arrachés à leurs foyers et emmenés à Babylone. Ces Juifs étaient nos frères, ce n'était pas des cousins; je dis bien des frères. Ils venaient de la même région que nous.

231. A tous ceux qui voudraient se pénétrer du drame de cette époque, je conseille de lire la pièce à ce sujet du grand écrivain juif Stefan Zweig. C'est un drame fort émouvant où l'on voit le peuple juif ne tenir aucun compte des avertissements du prophète — d'où les fameuses "Lamentations de Jérémie" de la Bible. On pourrait l'appeler "Le poème d'une tragédie".

232. Les descendants de ces Juifs de Babylone n'étaient autres que les Juifs irakiens, qui étaient arabes. Il y en avait 80 000. L'histoire enseigne qu'au temps des califes, toutes les fois que le grand rabbin de Bagdad voulait aller prier à la synagogue, le calife, pour l'honorer, l'y faisait escorter par sa garde royale. Ils étaient des frères, non des cousins.

233. Ce n'est guère un secret qu'à une époque relativement récente, les Juifs de Bagdad — les Juifs arabes, devrais-je dire, puisqu'ils parlaient arabe, qu'ils avaient les mêmes traditions, qu'ils adoraient le même Dieu, qu'ils portaient les mêmes vêtements — étaient au sommet de l'échelle sociale et pas seulement au sein du gouvernement; certains en faisaient partie, mais d'autres étaient les maîtres de la finance de Bagdad et même de tout l'Irak. En fin de compte, ils sont devenus les victimes du sionisme.

234. En Europe, malheureusement, n'existe pas cette tolérance religieuse que l'on connaissait lorsque les Arabes étaient au sommet de la civilisation. Le nationalisme, au Moyen-Age, commençait à prendre racine. Le pape était alors à la fois le chef religieux et le chef temporel de l'Europe. L'Europe, en ce temps-là, vivait vraiment à l'âge des ténèbres. L'agriculture ne produisait pas assez pour nourrir toute la population. Il y avait cet esprit de nationalisme qu'il fallait contenir.

235. I quote here from The Annals of the American Academy of Political and Social Science of 1949. I did not have to do new research, because I quote a passage from the words of Urban II who, in addressing the European communities, stated:

"Let none of your possessions detain you, nor solicitude for your family affairs, since the land which you inhabit is too narrow for your large population, nor does it abound with wealth; it furnishes scarcely food for its cultivators. Hence, it is that you murder and devour one another, that you wage war and frequently you perish by mutual wounds.

"Let, therefore, hatred depart from among you and let quarrels and war cease. Enter upon the road to the Holy Sepulchre, wrest the land from the wicked race"—the wicked race—"and subject it to yourself."

236. The history of the Crusades, which inflicted so much suffering on both East and West is too familiar to bear repetition. I do not have to go into that era; I do not have to relate how chivalrous Saladin was, how Richard the Lionhearted, after twice promising Saladin that he would not rebel against him, broke his word—the famous Richard the Lionhearted! It is a sad, sad story.

237. But we should not glance back. The Jews were consistently persecuted in Europe. If there were Arabs at that time, I am sure they would not have discriminated against the Jews. The Arabs have been persecuted, whenever they were in sufficient numbers.

238. So this led to the dream of Theodore Herzl, who promulgated his famous Zionist creed in Basel in 1897—a beautiful dream; nothing wrong with it. He was an author, a friend who encouraged Stefan Zweig. I have friends who knew Stefan Zweig; I myself did not have the privilege of knowing him, although I have read almost everything he wrote. It was really a shock to me when I learned that he committed suicide in Brazil in 1940. He gave up, it seems, when the Second World War broke out. He said, "It seems that humanity is going down the drain". I remember that the same Stefan Zweig and Romain Rolland—an Austrian and a Frenchman—both left their homeland during the First World War to fight for peace.

239. When Herzl, who had given Zweig a job on his paper, asked Zweig to become a Zionist, he said: "We have too many 'isms' in the world. I am for one 'ism' only—humanism". And he was as good as his word. He fought for humanism, and he died a broken man, dejected. He committed suicide in Brazil, because he had lost faith in humanity.

240. The object of that Herzl declaration was to provide a home for the Jews, of Europe mostly. He said: As long as there are Jews in Europe, they will be persecuted. It is therefore high time that there should be an ingathering of all the Jews of the world in one territory—and not necessarily Palestine. At that time the British had a colony called

235. Je citerai ici les Annals of the American Academy of Political and Social Science, de 1949. Je n'ai pas eu besoin de faire d'autres recherches car j'y trouve ce passage tiré des paroles d'Urbain II qui, s'adressant aux communautés européennes, disait:

"Qu'aucune de vos possessions ne vous retienne, pas plus que votre sollicitude pour votre famille, car la terre que vous habitez est trop étroite pour vous contenir tous. Elle n'abonde pas non plus en richesses. Elle fournit à peine de quoi nourrir ceux qui la cultivent. C'est pourquoi vous vous entre-tuez et entre-dévorez; c'est pourquoi vous faites la guerre et périssez souvent des blessures que vous vous infligez les uns aux autres.

"Que la haine disparaisse donc d'entre vous; que cessent les querelles et la guerre. Entrez dans la voie qui mène au Saint-Sépulcre; arrachez la terre des mains de la race maudite" — je souligne "la race maudite" — "et devenez-en les maîtres."

236. L'histoire des Croisades, qui ont infligé tant de souffrances à l'Orient comme à l'Occident, est trop connue pour que je m'y attarde. Je n'ai pas à parler de cette époque. Je n'ai pas à vous dire combien Saladin fut chevaleresque, ni comment Richard Cœur de Lion, après avoir promis par deux fois à Saladin de ne pas s'insurger contre lui, a manqué à sa parole — oui, le fameux Richard Cœur de Lion! C'est une histoire très triste.

237. Mais ne regardons pas en arrière. Les Juifs ont constamment été persécutés en Europe. S'il y avait eu des Arabes en Europe à cette époque-là, je suis certain qu'ils n'auraient pas fait preuve de discrimination contre les Juifs. Les Arabes aussi ont été persécutés, toutes les fois qu'ils étaient en nombre suffisant.

238. Venons-en au rêve de Théodore Herzl qui a lancé son fameux credo sioniste à Bâle en 1897. C'était un beau rêve. Il n'y avait rien à lui reprocher. Herzl était un écrivain, un ami de Stefan Zweig. J'ai des amis qui ont connu Stefan Zweig. Je n'ai pas eu moi-même ce privilège mais j'ai lu presque tout ce qu'il a écrit. J'ai été véritablement peiné lorsque j'ai appris qu'il s'était suicidé en 1940, au Brésil. Sans doute a-t-il perdu courage lorsque la seconde guerre mondiale a éclaté. Il a dû y voir la fin de l'humanité. Ce même Stefan Zweig, et Romain Rolland — un Autrichien et un Français — ont l'un et l'autre quitté leur patrie pendant la première guerre mondiale afin de lutter pour la paix.

239. Lorsque Herzl, qui avait donné à Zweig un emploi dans son journal, lui demanda de devenir sioniste, il répondit: "Il y a trop de mots en isme dans le monde. Pour moi, je n'en admets qu'un, c'est l'humanisme", et il a tenu parole, il a lutté pour l'humanisme et il est mort déprimé, le cœur brisé; il s'est suicidé au Brésil parce qu'il n'avait plus foi dans l'humanité.

240. Le but de la déclaration de Herzl était de donner un foyer aux Juifs, à ceux d'Europe surtout. Tant qu'il y aura des Juifs en Europe, disait-il, ils seront persécutés. Il est donc grand temps que tous les Juifs du monde se rassemblent sur un seul territoire, et pas nécessairement la Palestine. A l'époque, la Grande-Bretagne avait une colonie appelée Ouganda — nous

Uganda. We are privileged in having Uganda represented at this table of the Security Council. The British suggested Uganda, but it was turned down by the Zionist Conference. They needed a motivation for the ingathering of the Jews. No doubt Herzl was a dreamer, and a sincere one. He never thought that an injustice would be perpetrated on the indigenous inhabitants of Palestine, which, for that matter, included Jews, native Jews.

241. Then that arch fiend came on the scene; none other than Hitler. He persecuted not only Jews, but anyone who was against him. Ask the Ukrainians how many millions they lost during the war. Anyone who was not of that northern breed was an outcast, to be either killed or sterilized. We, the Arabs, were also regarded by Hitler as being beneath the dignity of man. He was mad. I do not know whether his madness was hatched just like that; I think the Versailles Treaty had something to do with it. That is another subject. The Versailles Treaty caused Hitler's madness, and the German people identified their frustration with his intransigence. I am talking facts. I am not going to the books. I lived through that era, just as you did, Mr. President. Let us put things in their proper perspective.

242. Now, Herzl's dream has not been realized. I was in Paris on 26 August 1966, and I read a news item in the Paris edition of the Herald Tribune. The source of that item was Jerusalem (Israel Sector). The story read as follows:

"August 26. UPI. Nearly 17 per cent of the world's Jewish population lived in Israel at the beginning of 1965, according to the figures in the new Israel Statistical Yearbook. At the end of 1964, the number of Jews in the world was 13,250,000, the Yearbook says. It says that in 1855 the Jewish population of the world was nearly 5 million. This figure had risen to 17 million by the eve of World War II. At the end of the war, the Jewish population was down to 11 million, the Yearbook says."

Thus, twenty years after the establishment of that State, only 17 per cent of the Jewish population of the world is in Israel; 83 per cent is outside of Israel.

243. As everyone knows, since Hitler died and the United Nations came into being religious intolerance and racial discrimination have been considered abhorrent and against the principles of the Charter. Many declarations and even covenants have been promulgated to ensure that an end is put to such practices. The situation in Europe now should not be the same as it was in Hitler's day and in pre-Hitler days, when the Jews were subjected to systematic persecution.

244. I have said that the Jews are our cousins. I am speaking about the oriental Jews. Representatives here know very well that in the tenth century or so—at least until the eleventh century—there were Mongol and Asian tribes that inhabited what is today southern Russia. After the second Diaspora—that is, the Roman Diaspora—many of the Sephardim Jews were scattered in the Balkans and the Iberian Peninsula. I am not taking the chronological order of the dispersion. Be-

avons le plaisir de voir l'Ouganda représenté au Conseil de sécurité — et les Britanniques ont suggéré l'Ouganda comme foyer national juif, mais cette proposition a été rejetée par la Conférence sioniste. Il fallait un motif de poids pour justifier le rassemblement des Juifs. Certes Herzl était un visionnaire, mais il était sincère; il n'a jamais pensé qu'une injustice serait commise à l'égard des habitants autochtones de la Palestine, qui comprenaient d'ailleurs des Juifs, des Juifs autochtones.

241. Vint alors ce monstre: j'ai nommé Hitler. Il a persécuté non seulement les Juifs, mais tous ceux qui étaient contre lui. Demandez par exemple aux Ukrainiens combien de millions d'entre eux ont péri pendant la guerre. Quiconque n'appartenait pas à la race nordique était un paria promis à la stérilisation ou à l'extermination. Nous autres, Arabes, étions aussi considérés par Hitler comme des êtres inférieurs. C'était un fou. J'ignore si sa folie était congénitale; je crois plutôt que le Traité de Versailles était pour quelque chose, mais cela est une autre histoire. Le Traité de Versailles a conduit Hitler à la folie et le peuple allemand a identifié ses propres frustrations à l'intransigeance du Führer. Je parle là de faits et je n'ai pas besoin de me référer à des livres. J'ai vécu cette époque, comme vous-même, Monsieur le Président. Voyons donc les choses sous leur vrai jour.

242. Le rêve de Herzl ne s'est pas réalisé. Alors que j'étais à Paris, le 26 août 1966, j'ai lu, dans l'édition parisienne du Herald Tribune, une dépêche datée de Jérusalem (secteur israélien), qui disait ce qui suit:

"26 août. UPI. Selon le nouvel annuaire statistique israélien, près de 17 p. 100 de la population juive du monde entier vivaient en Israël au début de 1965. Toujours d'après ce même annuaire, le nombre total de Juifs dans le monde était de 13 250 000 à la fin de 1964 contre près de 5 millions en 1855. Ce chiffre avait atteint 17 millions à la veille de la seconde guerre mondiale. A la fin de celle-ci, la population juive était tombée à 11 millions, précise l'annuaire."

Ainsi donc, 20 ans après la création de cet Etat, 17 p. 100 seulement de la population juive du monde vivent en Israël; 83 p. 100 vivent hors d'Israël.

243. Comme chacun sait, depuis la mort d'Hitler et l'avènement des Nations Unies, l'intolérance religieuse et la discrimination raciale ont été considérées comme condamnables et contraires aux principes de la Charte. Des déclarations et même des pactes ont été adoptés pour mettre fin à de telles pratiques. La situation en Europe ne doit plus, à l'heure actuelle, être la même qu'au temps d'Hitler et d'avant Hitler, où les Juifs faisaient l'objet de persécutions systématiques.

244. J'ai dit que les Juifs étaient nos cousins; je parle des Juifs orientaux. Vous savez fort bien qu'aux environs du Xème siècle — et au moins jusqu'au XIème — des tribus mongoles et asiatiques habitaient ce qui forme aujourd'hui la Russie méridionale. Après la deuxième diaspora — c'est-à-dire la diaspora romaine — de nombreux Juifs séphardim se sont répandus dans les Balkans et dans la péninsule Ibérique. Je ne suis pas l'ordre chronologique de la dispersion.

cause the religion of Judaism was one of the higher religions of the world, these tribes that populated southern Russia became Jews; they were converted to Judaism. The blood of Jews and all those tribes and other peoples in the world co-mingled. There is no such thing as pure blood, except in the Samaritans—and they are dwindling, because they will not marry anyone outside their own tribe or clan. There is no such thing, I repeat, as 'pure blood. That is not any reflection on the Jews, the European Jews who were converted to Judaism. They embraced a religion higher than their own.

245. Then we find on the scene the emergence of Russia, culminating in Rurik and other emperors before the Romanoffs, who subjugated the Jews. Those are the Jews who introduced Zionism into the world. They were European Jews. All our ills have come from Europe and are still coming from Europe. Many of my friends are Jews. They were with me at school. There was no talk about Zionism, even when Zionism was being propagandized, especially in the United Kingdom and the United States. The torch-bearers of Zionism were European Jews. Ethnologically they were not Semites. They had a Semitic religion to the extent that an Englishman has a Semitic religion but need not be a Semite; to the extent that an African from the heart of Africa may be a Moslem, may be dark, may have a Semitic religion, but is not a Semite. There is nothing wrong in being of a different ethnological origin. There is only one race: homosapiens. Anthropologists tell us that the hominids no longer exist. There is only one race, whether black, yellow, white, pink or brown. We all belong to one race: homo sapiens.

246. The torch-bearers of Zionism were Europeans. I do not want to go into what influence they wielded on the Government of the United Kingdom and on the Government of the United States, but I was almost tempted to spend \$150 to buy a hundred copies of Mr. Truman's second edition in paperback to distribute here and in the General Assembly, with all the passages that show how patently clear it was that Israel was created by the United States. The United Kingdom found that the mandate was becoming too hot and threw the whole thing in the lap of the United Nations. I was sitting in the General Assembly during its first special session in 1947 at Lake Success. But it is all in the records. I may be allowed to read only a few passages for the benefit of those who have patience. If anyone has no time to go and buy Mr. Truman's second edition of memoirs, let him apply to my delegation and I shall send it by special messenger.

247. Mr. Truman says in chapter 10:

"In his meeting with King Ibn Saud early in 1945, Mr. Roosevelt promised the King that as regards Palestine he would make no move hostile to the Arab people and would not assist the Jews as against the Arabs.

"I was fully aware of the Arabs' hostility to Jewish settlement in Palestine, but, like many

La religion juive étant une des plus grandes religions du monde, ces tribus qui peuplaient la Russie méridionale se sont converties au judaïsme. Le sang des Juifs s'est mêlé à celui de toutes ces tribus et d'autres peuples du monde. Il n'y a pas de sang qui soit pur, à l'exception de celui des Samaritains — et leur nombre va en diminuant car ils se refusent à épouser qui-conque n'appartient pas à leur tribu ou à leur clan. Je le répète, il n'y a pas de sang pur. Je ne dis pas cela pour critiquer les Européens qui se sont convertis au judaïsme: ils ont embrassé une religion qui était supérieure à la leur.

245. Nous voyons ensuite la Russie apparaître sur la scène historique, avec Rurik et d'autres empereurs avant les Romanoff, qui ont subjugué les Juifs. Ce sont ces Juifs-là qui ont introduit le sionisme dans le monde; c'étaient des Juifs européens. Tous nos maux sont venus d'Europe et viennent encore d'Europe. Bon nombre de mes amis sont Juifs; ils étaient avec moi sur les bancs de l'école. On ne parlait pas alors de sionisme, alors même qu'on faisait campagne en sa faveur notamment au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les porte-flambeau du sionisme étaient des Juifs européens. Ethnologiquement, ceux-ci n'étaient pas des Sémites; ils étaient de religion sémitique comme un Anglais peut avoir une religion sémitique sans être Sémitre lui-même; comme un Africain du cœur de l'Afrique peut être musulman, peut être noir, peut être de religion sémitique, sans être pour autant Sémitre. Il n'y a rien de mal à être d'une origine ethnique différente. Il n'y a qu'une seule race, l'homo sapiens. Les hominiens n'existent plus, nous disent les anthropologues; que nous soyons noirs, jaunes, rouges ou blancs, nous sommes tous de la même race, celle de l'homo sapiens.

246. Les porte-flambeau du sionisme étaient des Européens. Je ne veux pas savoir quelle influence ils ont exercée sur le Gouvernement du Royaume-Uni et sur celui des Etats-Unis, mais j'ai été presque tenté de dépenser 150 dollars pour acheter 100 exemplaires de la deuxième édition brochée des mémoires de M. Truman et les distribuer ici et à l'Assemblée générale avec tous les passages qui montrent à l'évidence qu'Israël a été créé par les Etats-Unis. Le Royaume-Uni, constatant que l'exercice du mandat devenait trop difficile, a remis le fardeau aux Nations Unies. J'étais à la première session spéciale de l'Assemblée générale à Lake Success, en 1947, et je vous renvoie aux documents officiels. Avec votre permission, je ne lirai que quelques passages de la deuxième édition des mémoires de M. Truman à l'intention de ceux qui ont la patience de m'écouter. Ceux qui n'ont pas le temps d'aller acheter ces mémoires n'ont qu'à s'adresser à ma délégation et je les leur ferai parvenir par messager spécial.

247. Voici ce qu'a écrit M. Truman au chapitre X:

"Lors de sa rencontre avec le roi Ibn Séoud, au début de cette année [1945], M. Roosevelt lui avait promis, en outre, que, dans l'affaire de Palestine, il ne ferait aucun geste hostile à l'égard du peuple arabe et qu'il ne prendrait pas le parti des Juifs contre celui des Arabes.

"Je n'ignorais rien de l'hostilité avec laquelle les Arabes envisageaient l'établissement des Juifs en

Americans, I was troubled by the plight of the Jewish people in Europe."^{7/}

What about the Arabs? There were not too many active Arabs here to go to Mr. Truman and tell him about their sad plight. There is an Arabic proverb that says: "From thy mouth thou shalt be judged." This is what Mr. Truman says, without expatiation on my part, in chapter 10:

"The Zionists ... were impatiently making my immediate objective more difficult to obtain. They wanted more than just easier immigration practices. They wanted the American Government to support their aim of a Jewish State in Palestine."^{8/}

248. In chapter 11 he says:

"... the Jewish extremists in Palestine were continuing their terrorist activities. And top Jewish leaders in the United States were putting all sorts of pressure on me ... on behalf of the Jewish aspirations in Palestine."^{9/}

249. On Yom Kippur, the Jewish holiday falling on 4 October 1946, Mr. Truman declared that 100,000 immigrants should be allowed to enter Palestine.

250. Let us not blame our colleague, Mr. Goldberg. Nobody should blame him. This was the policy of the United States. I do not know what Mr. Goldberg was doing then—he was Secretary of Labour or on the Bench. This was American policy. Mr. Truman is not a Jew by religion, unless he goes back to Jewish origins—I do not know. Let us not blame Mr. Goldberg. He has all my sympathy, my admiration and my respect, and I say it publicly, because it is very difficult for a man of the Jewish faith sometimes not to express his sentiments. That has nothing to do with it. It was the policy of the United States Government before we even knew of Mr. Goldberg—with all due respect to his illustrious career in this country where he has distinguished himself.

251. In chapter 12 Mr. Truman says:

"The facts were that not only were there pressure movements around the United Nations unlike anything that had been seen there before but that the White House, too, was subjected to a constant barrage. I do not think I ever had as much pressure and propaganda aimed at the White House as I had in this instance. The persistence of a few of the extreme Zionist leaders—actuated by political motives and engaging in political threats—... annoyed me. Some were even suggesting that we pressure sovereign nations into favourable votes in the General Assembly",^{10/}

which, incidentally, they did. I was sitting there. I will mention that later. Three nations were in fact pres-

^{7/} Harry S. Truman, Memoirs, Vol. Two: Years of Trial and Hope (Garden City, New York, Doubleday and Company, Inc., 1956), p. 133.

^{8/} Ibid., p. 140.

^{9/} Ibid., p. 153.

^{10/} Ibid., p. 158.

Palestine, mais, comme beaucoup de mes compatriotes, le sort que subissait cette race persécutée en Europe me troublait ^{7/}..."

Et les Arabes? Ils n'étaient pas très actifs et il n'y en avait guère ici pour se rendre auprès de M. Truman et lui faire part de leur triste sort. Un proverbe arabe dit: "Tu seras jugé à tes paroles." Or voici, sans commentaires de ma part, ce que dit M. Truman au chapitre X:

"... les sionistes s'occupaient activement à rendre mon objectif immédiat plus difficile à atteindre. En effet, ils ne se contentaient pas d'un assouplissement des lois d'immigration, ils voulaient que le Gouvernement américain les aidât à établir un Etat juif en Palestine ^{8/}."

248. Au chapitre XI, il dit:

"... les extrémistes juifs de Palestine continuaient leurs activités terroristes et les dirigeants juifs les plus éminents aux Etats-Unis exerçaient toutes sortes de pressions sur moi ... pour soutenir leurs aspirations en Palestine ^{9/}."

249. Le jour de la fête juive de Yom Kippour, qui tombait le 4 octobre 1946, M. Truman a déclaré que 100 000 immigrants devaient être autorisés à entrer en Palestine.

250. Ne blâmons pas notre collègue, M. Goldberg. Il ne mérite aucun blâme. C'était là la politique des Etats-Unis. Je ne sais pas ce que M. Goldberg faisait à ce moment-là. Etais-je ministre du travail ou magistrat? M. Truman n'est pas juif de religion, à moins qu'il n'ait des origines juives, ce que j'ignore. Mais ne blâmons pas M. Goldberg. Il a toute ma sympathie, toute mon admiration et tout mon respect et je le dis publiquement, car il est très difficile pour un homme de confession juive de ne pas exprimer parfois ses sentiments. Il ne s'agit pas de cela, il s'agit de la politique poursuivie par le Gouvernement des Etats-Unis ayant même que nous ne connaissons M. Goldberg et ne sachions ce qu'a été son illustre carrière dans ce pays, carrière au cours de laquelle il s'est distingué.

251. Au chapitre XII, M. Truman écrit:

"En réalité, non seulement les Nations Unies étaient soumises à des pressions tellesqu'elles n'en avaient encore jamais connues, mais la Maison-Blanche, elle aussi, subissait un véritable tir de barrage. Je ne crois pas avoir jamais été l'objet d'une campagne de propagande aussi virulente. L'acharnement de quelques-uns des dirigeants sionistes parmi les plus extrémistes, poussés d'ailleurs par des motifs politiques et maniant la menace politique, ... m'ennuyait. Certains d'entre eux suggéraient même que nous fissions usage de notre influence pour amener des nations souveraines à voter favorablement à l'Assemblée générale ^{10/}."

C'est du reste ce qui s'est passé. J'y étais et j'en parlerai. Trois nations, en fait, ont subi des pressions.

^{7/} Harry S. Truman, Mémoires, Paris, Plon, 1956, vol. II, p. 160 et 161.

^{8/} Ibid., p. 169.

^{9/} Ibid., p. 186.

^{10/} Ibid., p. 192.

sured. Out of courtesy, I will not mention their names. The Foreign Minister of one of them told me in the Wedgewood Room of the Waldorf Astoria, where we were having lunch: "My President was contacted by none other than Mr. Truman to reverse our vote in the General Assembly." Another gentleman sitting in the special session in 1947 wrote a note to none other than the erstwhile Prince Faisal, the present King: "I am sorry, but I have to reverse my stand, because Mr. Truman brought pressure on my Government." I think we have it in the archives of the Foreign Office. I preserved it, because I read it to the Prince at that time. The third gentleman who attended the session made a two-hour speech against partition. His President was contacted by the President of the United States to reverse his vote. He had to leave and ask one of his aides to vote. He said, "I cannot stay and face the Arabs." That is how Israel was created. I do not want to mention the names.

Par courtoisie, je ne les nommerai pas. Le Ministre des affaires étrangères de l'une d'elles me l'a dit dans la salle Wedgwood du Waldorf Astoria où nous déjeunions. Il m'a dit: "M. Truman en personne a pris contact avec mon président pour nous amener à modifier notre vote à l'Assemblée générale." Un autre diplomate qui siégeait à la session spéciale de 1947 a écrit au prince Faïçal lui-même — qui est aujourd'hui le roi — une note disant: "Je regrette, mais je dois changer d'attitude car M. Truman a fait pression sur mon gouvernement." Je crois que nous avons cette note dans les archives du ministère des affaires étrangères. Je l'ai conservée parce que c'est moi qui l'ai lue au prince à l'époque. Le troisième diplomate qui a assisté à cette même session a fait un discours de deux heures contre le partage. Mais son président a été pressenti par le Président des Etats-Unis afin qu'il revienne sur son vote et le diplomate en question a dû s'en aller et demander à un de ses adjoints de voter à sa place. "Je ne peux pas rester, a-t-il dit, et regarder les Arabes en face." Voilà comment Israël a été créé. Je ne veux pas mentionner de noms,

252. Then there is Mr. Eddie Jacobson, a haberdasher, who was the partner of Mr. Truman before Mr. Truman entered politics. I am told he had a haberdashery store in Kansas or Missouri—I do not know. There is nothing wrong with that. It is to the credit of Mr. Truman that from a haberdasher he became President of the United States. That is something tremendous. This is what Mr. Truman's book said about the time of Eddie Jacobson's visit:

"When Eddie left I gave instructions to have Dr. Weizmann come to the White House as soon as it could be arranged. However, the visit was to be entirely off the record."

This is an American way of doing things: in other words, "I am with you, but don't mention it".

"Dr. Weizmann, by my specific instructions, was to be brought in through the East Gate. There was to be no press coverage of this visit and no public announcement.

"..."

"The following morning Judge Rosenman . . ."

Incidentally, Judge Rosenman was introduced to me by Mrs. Roosevelt at a reception which she gave to the Third Committee. She told me at that time that he was one of the most capable men "around Franklin". I said: "Who is Franklin?" She said: "My husband." And then a Jewish lady seated next to me told me that Judge Rosenman wrote many of Mr. Roosevelt's speeches for him. There is nothing wrong with that; they all have ghost writers nowadays. Only you and I, sir, have to write our notes and speeches. To continue:

"The following morning Judge Rosenman called to see me on another matter. As he was leaving, I asked him to see Dr. Weizmann and tell him that . . . there would not be any change in the long

252. Il y a aussi M. Eddie Jacobson, le mercier qui était l'associé de M. Truman avant que celui-ci ne se lance dans la politique. M. Truman possédait en effet une mercerie quelque part dans le Kansas ou le Missouri, je ne sais. Il n'y a aucun mal à cela et c'est tout à l'honneur de M. Truman que, de mercier qu'il était, il soit devenu Président des Etats-Unis. C'est une ascension prodigieuse. M. Jacobson est donc venu voir M. Truman. Et voici ce que M. Truman a écrit dans son livre:

"Eddie parti, je donnai des instructions pour que le Dr Weizmann soit reçu à la Maison-Blanche le plus tôt possible, mais sa visite devait rester entièrement confidentielle."

C'est la façon américaine de procéder: autrement dit, "je suis avec vous, mais n'en parlez pas".

"Suyant mes instructions expresses, le Dr Weizmann devait être amené par la porte est. La presse ne devait rien imprimer sur la rencontre, qui ne devait faire l'objet d'aucune annonce officielle.

"..."

"Le lendemain matin, le juge Rosenman . . ."

Soit dit en passant, ce juge m'a été présenté par Mme Roosevelt, au cours d'une réception qu'elle donnait en l'honneur de la Troisième Commission, comme un des hommes les plus doués de l'entourage de Franklin. Je lui ai dit: "Qui est Franklin?" Elle m'a répondu: "Mon mari." Après quoi, une dame juive assise à côté de moi m'a dit que le juge Rosenman avait écrit un grand nombre de discours de M. Roosevelt. Il n'y a pas de mal à cela; c'est monnaie courante de nos jours. Il n'y a que vous et moi, Monsieur le Président, qui devions rédiger nous-mêmes nos notes et discours. Je continue:

"Le lendemain matin, le juge Rosenman vint me voir pour une tout autre affaire et, au moment où il se préparait à partir, je le priai d'aller voir le Dr Weizmann pour lui dire qu'il n'y avait pas et

policy he and I had talked about."^{11/}

That policy was the partition of Palestine.

253. I am not going to embarrass the United Kingdom. Mr. Bevin is dead now. When I saw him with Hector McNeil in the company of His Royal Highness Prince Faisal, the present King, he said: "We were supposed to be allies of the United States, but it seems that they are doing everything without consulting us."

254. I shall not go into further details, but Sir Ronald Storrs of the Arab Agency in Cairo told a loyal American friend of mine that when he took issue with Lord Balfour about the Balfour Declaration he had said: "But this can be interpreted differently by the Arabs and the Jews. It will create confusion." And Lord Balfour said: "This is done on purpose, young man. This is for the greatness of the British Empire." Where is the British Empire now?

255. Mr. Truman goes on to say:

"Now that the Jews were ready to proclaim the state of Israel, I decided to move at once and give American recognition to the new nation. I instructed a member of my staff to communicate my decision to the State Department and prepare it for transmission to Ambassador Austin at the United Nations in New York. About thirty minutes later, exactly eleven minutes after Israel had been proclaimed a State, Charlie Ross, my press secretary, handed the press the announcement of the de facto recognition by the United States of the provisional government of Israel."^{12/}

256. This is the climax from a letter dated 29 November 1948 addressed by Mr. Truman to Dr. Weizmann:

"We have already expressed our willingness to help develop the new State through financial and economic measures."

Incidentally, the Export-Import Bank was instructed to give long substantial loans to Israel. Mr. Truman goes on to say in the letter:

"Thank you so much for your warm congratulations and good wishes on my re-election. I was pleased to learn that the first Israel elections have been scheduled for January 25th. That enables us to set a definite target for extending de jure recognition."

It is a long letter; I do not know how he found time to write two or three pages. The letters concerning the Korean war and other important matters were short ones, but this letter was long. He continued:

"I trust that the present uncertainty, with its terribly burdensome consequences, will soon be eliminated."

qu'il n'y aurait pas le moindre changement dans la politique à long terme dont nous nous étions entretenus.^{11/}"

Cette politique, c'était le partage de la Palestine.

253. Je ne veux pas mettre le Royaume-Uni dans l'embarras. M. Bevin est mort maintenant. Quand je l'ai vu avec Hector McNeil en compagnie de son Altesse Royale le prince Faïçal, devenu roi depuis, il a dit: "Nous étions censés être les alliés des Etats-Unis, mais ils ont l'air d'agir sans nous consulter."

254. Je n'irai pas plus loin dans les détails, mais sir Ronald Storrs, de l'Agence arabe au Caire, a dit à l'un de mes fidèles amis américains que, lorsqu'il a discuté avec lord Balfour de sa déclaration, il lui a fait observer: "Mais celle-ci peut être interprétée de façon différente par les Arabes et par les Juifs. Il en naîtra de la confusion." Et lord Balfour lui a répondu: "C'est exprès, jeune homme. Cela sert la grandeur de l'Empire britannique." Où est maintenant l'Empire britannique?

255. M. Truman poursuit:

"Cependant, puisque les Juifs étaient prêts à proclamer l'Etat d'Israël, je décidai d'agir immédiatement et d'accorder la reconnaissance de l'Amérique à la nouvelle nation. Je chargeai un membre de mon bureau de communiquer ma décision au département d'Etat et de la faire transmettre à l'ambassadeur Austin qui se trouvait à New York, aux Nations Unies. Trente minutes plus tard, 11 minutes exactement après la proclamation du jeune Etat, mon secrétaire de presse, Charlie Ross, donnait à la presse le communiqué annonçant la reconnaissance de facto par les Etats-Unis du Gouvernement provisoire d'Israël.^{12/}"

256. Voici le passage capital d'une lettre datée du 29 novembre 1948 adressée par M. Truman à M. Weizmann:

"Nous avons déjà exprimé notre désir d'aider au développement du nouvel Etat par des mesures financières et économiques."

Du reste, la Banque Export-Import reçut pour instructions d'accorder à Israël des prêts considérables à long terme. M. Truman dit encore dans sa lettre:

"Je vous remercie infiniment de vos si cordiales félicitations et de vos souhaits à l'occasion de ma réélection. J'ai été satisfait d'apprendre que les premières élections israéliennes avaient été fixées au 25 janvier, ce qui nous permet de prévoir une date précise pour l'octroi de la reconnaissance de jure."

C'est une longue lettre; je ne sais pas comment il trouvait le temps d'écrire des épîtres de deux ou trois pages. Les lettres consacrées à la guerre de Corée et à d'autres questions importantes étaient courtes, mais celle-ci est longue. Il disait encore:

"Je veux espérer que l'incertitude présente, avec son fardeau de conséquences redoutables, cessera bientôt."

^{11/} Ibid., pp. 161 and 162.

^{12/} Ibid., p. 164.

Truman was sold the idea that once Israel was declared as an independent State and he recognized it de facto and de jure, they, meaning the Zionists, would be able to fix the Arabs. He continued:

"We will do all we can to help by encouraging direct negotiations between the parties looking toward a prompt peace settlement."^{13/}

257. Twenty years have passed, and this is only an isolated incident. I do not go into the merits about this or that. I have not spoken in the Security Council in all those years. I thought it high time that one who witnessed what had taken place before the United Nations was established, in the 1920s, in the 1930s, and in twenty years in the United Nations, was entitled to speak about the research and studies which I have made.

258. The PRESIDENT: I do not wish to interrupt Mr. Baroody; indeed, any man who does so is a brave man. But I wish to consult the wishes of the Council, and I would also ask Mr. Baroody, on the basis of our long friendship, to bear with me if I interrupt him for a moment. I myself would gladly listen to Mr. Baroody all night. I always find what he says a matter of great interest and I listen to him with great respect. I think, however, that if we are to cover the wide ground which he has embarked upon, it might well be that we would be engaged for a long time ahead. Therefore, I think it is right that we should consult the wishes of the Council. There are members of the Council who have other formal and official commitments in the course of the evening. I am in the hands of the Council, and I think that all of us regard Mr. Baroody with respect and affection. I would suggest, however, that Mr. Baroody might wish to continue at a subsequent meeting of the Council, and I would propose that at 8 o'clock I should consult the Council as to what we wish to do with our business for this evening and on the next occasion. Perhaps he would bear that in mind as he proceeds.

259. I would ask Mr. Baroody to be good enough to continue.

260. Mr. BAROODY (Saudi Arabia): Thank you for your generosity, Mr. President. I should like to remind the Council that when you were with the delegation of the United Kingdom, a certain gentleman by the name of Mr. Krishna Menon used to talk for eight hours; I am not going to do that here. They brought him tea. I am not asking for coffee or even Coca Cola. I will abide by your advice because I wish to be considerate of many of my friends around this table. I do not want to finish on a hurried note because I am developing a theme that is historical, religious, racial, ethnological and anthropological—and I will have to formulate all these as objectively as it is humanly possible for me to do so. I ask everyone around the Council table to judge my presentation of the case on its own merits, but I promise you that I will watch the clock. I may take one minute more or one minute less, and I hope I will not be kept too strictly to this. However, if I do not finish the elabora-

On avait fait croire à Truman qu'une fois Israël proclamé Etat indépendant et reconnu par lui de facto et de jure il serait possible à cet Etat, c'est-à-dire aux sionistes, de régler le sort des Arabes. Et voici ce qu'il écrivait:

"Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour faciliter des négociations directes entre les parties, dans le dessein d'arriver à un prompt règlement pacifique ^{13/}."

257. Vingt années se sont écoulées, et il ne s'agit ici que d'un incident isolé. Je me garde d'apprécier quoi que ce soit. Je n'ai pas pris la parole au Conseil de sécurité pendant toutes ces années. J'ai pensé qu'il était grand temps que, témoin des événements qui se sont déroulés avant l'avènement des Nations Unies, dans les années 20, dans les années 30, ainsi qu'au cours des 20 ans d'existence des Nations Unies, j'eusse le droit de vous faire part des recherches et des études que j'ai effectuées.

258. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je ne veux pas interrompre M. Baroody; il y faudrait un singulier courage. Mais je voudrais connaître le sentiment du Conseil et demander également à M. Baroody, en invoquant notre longue amitié, de ne pas m'en vouloir si je l'interromps un instant. Personnellement, je suis prêt à l'écouter toute la nuit. Ce qu'il dit m'intéresse énormément et je l'écoute toujours avec grand respect. Je crois cependant que, si nous voulons le suivre sur le vaste terrain où il s'est engagé, il nous faudrait encore beaucoup de temps. Il est donc juste que je consulte le Conseil. Certains membres ont des engagements officiels pour la soirée. Je m'en rapporte donc au Conseil. Je crois que nous éprouvons tous du respect et de l'affection pour M. Baroody, mais peut-être voudra-t-il reprendre son intervention à une séance ultérieure du Conseil. Aussi ai-je l'intention de consulter à nouveau le Conseil à 20 heures sur la suite à donner à nos travaux de ce soir et sur la date de la prochaine séance. Peut-être M. Baroody voudra-t-il en tenir compte en reprenant son exposé.

259. Je le prie de bien vouloir poursuivre.

260. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie de votre générosité, Monsieur le Président. Je voudrais rappeler qu'à l'époque où vous étiez membre de la délégation britannique un certain M. Krishna Menon parlait quelquefois pendant huit heures. Je n'en ferai pas autant. On lui apportait du thé; je ne demande pas que l'on m'apporte du café ni même du Coca-Cola. Je suivrai votre conseil par égard pour les nombreux amis que j'ai autour de cette table. Cependant, je ne peux pas finir ma déclaration à la hâte car je développe un thème qui est à la fois historique, religieux, racial, ethnologique et anthropologique, et je veux le traiter de manière aussi objective qu'il m'est humainement possible de le faire. Je demande à chacun ici présent de juger ma thèse selon ses mérites. Je vous promets d'avoir un œil sur la pendule. Il se peut que je dépasse l'heure d'une minute, ou que je finisse une minute avant. J'espère qu'on ne tiendra pas un compte trop exact du temps.

^{13/} Ibid., p. 169.

^{13/} Ibid., p. 205 et 206.

tion of my speech, you will allow me, Mr. President, to speak during the next meeting. With this understanding, and thanking you again, I should like to proceed.

261. The PRESIDENT: I am sure that the Council would be glad to hear Mr. Baroody further, and if he wishes to continue on another occasion, I feel sure that the Council will be glad to hear him.

262. Mr. BAROODY (Saudi Arabia): I will come to the second phase of my statement. I delved into the historical background; I made a distinction between the European and Semitic Jews as such, and I must say forthwith that we Arabs thought that the Zionist movement used Judaism as a motivation for a political movement. I repeat that: we thought that of the Zionists in Europe, the protagonists; not all of them because there were some Zionists who were sincere in wanting to have a haven where they could live in peace not because they are of the same race. This idea of race has been exploded. No one is of a pure race. This happened because they were persecuted. They were sincere and they were afraid. There was a Dreyfus affair in 1898. The Jews were burned—I do not want to say where lest I offend the susceptibilities of some. That was during the age of intolerance when even Christians burned each other. It was not unusual for those days when religious intolerance was at its height.

263. I remember from history how the Catholics killed the Protestants and the Protestants killed the Catholics—and they were of the same religion. I will not go into that. I submit that the age of intolerance is passed, unless there are certain enclaves in Europe where they still persecute a man because of his religion.

264. I recall that the arguments of the European Zionists in 1947 consisted of four main arguments, and I will devote the next meeting to elaborating on them. I will mention them now to give a preview of those arguments: there was the racial argument; there was the religious argument; there was the historical argument; and there was the humanitarian argument. Those are the four arguments which the Zionists used in order to gain their point, and I will take each of those arguments separately when we next meet.

265. However, I must make a few statements with regard to Judaism. Judaism is a great religion and both Christianity and Islam are deeply involved with Judaism. But Judaism is not a nationality. The Jewish communities which are everywhere in Europe and elsewhere are as diverse as are the Christian and Moslem and other communities. Jews and Christians—for that matter, peoples everywhere—transcend the national barrier when they worship in communion with one another, regardless of their ethnological or national origin. An Englishman, a German and an American worship in the same church; the same is true of the Sephardic Jews, the Yiddish-speaking Jews; a Jew who was converted to Judaism likewise wor-

Si je ne pouvais achever mon exposé ce soir, j'espère aussi que vous me permettrez, Monsieur le Président, de reprendre la parole à la prochaine séance. Cela étant entendu et en vous remerciant encore, je vais poursuivre.

261. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil sera heureux d'entendre encore M. Baroody et, s'il veut continuer lors d'une autre séance, je suis certain que le Conseil sera de nouveau très heureux de l'entendre.

262. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: J'en viens à la deuxième phase de mon exposé. J'ai évoqué le passé historique, j'ai fait le départ entre Juifs européens et Juifs sémitiques en tant que tels et je dois dire sincèrement que nous autres Arabes, pensions que le mouvement sioniste utilisait le judaïsme en tant que mobile d'un mouvement politique. Je le répète: c'est ce que nous pensions des sionistes d'Europe, des protagonistes du mouvement. Pas tous, car il y avait des sionistes qui étaient sincères quand ils réclamaient un refuge où ils pourraient vivre en paix, non pas parce qu'ils étaient de la même race — cette idée de race est tombée en discrédit, personne n'est de race pure — mais parce qu'ils étaient persécutés. Ils étaient donc sincères et ils avaient peur. Il y a eu l'affaire Dreyfus en 1898. Il y a des Juifs qui ont été brûlés, je ne dirai pas où pour ne pas blesser certaines susceptibilités, mais cela se passait à l'époque de l'intolérance, à une époque où même les chrétiens conduisaient d'autres chrétiens au bûcher. La chose n'était pas rare en un temps où l'intolérance religieuse était à son point culminant.

263. L'histoire nous enseigne que les catholiques tuaient les protestants, les protestants les catholiques et cependant ils étaient de la même religion. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Je prétends que l'âge de l'intolérance est révolu — à moins qu'il n'existe certaines enclaves en Europe où l'on continue de persécuter un homme pour ses convictions religieuses.

264. Je rappelle que les arguments des sionistes européens en 1947 étaient essentiellement au nombre de quatre. Je les exposerai en détail à la prochaine séance, mais je vais en donner une idée maintenant: il y avait l'argument racial, l'argument religieux, l'argument historique et l'argument humanitaire. Tels étaient les quatre arguments dont se servaient les sionistes à l'appui de leur thèse. J'examinerai chacun d'eux séparément à notre prochaine réunion.

265. Je dois cependant faire tout de suite quelques remarques à propos du judaïsme. Le judaïsme est une grande religion et le christianisme aussi bien que l'islam lui sont profondément liés. Mais le judaïsme n'est pas une nationalité. Les communautés juives, qu'on trouve partout en Europe et ailleurs, sont aussi diverses entre elles que le sont les communautés chrétiennes, musulmanes et autres. Juifs ou chrétiens — et tous tant qu'ils sont — transcendent les barrières nationales lorsqu'ils communient dans la prière, quelle que soit leur origine ethnique ou nationale. Un Anglais, un Allemand, un Américain adorent Dieu dans la même église; de même un Juif séphardique, un Juif parlant yiddish, un homme converti

ships in the same synagogue. You cannot classify them as belonging to one nationality. If we are going to take the religious argument as a basis for giving the right to the Zionists to establish a State in Palestine, after having exploded the racial theory, then why should the Christians who number about 800 million or 900 million not claim Palestine, whereas there are only some 12 million or 15 million Jews who claim Palestine as their Holy Land. It is because the Christians were wise enough, after long tribulations, during the epoch of the Crusaders, not to do so. The Crusades were a sad episode in the history of the East and the West. Christians believe that a country should belong to the indigenous inhabitants regardless of religion, otherwise they would have put a claim, as they number about 800 million or over. The Moslems also consider Palestine as a Holy Land. There are between 500 million and 600 million of them. They had never laid claim to Palestine as Moslems although the Ottomans ruled it by conquest. I will touch on this at the next meeting.

266. You know about Buddhism. The great Buddha was born and grew and preached in India about 550 years before Christ. There was Hinduism then. Today Hinduism in India is stronger than Buddhism.

267. Buddhism is very strong in Tibet and in Indochina. It was called Indochina, but it is now Viet-Nam, North and South; Cambodia; Laos. I do not know how many States exist there. They are Buddhists, most of them. Have you ever heard of a Buddhist community saying: We should invade India because it is the spiritual birthplace of Buddhism? We never hear about that. Do they lay a claim? No, because they are wise. They believe that India should belong to its indigenous population.

268. Why is it that the Zionists should claim Palestine because Palestine was the birthplace of Judaism, when those who put the claim are ethnologically non-Semitic, and are Semites religiously only. On what grounds, by what logic?

269. See how objective one can be if he gives examples rather than just talks in the orthodox way of citing this resolution and that resolution. My approach to this subject may seem unorthodox to this body, which has quite often been engaged in legalistic quibblings, procedural and substantive. I mentioned Tibet. There is China, for example. There are more Buddhists in China, including Tibet. If the Chinese take it into their heads that they should invade India on religious grounds, then God help us. Everybody would be invading everybody else. The Christians would invade Palestine on the grounds of religion. The Moslems too then will quarrel with the Christians saying "it is as holy to us as it is to you"; and the others would say, "No, Christ was born there"; and others would say that Abraham's progeny came there. We would have bedlam. This is what happened in Palestine. A country belongs to its indigenous inhabitants.

270. Therefore, on the grounds of ethnology, and on the grounds of religious origin, we cannot say that the European Zionists had a claim to Palestine.

au judaïsme, prient dans la même synagogue: ils n'appartiennent pas pour autant à une seule et même nationalité. Si nous prenons pour base l'argument religieux en tant qu'argument conférant aux sionistes le droit d'établir un Etat en Palestine, une fois abandonnée la théorie raciale, pourquoi les chrétiens qui sont 800 ou 900 millions dans le monde — alors qu'il n'y a que 12 à 15 millions de juifs — ne revendiqueraient-ils pas la Palestine comme Terre sainte? C'est que les chrétiens ont été assez sages pour ne pas le faire, après de longues tribulations à l'époque des croisades — sombre épisode dans l'histoire de l'Orient et de l'Occident — pour penser qu'un pays doit appartenir aux autochtones, quelle que soit leur religion. S'il n'en avait pas été ainsi, ils auraient pu présenter des revendications car ils sont quelque 800 millions. Les musulmans aussi considèrent la Palestine comme une Terre sainte. Ils sont au nombre de 500 à 600 millions. Ils n'ont jamais revendiqué la Palestine en tant que musulmans, bien que les Ottomans y aient dominé par la conquête — j'y reviendrai la prochaine fois.

266. Vous connaissez le bouddhisme. Le grand Bouddha est né, a vécu et a prêché en Inde quelque 550 ans avant Jésus-Christ. Puis vint l'hindouisme, qui est aujourd'hui plus puissant en Inde que le bouddhisme.

267. Le bouddhisme est très répandu au Tibet ainsi que dans l'ancienne Indochine, aujourd'hui Viet-Nam nord et sud, Cambodge, Laos et que sais-je encore, dont la plupart des habitants sont bouddhistes. Avez-vous jamais entendu parler d'une communauté bouddhiste déclarant: "Il nous faut envahir l'Inde parce que c'est le berceau spirituel du bouddhisme"? Non. Les bouddhistes n'ont pas de prétentions à cet égard, parce que ce sont des gens sages qui estiment que l'Inde doit appartenir à sa population autochtone.

268. Alors, pourquoi les sionistes devraient-ils revendiquer la Palestine sous prétexte qu'elle a été le berceau du judaïsme, alors que ceux qui formulent une telle prétention ne sont pas ethnologiquement des sémites et ne le sont que par la religion? Pour quels motifs, en vertu de quelle logique?

269. Voyez combien on peut être objectif en donnant des exemples au lieu d'user de la méthode orthodoxe qui consiste à citer telle ou telle résolution. Ma façon d'aborder le problème peut ne pas sembler orthodoxe, au sein d'un Conseil qui se livre souvent à des arguties juridiques de procédure ou de fond. J'ai parlé du Tibet, il y a aussi la Chine. On compte plus de bouddhistes en Chine, y compris le Tibet. Si les Chinois se mettent en tête d'envahir l'Inde pour des raisons religieuses, que le ciel nous protège, car tout le monde finirait par envahir son voisin, les chrétiens envahiraient la Palestine pour des motifs religieux et les musulmans leur chercheraient querelle en répliquant: "La Palestine est aussi sacrée pour nous que pour vous." Les chrétiens pourraient rétorquer en invoquant la naissance du Christ, d'autres en invoquant la descendance d'Abraham. Ce serait l'enfer sur terre. C'est ce qui est arrivé en Palestine. Or un pays appartient à ses habitants autochtones.

270. Ainsi donc, du point de vue de l'ethnologie aussi bien que de l'origine religieuse, on peut dire que les sionistes européens n'ont aucun droit à faire valoir sur la Palestine.

271. If we speak of historical grounds, what about the Red Indians who lived here in this country? Well, those were other days. I am glad that it was not in Mr. Goldberg's days and in my days. The Indians were shot like rabbits, by those who persecuted the Jews. They fled from persecution in Europe and shot them like rabbits, and then they told them: Come on, sell us Manhattan for twenty-four dollars. And they took the money back by selling them beads.

272. Where are they, the Red Indians? In reservations. And President Johnson is doing his best to improve their lot. I heard him appealing on the radio for contributions, because he says that they are the original people of the land. And how right he is.

273. Where are the indigenous Palestinian inhabitants of Palestine? They are in worse than reservations; they are in camps. And who takes care of them to a large extent? The American taxpayer. Just like he takes care of those Red Indians in the reservations. Why should he take care of the Red Indians in their reservations or the Palestine refugees, those of them who are in camps there? Why do they create this? We thought we were free from European domination and that we shook off their yoke. Why should the Americans, our friends, do this? At one time the Arabs used to say—I myself studied in an American university and I owe a great deal of my education to that university—we used to say in Arabic, as translated into English: "God in the Heavens and the Americans on earth". They were idealistic. They did not have the trappings of power. They did not then have politicians who campaigned for votes and they were not obliged to please this faction or that faction. They have become now so strong and so powerful that we come here to plead with words, having no guns.

274. A few farmers—it is deplorable whether they are Jews or Arabs—are killed. And the Council convenes. It does not look at the root of the matter. And this will continue until doomsday, because the Arabs consider that an injustice has been perpetrated on them. And they have survived many injustices. The Arabs, 100 million of them, cannot forget this injustice. Let every big and small power take it out of their minds that they will forget. Until the last breath, the last Arab will fight. Either this United Nations is predicated on justice and peace, or it is predicated on death; death, the peace of the grave. It is neither fair for those European Zionists, nor fair for the Arabs. They might involve the world in a world war. I am talking as an individual now. As if we had not witnessed, Mr. President, you and I, two world wars in our own lifetime: the holocaust.

275. This is a dangerous situation. It cannot be solved by politics, by show of arms. No, Sir. Let the great Powers take it out of their minds that they can solve it by force. There will always be an Arab whose voice will be vibrant for the defence of justice. Forget for a moment that the people of Palestine are Arabs. For-

271. Passons aux motifs historiques. Qu'en est-il des Peaux-Rouges qui vivaient ici-même dans ce pays? Il s'agissait d'une autre époque et je suis fort heureux, pour M. Goldberg et pour moi-même, que nous n'en soyons plus au temps où ceux-là mêmes qui persécutaient les Juifs tiraient les Indiens comme des lapins. Persécutés à leur tour en Europe, ils ont fui ce continent et, après avoir fait une hécatombe de Peaux-Rouges, leur ont acheté Manhattan pour 24 dollars, somme qu'ils ont d'ailleurs récupérée en leur vendant la pacotille.

272. Ces Peaux-Rouges où sont-ils aujourd'hui? Dans des réserves. Et le président Johnson fait de son mieux pour améliorer leur sort. Je l'ai entendu, à la radio, demander des contributions en leur faveur parce que, disait-il, ce sont les populations autochtones, en quoi il a parfaitement raison.

273. Où sont les Palestiniens, les habitants autochtones de la Palestine? Dans des réserves? C'est bien pis: ils sont dans des camps. Et qui prend soin d'eux dans une large mesure? Le contribuable américain, tout comme il prend soin des Peaux-Rouges dans les réserves. Pourquoi faut-il qu'il doive s'occuper des Indiens dans leurs réserves ou des réfugiés palestiniens, ceux qui sont dans les camps? Pourquoi crée-t-on de tels problèmes? Nous avions cru nous être libérés de la domination européenne, en avoir secoué le joug. Pourquoi les Américains, nos amis, agissent-ils ainsi? J'ai moi-même étudié dans une université américaine, à laquelle je dois une bonne part de mon instruction. Il fut un temps où nous autres Arabes nous disions (je traduis): "Dieu dans les cieux et les Américains sur terre". Mais c'était à une époque où ils étaient idéalistes, où ils n'avaient pas alors tout l'attrail du pouvoir. Ils n'avaient pas alors de politiciens qui quêtaient des votes et ils n'étaient pas obligés de plaire à telle ou telle faction. Aujourd'hui, ils sont devenus si forts et si puissants que, ne possédant pas d'armes, c'est avec des paroles que nous venons plaider ici.

274. Quelques paysans sont tués. Qu'ils soient juifs ou arabes, c'est extrêmement regrettable. Le Conseil se réunit, mais sans s'attaquer à la racine du problème. Et il en sera ainsi jusqu'au jugement dernier, car les Arabes, qui s'estiment victimes d'une injustice, ont survécu à bien des injustices. Cent millions d'Arabes ne peuvent oublier cette injustice. Que les grandes et petites puissances renoncent à l'idée qu'ils puissent oublier. Jusqu'à son dernier souffle, le dernier des Arabes luttera. L'Organisation des Nations Unies est consacrée soit à la justice et la paix, soit à la mort. La mort qui est la paix des tombeaux. Ce ne serait juste ni pour les sionistes européens ni pour les Arabes. Et cela pourrait entraîner le monde dans un conflit général. Je parle en tant qu'individu. Vous et moi, Monsieur le Président, n'avons-nous pas, au cours de notre vie, déjà assisté à l'holocauste de deux guerres mondiales?

275. La situation est dangereuse. Elle ne sera résolue ni par la politique ni en brandissant des armes. Non, en vérité! Que les grandes puissances renoncent à l'idée qu'elles parviendront à imposer une solution de force. Il y aura toujours un Arabe dont la voix retentira pour défendre la cause de la justice. Oubliez pour

get that they are native inhabitants of Palestine. Many of them could have been Jews and converted into Christianity or Islam, or remnants of Jews. Many of them were of Greek origin, or of Aramaean or Canaanite origin. They are the native inhabitants, whether they are Arab or non-Arab; and only the native inhabitants of a country should have the right to that country. For 1800 years continuously they lived in Palestine. And then some poor persecuted Jews cash in on Mr. Herzl's dream, make a mistake, and still persist in their mistake.

276. There is in English a proverb: "You can do this over my dead body"—that is to say, that an American will not yield when he uses that phrase, I am not saying this in a spirit of threat. There are a hundred million Arabs. Do not trample over their dead bodies. You cannot, because you will commit suicide; because there will be some who will defend the Arabs. Perhaps for motives of their own—I am not going to say why—perhaps moved by a sense of justice. It will be over the dead bodies of a hundred million Arabs.

277. And I am not saying this lightly. The Jews are tenacious. Remember, they are our cousins. But we are more in number and we are just as tenacious. If they were not tenacious they would not have survived the persecutions to which they were subjected in Europe, they would not have survived what Hitler did to them. But by God, we are as tenacious if not more so; otherwise there would not be a hundred million Arabs still there, from the Atlantic Ocean extending to the confines of Iran and down to the Indian Ocean, spread over an area one and a half times the area of the United States with resources perhaps as plentiful. We had our heyday, and I hope we will not have a heyday of empire-building, as of yore.

278. You cannot perpetrate injustice against the people of Palestine, the indigenous people of Palestine now living in camps, whether they are Arab or non-Arab. Self-determination is there in the Charter. Self-determination has now been elaborated into a right, not a mere principle.

279. Seeing the hands of the clock standing at two minutes past eight, I will abide by my promise. I do not want to take advantage, Mr. President, of your generosity and the kindness of the members of the Council, and with your permission I would resume my argument when we meet again, summing up my thesis with more facts on this question, summing up the thesis of a person who has for forty-six years been confronted with this question. I promise you that I will speak as objectively as it is humanly possible for me to do so, without hatred, without bitterness, without rancour, but stating the facts as they obtain from the point of view not only of the Arabs but of a human being who has identified himself not only with Saudi Arabia but with this great Organization which is committed to peace with justice.

le moment que le peuple de Palestine est formé d'Arabes. Oubliez que ce sont les habitants autochtones de la Palestine. Un grand nombre d'entre eux auraient pu être des Juifs convertis au christianisme ou à l'islam, ou des survivants de Juifs. Beaucoup sont d'origine grecque, araméenne ou cananéenne. Ce sont eux les habitants autochtones de la Palestine, qu'ils soient Arabes ou non, et c'est aux seuls habitants autochtones d'un pays que ce pays doit appartenir. Ce sont eux qui, depuis 1 800 ans, habitent la Palestine sans interruption. Sur ce, quelques malheureux Juifs persécutés prennent pour argent comptant le rêve de Herzl, commettent une erreur et persistent dans leur erreur.

276. En anglais, il est un proverbe qui dit: "Pour y parvenir, vous devrez passer sur mon cadavre." Il signifie qu'un Américain n'entend céder à aucun prix. Je ne dis pas ceci dans un esprit de menace. Il y a 100 millions d'Arabes. Ne piétinez pas leurs cadavres, car vous n'y parviendrez pas sans aller vous-mêmes au suicide, car il y aura toujours quelqu'un qui les déendra, peut-être pour des motifs qui lui sont propres et que je ne dirai pas peut-être par un sentiment de justice. Oui, il vous faudrait passer sur les cadavres de 100 millions d'Arabes.

277. Et je ne dis pas cela à la légère. Les Juifs sont gens tenaces. Ne l'oubliez pas, ils sont nos cousins. Mais nous sommes plus nombreux qu'eux et tout aussi tenaces. S'ils n'étaient pas tenaces d'ailleurs, ils n'auraient pas survécu aux persécutions auxquelles ils ont été soumis en Europe, ils n'auraient pas survécu à tout ce qu'Hitler leur a infligé. Mais, par Dieu, nous sommes aussi tenaces qu'eux, voire plus. Sinon, il n'y aurait pas 100 millions d'Arabes qui sont toujours là, s'étendant de l'océan Atlantique jusqu'aux confins de l'Iran et jusqu'à l'océan Indien, répandus sur un territoire une fois et demie plus vaste que les Etats-Unis, avec des ressources peut-être aussi abondantes. Nous avons eu nos beaux jours et j'espère que nous ne connaîtrons pas à nouveau ceux des bâtisseurs d'empires, comme autrefois.

278. Vous ne pouvez pas perpétrer une injustice contre le peuple de Palestine, ce peuple autochtone de Palestine qui vit maintenant dans des camps, qu'il s'agisse d'Arabes ou de non-Arabes. La libre détermination, qui est consacrée dans la Charte, n'est pas un simple principe, elle est maintenant érigée en droit.

279. Mais je vois que les aiguilles de l'horloge ont de deux minutes dépassé huit heures et je tiendrai ma promesse. Je ne veux pas, Monsieur le Président, abuser de votre générosité, ni de la bienveillance des membres du Conseil. Avec votre permission, je reprendrai mon exposé lorsque nous nous réunirons à nouveau, je résumerai ma thèse en l'étayant d'autres faits encore; ce sera la thèse d'un homme qui, depuis 46 ans, est aux prises avec ce problème. Je vous promets de parler de manière aussi objective qu'il m'est humainement possible de le faire, sans haine, sans amertume, sans rancœur, mais j'énoncerai les faits tels qu'ils sont, du point de vue non seulement des Arabes, mais aussi d'un être humain profondément attaché non seulement à l'Arabie Saoudite, mais encore à cette grande organisation qui s'est engagée à défendre la cause de la paix dans la justice.

280. The PRESIDENT: I am very grateful to my friend, Mr. Baroody, for the spirit in which he received the request which I put to him. I now propose to adjourn the Council to a time to be fixed after due consultation. We shall have available tomorrow the report which the Secretary-General today promised us, and I shall, in the course of tomorrow, consult with members as to when we shall continue.

281. If there is no objection, the Council stands adjourned.

The meeting rose at 8.05 p.m.

280. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je suis très reconnaissant à mon ami M. Baroody de l'esprit dans lequel il a accueilli la demande que je lui ai adressée. Je me propose maintenant de lever la séance jusqu'à une date qui sera fixée après consultation. Nous recevrons demain le rapport que le Secrétaire général nous a promis aujourd'hui et, dans la journée de demain, je consulterai les membres du Conseil sur la date de notre prochaine réunion.

281. S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé et je lève la séance.

La séance est levée à 20 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.